FONDO PIZZOFALCONE

BIBLIOTECA PROVINCIALE

Armadio XXV

Palchetto

Num.° d' ordine 165

22164

N.

NAZIONALE

B. Prov.

1

VITT. EM. III

738

NAPOLI

10 A 123

B. C.

I
~~120~~

T 738

P. J. M. Lorquet, S.J.
jésuite,
fils de l'école

606887 SBN

MES DOUTES

OU

PROBLÈMES

A RÉSOUDRE SANS ALGÈBRE, ET A L'AIDE DU SIMPLE SENS COMMUN, SUIVIS DE DIVERSES RECETTES PROPRES A RENDRE LA VUE AUX AVEUGLES ET L'OUIE AUX SOURDS.

Par l'Auteur d'un Cours d'Histoire.

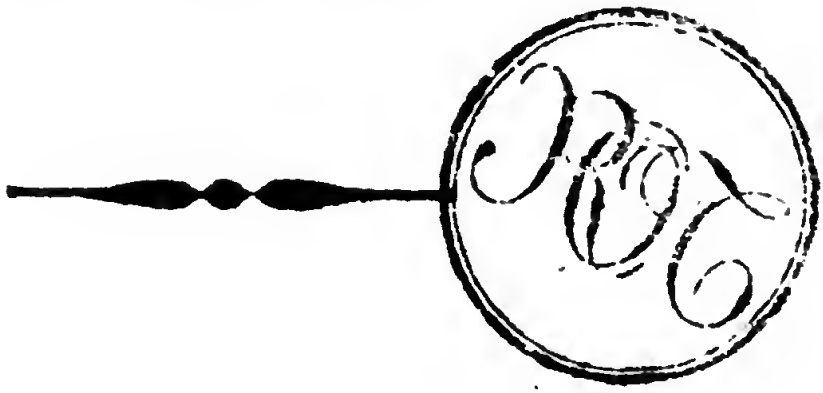

NAPLES
TRAMATER LIBRAIRE-IMPRIMEUR
1840.

Digitized by Google

L'ÉDITEUR

AU LECTEUR BÉNÉVOLE.

L'Auteur de cet écrit, las de voir bien des savants douter de tout, et encore plus d'ignorants ne douter de rien, se mit en tête de chercher s'il n'y aurait pas un point fixe, une espèce de juste milieu, auquel on pût s'arrêter entre ces deux extrêmes. Il ne chercha pas longtemps ; bientôt se présentèrent certains *doutes* fort sérieux, qui lui auraient presque fait perdre l'équilibre où il essayait de s'établir, s'il n'avait pris la parti de les soumettre à un tribunal dont la juridiction ne pût être raisonnablement déclinée, à quelque opinion, à quelque secte qu'on appartint, et dont les arrêts fussent sans appel. Un tel tribunal ne pouvait être, à son avis, que ce qu'on nomme vulgairement le *bon sens*, le *sens commun*. Ce fut donc aux personnes qui

ont reçu en partage cette précieuse faculté, ce vrai juste milieu entre la fausse science et la crasse ignorance, que notre penseur crut devoir proposer ses *Doutes*, persuadé du reste qu'elles ne trouveraient ni au dessus ni au dessous d'elles de les peser et de les résoudre.

Ces personnes, on le sent, ne forment pas le grand nombre ; car si l'esprit inonde aujourd'hui les antichambres aussi bien que les salons, s'il court les rues, s'il déborde de toutes parts, en peut-on dire autant du sens commun? le sens commun, il faut en convenir, est une marchandise devenue assez rare dans le commerce de la vie : tout ce qu'on voit, tout ce qu'on entend nous dit qu'il a passé de mode. Néanmoins le titre de l'opuscule restera tel que l'auteur l'avait d'abord conçu, dans l'espoir que peut-être il éveillera la curiosité de nos hommes d'esprit, et en portera plusieurs à échanger leur trop plein contre une dose quelconque de ce sens commun, que les personnes qui y tiennent encore aspirent à faire rentrer, s'il est possible, en faveur, comme pouvant toujours être bon à quelque chose, tout vieux, tout usé qu'il est ou qu'il paraît être.

Quoi qu'il en soit, la conclusion que notre

écrivain tire de ses *Doutes* prouvera qu'il ne penche pas vers le scepticisme autant qu'on pourrait le croire au premier coup d'œil ; la profession de foi, les conversations, les observations, les dissertations, les questions, etc., qui servent de développement à quelques-uns des points traités dans la première partie de l'ouvrage, le prouveront encore mieux, et achéveront de rassurer tous les amis du sens commun. On reconnaîtra même, en examinant de près la suite des *Doutes* ou *Problèmes,* que le but de l'auteur a été de former une chaîne de raisonnements sortant les uns des autres et si bien liés entre eux que le premier de tous une fois admis, il devienne comme impossible de ne pas admettre les suivants jusqu'aux dernières conséquences, qui sont l'adhésion à tous les dogmes et la soumission à tous les préceptes imposés par l'Église catholique à ses enfants.

Digitized by Google

PREMIÈRE SÉRIE.

PROBLÈME PRÉLIMINAIRE.

Lequel est le plus conforme au *bon sens, au sens commun*, de prendre sans examen, dans une affaire douteuse mais importante, le parti dans lequel si l'on ne se trompe pas il n'y a rien à gagner, et si l'on se trompe il y a tout à perdre;—ou bien d'examiner, et de s'arrêter au parti dans le quel si l'on se trompe il n'y a rien à perdre, et si l'on ne se trompe pas il y a tout à gagner?

Ou, en d'autres termes, lequel est le plus conforme au *bon sens*, au *sens commun*, dans un procès, dans une affaire quelconque, de prendre le parti le plus sûr et le plus probable;—ou bien de s'arrêter au parti le moins sûr et le moins probable?

Lequel est le plus conforme au *bon sens*, au *sens commun*, de dire:

1.° Qu'il n'y a pas de moyen d'arriver à la

certitude dans les divers genres de connaissances, puisque les choses les plus contradictoires ont eu leurs partisans, dont les uns ont nié le mouvement, d'autres l'existence des corps, d'autres celle des âmes, d'autres celle de la liberté humaine, etc.;—ou bien qu'il y a des moyens suffisants pour atteindre la certitude et nous préserver de l'erreur? 1.° Le sens intime ou sentiment intérieur, qui ne peut nous tromper sur l'état de notre âme quand il nous dit, par exemple, qu'elle a plusieurs facultés, celle de connaître, celle de se souvenir, celle de vouloir et de ne pas vouloir, celle d'aimer une chose, d'en haïr une autre, etc. 2.° L'évidence, principal fond de la raison humaine, c'est à dire du sens commun à tous les hommes, et plus ou moins développé dans chacun d'eux ; l'évidence, qui nous fait voir clairement et adopter nécessairement certaines propositions qu'on ne pourrait contredire sérieusement sans tomber dans l'absurde, dans l'extravagance, comme celles-ci: *Il existe quelque chose.— J'existe,— je pense.— Une chose ne peut tout à la fois être et ne pas être.— Il n'y a point d'effet sans cause*, etc. 3.° Les sens extérieurs qui nous obligent, bon gré malgré, d'admettre l'existence réelle des êtres matériels, des corps animés et inanimés, etc. 4.° Le témoignage des hommes, d'après

lequel nous savons, de manière à ne pouvoir en douter, les faits, les événements, les choses passées ou éloignées de nous, l'existence de la Chine, du Japon, de Rome, de Constantinople; l'existence de Charlemagne, de Clovis, de Jules César, d'Alexandre-le-Grand, de Socrate, etc., etc.?

2° Qu'une montre a toujours existé, ou qu'elle s'est faite toute seule; —ou bien qu'elle a été faite par un ouvrier intelligent, par un horloger? (*)

Lequel est le plus conforme au *bon sens*, au *sens commun*, de dire:

3° Que le monde visible avec toutes les parties dont il est composé a toujours existé, ou qu'il existe par hasard, ou qu'il s'est fait tout seul;—ou bien qu'il doit son existence à une première cause quelconque?

4° Qu'il y a des effets sans cause, qu'il y a une infinité d' effets sans aucune cause; — ou bien qu'il y a une cause première de tous les effets qui existent?

5° Qu'il n'y a eu, par exemple, ni premier œuf ni première poule, par conséquent ni second œuf ni seconde poule; ni troisième œuf

---

(*) *N. B.* A la tête de chacun des problèmes il faut toujours supposer la formule: *Lequel est le plus conforme, etc.*

ni troisième poule, etc.; — ou bien qu'il y a eu un premier œuf ou une première poule, créés par une cause première?

6° Que cette cause première s'est donné à elle-même l'existence; — ou bien qu'elle a toujours existé, qu'elle est éternelle?

7° Que s'il a fallu (c'est un raisonnement de Diderot) le génie de Newton pour découvrir une des lois qui règlent les mouvements des corps célestes, il a fallu un génie infiniment supérieur pous créer cette loi et toutes les autres qui régissent l'univers; — ou bien que ces lois se soient faites toutes seules, subsistent toutes seules, sans legislateur, sans régulateur depuis des milliers d'années?

8° Que cette cause, assez intelligente, assez puissante pour avoir produit et mis en ordre tout ce qui existe, doit être appelée *hasard*; — ou bien qu'elle doit être appelée Dieu?

9° Que Dieu est la seule substance qui existe, et qu'ainsi le chasseur, son chien et le lièvre qu'il poursuit, le fripon et sa dupe, l'assassin et sa victime, le tyran et le martyr, le coupable et son juge, le bourreau et le supplicié, le libertin, le balsphémateur, etc., ne sont que des parcelles de l'Être unique et infini, diversement modifié, comme veut le panthéisme; — ou bien que nous et tout ce que nous voyons dans l'univers sommes des

substances nécessairement bornées différentes les unes des autres, simples créatures, ouvrages de la toute puissance divine ?

Lequel est le plus conforme au *bon sens*, au *sens commun*, de dire :

10° Que Dieu en créant ce qui existe ne s'est proposé aucune fin, aucun but ; — ou bien qu'il s'est proposé une fin et une fin digne de lui, par exemple d'être honoré, aimé, servi par des créatures raisonnables, et de récompenser leurs services d'une manière digne de lui ?

11° Qu'il n'y a point de différence essentielle entre le bien et le mal, entre le vice et la vertu ; — ou bien qu'il y en a nécessairement une aux yeux de l'Être infiniment parfait ?

12° Que la raison et la conscience ne sont que des chimères ; — ou bien qu'elles nous ont été données pour distinguer le bien du mal, pour faire le bien et fuir le mal ?

13° Qu'il est indifférent d'obéir à la raison et à la conscience ; — ou bien de se livrer chacun à ses penchants et à ses passions, à la fraude, au larcin, à la haine, à la vengeance, etc. ?

14° Que Dieu, qui ne s'est pas cru trop grand pour créer et pour conserver le monde physique, se croit trop grand pour régler et conserver un monde bien supérieur, celui de

l'ordre moral, trop grand pour s'occuper des êtres auxquels il a donné l'intelligence, la volonté, la liberté ; — ou bien qu' il veille sur l'usage que ces êtres feront de leurs facultés, et qu' il met une différence entre le bon et le méchant, entre celui qui le blasphème et celui qui l' honore, entre celui qui assassine et celui qui nourrit le pauvre et l' orphelin , etc.?

15° Qu' après la mort il n'y a rien à espérer pour la vertu souffrante et oubliée ici-bas, rien à redouter pour le vice ici-bas impuni et triomphant ; — ou bien qu' il y a une autre vie dans laquelle le Dieu sage et juste rendra à chacun selon ses œuvres, à la vertu le prix de sa fidélité au vice le châtiment de ses excès?

Lequel est le plus conforme au *bon sens*, au *sens commun* , de dire :

16° Que pour expliquer l' origine du mal moral et du mal phisique c' est à dire du péché et de la peine du péché, il faut recourir avec les manichéens à deux Dieux égaux entre eux, l'un bon, l'autre mauvais, ou, ce qui revient au même, à un Dieu moitié bon, moitié mauvais, qui ferait faire le péché et le punirait ; — ou bien qu'il suffit de reconnaître, avec les vrais sages de tous les siècles et d'après la plus grande autorité visible qui existe ici-bas, 1° en nous la connaissance du bien et du mal et la liberté du nous déterminer à l'un

ou à l'autre ; 2° en Dieu la justice et la bonté, deux perfections diverses, mais non opposées, dont chacune a ses droits ; 3° d' admettre, toujours d'après les mêmes autorités, que Dieu accorde tous les secours nécessaires pour éviter le mal qu' il défend et pour pratiquer le bien qu'il commande, mais à cette juste condition que notre volonté s' unira à la sienne, et embrassera les divers moyens qu' il met à notre disposition semblable en cela, s' il est permis de le dire d'une si haute majesté à un homme puissant et bienfaisant ? Cet homme voyant plusieurs pauvres qui ont une riche succession à recueillir dans un pays assez éloigné, sans avoir le moyen de s' y transporter, leur offre de les aider en payant les frais du voyage : à l' un donc, pour des raisons à lui connues, il donne de quoi aller en poste, à un autre de quoi prendre les voitures publiques, à d' autres de quoi voyager à cheval, en charrette, etc. Parmi tous ces pauvres les uns acceptent, d' autres hésitent, d' autres refusent, et prétendent être traités comme les plus favorisés. Le bienfaiteur, maître de ses dons, ne juge pas à propos de satisfaire les exigences de l' orgueil ou de la lâcheté : ces malheureux s' entêtent, ne partent point ou partent trop tard ; ils perdent l' héritage qui les attendait, et tombent dans une misère plus

plus profonde que celle dont il n'avait tenu qu'à eux de sortir. A qui la faute ? Est-ce au bienfaiteur qui voulait faire leur fortune s'ils avaient consenti à s'y prêter, ou à ceux qui n'ont pas voulu d'un mode de voyage qui blessait leur amour propre ou leur mollesse ? Et quand même le bienfaiteur aurait prévu le refus qu'ils devaient faire, était-il obligé de s'accommoder à leurs caprices, ou perdait-il le droit de leur imposer des conditions ?

Lequel est le plus conforme au *bon sens*, au *sens commun*, de dire :

17° Que la vue que Dieu a de mes actions futures ne m'empêche pas d'être parfaitement libre de faire le bien ou le mal, et par conséquent de me sauver ou de me perdre, et que l'action que je fais actuellement je ne la fais pas perceque Dieu l'a prévue, mais que Dieu l'a prévue perceque je la fais ; — ou bien de raisonner en fataliste, et de dire : ou Dieu a prévu que je dînerais aujourd'hui, ou il a prévu que je ne dinerais pas : s'il a prévu que je dînerais, je n'ai besoin de rien préparer, je trouverai nécessairement mon diner tout prêt; s'il a prévu que je ne dinerais pas j'aurai beau faire, je me passerai de diner : donc inutile de m'en occuper ?

18° Que l'homme n'est pas seulement libre, mais qu'il est encore capable de résister à tou-

tes ses passions, d' acquérir toutes les vertus, de remplir tous ses devoirs avec les seules forces de la nature, et que l'honneur dont il fait profession lui suffira toujours pour le soutenir, même dans ces occasions séduisantes où une injustice, qui restera certainement ignorée, le conduirait à la fortune, aux honneurs, a tous les avantages qui peuvent tenter le cœur humain ; — ou bien de reconnaître humblement sa faiblesse naturelle, son penchant au mal qui flatte l' orgueil ou la sensualité, sa repugnance pour le bien qui les contrarie, l' insuffisance de la raison dans mille rencontres et par conséquent l' extrême besoin que tout homme a d'un secours particulier de Dieu, et des motifs tirés de la foi à une vie future, pour combattre efficacement ses passions, pour résister au torrent des mauvais exemples, pour échapper aux attraits du vice, enfin pour sacrifier quand il le faut ses intérêts temporels à ses devoirs, quand même personne ne lui en saurait gré en ce monde?

Lequel est le plus conforme au *bon sens*, au *sens commun*, de dire :

19° Que Dieu, outre la raison et la conscience, outre la loi naturelle, a pu vouloir imposer à l'homme doué du libre arbitre une loi positive et des devoirs particuliers, lui interdire certaines choses, lui en prescrire d'au-

tres etc.; — ou bien que tout cela est au dessous de sa grandeur, et que ses créatures, sans même s'informer des hommages et des services qu'il aurait peut être à exiger d'elles, peuvent se conduire à son égard comme des domestiques que leur maître paierait largement pour en être servi, non à son gré, mais au gré de chacun d'eux, et autant qu'il leur semblerait bon ?

20° Que Dieu en établissant l'ordre physique s'est réservé le pouvoir d'en suspendre les lois quand il lui plairait, et de communiquer ce pouvoir aux hommes qu'il jugerait à propos d'employer pour manifester ses volontés à la terre ; — ou bien qu'il a renoncé au droit de parler par la voix des miracles, au droit d'autoriser par cette intervention la parole de ses envoyés et de faire ainsi connaître avec certitude les obligations spéciales qu'il voudrait imposer, telles que seraient certaines pratiques propres à régler le culte qui lui est du ?

21° Que Dieu aura en effet réglé ce culte, et par conséquent établi une religion ; qu'il l'aura établie non sur le mensonge et l'erreur, mais sur des vérités à croire et sur des vertus à pratiquer ; — ou bien qu'il a laissé aux hommes pleine liberté de l'honorer chacun à sa manière, d'adopter sans examen et de sui-

vre sans scrupule le culte de son siècle et de son pays quel qu' il soit, dût-on en changer chaque fois qu'on voyage, dût-on se faire anglican à Londres, calviniste à La Haye, luthérien à Wittemberg, rationaliste ou déiste à Genève, mahométan à Constantinople, idolâtre aux Indes, sans autre inconvénient que de redevenir chrétien et catholique si l'on trouve Rome sur son passage ?

Lequel est le plus conforme au *bon sens*, *au sens commun*, de dire :

22° Que Dieu, s' il a pu et voulu régler le culte qui lui convient et établir une religion, a donné quelque moyen sûr et facile de reconnaître cette religion entre toutes celles qui ne viennent pas de lui; — ou bien qu' il nous a refusé ce moyen ?

23° Que le moyen que Dieu a donné pour reconnaître la véritable religion est à la portée de tous, même des ignorants, des pauvres, des enfants arrivés à l'âge de raison et de discrétion ; — ou bien que ce moyen n' est à la portée que des hommes faits, des gens d' esprit, des savants?

24° Que le moyen le plus sûr et le plus facile de reconnaître la véritable religion est de se soumettre a la plus grande autorité visible qu' il y ait sur la terre ; — ou bien que ce moyen est d' examiner l' un après l' autre

tous les points de dogme et de morale controversés parmi les hommes, et de juger par soi-même, quelque ignorant qu'on puisse être, et par son autorité privée, de ce qu'on croira ou de ce qu'on ne croira pas?

25° Que la plus grande autorité visible qu'il y ait sur la terre, en ce qui tient à la religion, doit appartenir à une société dépositaire de la vraie religion; — ou bien à quelque autre société tombée dans l'erreur?

26° Que parmi toutes les religions qui existent la véritable doit être celle qui a détruit l'idolâtrie et ramené l'univers à la connaissance d'un seul Dieu, qui a pour elle l'accomplissement d'un grand nombre de prophéties recueillies d'avance et conservées intactes par ses plus grands ennemis, qui a pour témoins des millions de martyrs et pour enfants tout ce qu'il y a de plus éclairé et de plus saint dans tous les siècles, qui dans tous les siècles aussi et encore aujourd'hui présente en sa faveur une multitude innombrable de faits miraculeux, incontestables et avoués par ses adversaires, qui remonte jusqu'à son auteur par une succession non interrompue de pasteurs, qui n'a jamais varié dans sa doctrine et dans son enseignement, enfin qui condamne tous les vices et prescrit toutes les vertus; — ou bien que la véritable religion

pourrait être une de celles qui n' ont rien de semblable à produire en leur faveur, qui ont même contre elles des caractères tout opposés?

SECONDE SÉRIE.

Lequel est le plus conforme au *bon sens*, au *sens commun* :

1° De chercher, en cas de doute, quelle est la religion qui réunit les caractères que nous venons d' assigner à la véritable, et de l' embrasser dès qu' on l' a reconnue ; — ou bien de ne pas prendre la peine de faire cette recherche, d' éviter tout ce qui pourrait en rappeler le souvenir, de s'y montrer hostile, de s'en moquer, de tourner en dérision la croyance et la soumission des autres ; — ou bien encore de tergiverser, de remettre sans cesse au lendemain une recherche à laquelle tient notre éternelle destinée, et en attendant que la lumière arrive de ne pratiquer aucune religion, et vivre comme si l' on était assuré qu'il n'y a aucun inconvénient à s'en passer ?

Lequel est le plus conforme au *bon sens*, au *sens commun* :

2° De reconnaître sans difficulté des mystères dans l' ordre naturel, qui en effet, comme tous les savants en conviennent, est rempli de choses inexplicables à l' esprit humain,

et en même temps de rejeter tout mystère dans l' ordre surnaturel, dans ce qui tient à l'Être infini et aux vérités incompréhensibles qu'il lui plairait de nous proposer à croire sur sur sa parole ; — ou bien, en admettant les mystères de la nature, d'admettre à plus forte raison ceux d'un ordre supérieur, ceux de la vraie religion, de la religion chrétienne.

3° D'examiner les faits sur lesquels est fondée la religion chrétienne, et de les admettre avec les conséquences qui en découlent, dès qu' ils sont aussi bien prouvés que les autres faits historiques ; — ou bien, tout en admettant les faits naturels une fois prouvés, de rejeter ou de suspecter les faits surnaturels, quoique aussi bien et mieux encore prouvés que les premiers, comme l' avoue le sophiste protestant Jean-Jacques Rousseau, au sujet de Socrate dont *les faits*, *que personne ne révoque en doute*, *sont*, dit-il, *moins attestés que ceux de Jésus-Christ ?*

4° De regarder, parmi les diverses sociétés chrétiennes, comme la véritable Église de Jésus-Christ celle qui remonte incontestablement jusqu' à son auteur ; — ou bien de lui préférer quelqu'une de celles qui, n'ayant paru que quinze à seize cents ans après lui, ne peuvent montrer ni successions de pasteurs, ni enseignement public durant les quinze premiers siècles ?

5° De prétendre, en qualité de chrétien, au droit de régler soi même, d' après l' Écriture sainte interprétée à sa manière, ses croyances et ses devoirs, de les changer et de les modifier à son grè ; — ou bien de recevoir simplement la confession de foi donnée par les apôtres à l'Église qu'ils ont fondée, et de reconnaître, en ce qui regarde les devoirs, l'autorité de cette Église déclarée *sainte* et *catholique* par le huitième article du symbole, article qui est nécessairement aussi vrai que les onze autres, et cela tous les jours jusqu'à la fin des siécles ?

Lequel est le plus conforme au *bon sens*, au *sens commun :*

6° De s'en rapporter pour le sens des livres *saints* aux successeurs de *saint* Pierre, parmi lesquels on compte tant de *saints* et même de martyrs, aux *saints* Pères des premiers siècles, aux Irénée, aux Justin, aux Cyprien, aux Hilaire, aux Basile, aux Grégoire, aux Ambroise, aux Jérôme, aux Augustin, aux Chrysostome, etc., etc., enfin a la *sainte* Église catholique, *une* aussi bien que *sainte* par son enseignement toujours le même dans tous les temps comme dans tous les lieux ; — ou bien de préférer à de telles autorités celle d' un Luther, d'un Calvin, d' un Henri VIII, etc., chefs de sectes vicieux, corrompus, scan-

daleux, qui n'ont pu transmettre aux prétendus pasteurs établis par eux une mission qu'ils n'avaient pas eux-mêmes, et qui d'ailleurs ne s'accordent pas plus entre eux, quant à la doctrine, qu'avec l'Église qu'ils ont quittée pour des motifs, on le sait, non moins honteux que coupables ?

7° Sur les paroles de Jésus-Christ à ses apôtres et à saint Pierre, leur chef : *Celui qui vous écoute m'écoute, celui qui vous méprise me méprise.... Allez instruisez toutes les nations apprenez-leur à observer sans exception tout ce que je vous ai recommandé.... Quiconque ne vous croira pas sara condamné... Allez prêcher ; je suis avec vous tous les jours jusqu'a la fin des siècles.... Tu es Pierre, sur toi je bâtirai mon Église, et les puissances de l'enfer ne prévaudront pas contre elle.... Quiconque n'écoutera pas l'Église regardez-le comme un païen et un publicain....; car elle est*, dit saint Paul, *la colonne et le soutien de la vérité...* Lequel est le plus conforme au *bon sens*, au *sens commun*, de croire avec les fidèles catholiques de tous les siècles que Jésus-Christ a promis au souverain pontife, successeur de saint Pierre, et aux évêques, successeurs des apôtres, de les assister sans cesse dans leur enseignement jusqu'à la fin du

monde, et de soutenir l'Église contre tous les efforts de l'enfer et de ses suppôts ; afin qu'elle demeure toujours la colonne et le soutien de la vérité ; — ou bien de prétendre avec les disciples de Calvin que Jésus-Christ n'a rien promis ou n'a pas accompli ses promesses, quoique si clairement exprimées dans la sainte Ecriture, qu'ils regardent comme la règle et l'unique règle de leur foi ?

Lequel est le plus conforme au *bon sens*, au *sens commun :*

8° De rester fidèle à l'Église catholique, qui depuis dix-huit siècles n'a pas varié dans sa doctrine et qui, selon saint Augustin, ne peut ni enseigner, ni approuver rien de contraire aux bonnes mœurs ; — ou bien de rester attaché à des sectes qui n'ont rien ou presque rien retenu de la doctrine de leurs chefs; qui se sont divisées en une infinité de branches ; qui, par la voie du libre examen et du jugement privé, ont conduit un grand nombre de leurs sectateurs dans l'abyme soit du rationalisme et du déisme, soit du panthéisme, soit du scepticisme, soit de l'indifférentisme ; qui enfin ont si hardiment et tant de fois *protesté*, en rejetant l'un après l'autre tous les mystères, tous les dogmes de la foi catholique, qu'à peine la plupart d'entre elles ont conservé la première ligne du symbole, la croyance de l'*unité* de Dieu ?

9° De vouloir, avec les patriarches du protestantisme, 1° un Dieu qui ait prédestiné le très grand nombre des hommes à la damnation et un fort petit nombre au salut, sans aucun égard aux bonnes ou mauvaises actions des uns et des autres ; 2° un Dieu qui, après avoir dit à ses créatures : *Évitez ceci, faites cela* , les pousse par une nécessité invincible à vouloir tout le contraire de ce qu'il leur a prescrit, et qui punit ensuite par des supplices éternels les péchés qu' il a mis ces infortunés dans la nécessité de commettre ; 3° un Dieu qui ne donne la foi qu'à ses élus , foi qui consiste à croire fermement que par les mérites de Jésus Christ ils sont du nombre des élus; ce qui les rend si justes et si purs que dans eux les crimes les plus énormes et les plus infâmes ne sont jamais que des fautes véniellles, tandis que dans ceux qui sont prédestinés à l'enfer tout est péché mortel, même leurs vertus et leurs bonnes œuvres ; 4° enfin un Dieu pire que le diable , il faut bien le dire ; car le diable se borne à nous tenter, et ce Dieu opérerait lui même tout le mal que font les pécheurs, tellement que *la trahison de Judas*, par exemple, *ne serait pas moins son ouvrage que la vocation de saint Paul*, comme le disent en propres termes ces nouveaux apôtres; — ou bien de confesser, avec l'Église catholique

de tous les siècles, que *Dieu ne veut pas que personne périsse* (saint Pierre , I) , *mais que tous soient sauvés* (saint Paul, I, Tim.); qu' ils le soient par le bon usage de leur liberté , en croyant toutes les vérités que l' Église ordonne de croire , et en pratiquant avec le secours de la grâce , qui n' est jamais refusée à personne , les bonnes œuvres que prescrit la loi de Dieu.

Lequel est le plus conforme au *bon sens* , au *sens commun:*

1° De regarder comme des points de réforme, pieusement et sagement établis par les prêtres et religieux apostats , patriarches du protestantisme, 1° pour eux-mêmes la violation , puis l' abolition des vœux de religion et en particulier du vœu de chasteté ; 2° la réduction des sept sacrements à deux seulement, le baptême et la cène ; 3° la suppression du sacrifice de la messe , de la confession, de l' abstinence , du jeûne et autres œuvres de pénitence ; 4° la défense de prier pour les défunts, d'invoquer la sainte Vierge et les saints , la profanation de leurs reliques et de leurs images ; 5° la permission donnée à un prince, leur protecteur, d' avoir deux femmes à la fois ; l'invitation faite à lui et à d' autres princes de s' emparer des biens de l' Église , et la révolte prêchée contre ceux qui essay-

aient de soutenir l'ancienne religion ; 6° le droit offert à chaque particulier d'interpréter les saintes Écritures à son gré, et de se faire ainsi juge souverain de sa foi et de ses mœurs; 7° l'exemption générale de toute espèce de bonnes œuvres, comme étant non seulement inutiles au salut, mais encore entachées de péché véniel dans les élus et de péché mortel dans les réprouvés ; réforme qui met, on le comprend, fort à l'aise les uns et les autres, lesquels, s'ils sont conséquents ne prendront pas la peine de pratiquer des vertus et de s'assujettir à des œuvres où il y aurait beaucoup plus à perdre qu'à gagner pour eux ; — ou bien de retenir sur tous ces points la doctrine ancienne, celle qu'a enseignée l'Église catholique depuis sa naissance jusqu'à l'apparition du protestantisme, et quelle enseigne encore aujourd'hui?

Lequel est le plus conforme au *bon sens*, au *sens commun :*

11° D'avancer avec quelques hérétiques modernes, 1° que Jésus-Christ n'est pas mort pour tous les hommes ; 2° que depuis la chute d'Adam l'on ne résiste jamais à la grâce ; 3° qu'il y a des commandements de Dieu impossibles à observer même pour les justes, et que la grâce qui les rendait possibles leur manque, quoi qu'ils fassent pour l'obtenir, ainsi que

le soutiennent les disciples de Jansénius, révoltés depuis près de deux cents ans contre l'Église, et sans contredit plus jansénistes que leur maître, qui du moins avait avant de mourir, et bien sincèrement sans doûte, soumis au jugement du Saint-Siége son gros livre intitulé *Augustinus*, ne contenant, selon lui, que la doctrine de saint Augustin; — ou bien de rester soumis aux décisions de l'Église, laquelle condamne les janséniste par la bouche, 1° de saint Paul, qni déclare que *Jésus-Christ est mort pour tous les hommes* (II, Cor. 14); 2° de saint Étienne, qui reproche au peuple juif de *résister opiniâtrément à l' Esprit saint* (Act. 7); 3° de saint Jean, qui assure que *les commandements n' ont rien d' onéreux* (Ep. I, 15); et de saint Augustin lui même, qui leur disait il y a quinze cents ans: *Dieu ne commande pas des choses impossibles; mais en vous donnant ses commandements il vous avertit de faire ce que vous pouvez, et de demander ce que vous ne pouvez pas?* (Livre de la Nature et de la Grâce.)

Lequel est le plus conforme au *bon sens*, au *sens commun*:

12. De se faire un point d'honneur et en quelque sorte un devoir de rester dans une religion quelconque où l'on a pris naissance

et qu'on a d'abord professée, en un mot de vivre et de mourir dans ce qu'on appelle la religion de ses pères, même après en avoir aperçu le faible et le faux ; — ou bien de se hâter d'y renoncer dès qu'on en a découvert le vice, pour embrasser celle qu'on a reconnue véritable et seule propre à nous faire atteindre notre fin dernière, comme un voyageur qui s'est trompé de chemin n'hésite pas, dès qu'on lui a fait connaître son erreur, à rentrer dans la bonne route, dans celle qui le conduira au terme de son voyage?

13. De dire avec un prince protestant d'Allemagne à un protestant devenu catholique : *Je n'aime pas ceux qui changent de religion*; — ou bien de lui répondre avec le nouveau converti : *Ni moi non plus, je ne les aime pas; car si nos ancêtres n'avaient pas changé de religion il y a trois siècles, je n'aurais pas été obligé de renoncer au luthéranisme pour redevenir catholique?*

14. De s'attacher à l'Eglise catholique dans laquelle, de l'aveu de tout le monde et des protestants eux-mêmes, on peut se sauver; — ou bien à quelqu'une de ces sectes dans lesquelles l'Église catholique déclare, d'après les paroles de Jésus-Christ, qu'on ne peut pas se sauver? *Allez, enseignez..... Celui qui refusera de croire sera condamné.... Si*

quelqu'un n'écoute pas l'Église regardez-le comme un païen et un publicain.

Lequel est le plus conforme au *bon sens*, au *sens commun:*

15. De s'attacher à une religion à laquelle on voit revenir bien des incrédules et des protestants aux approches de la mort, et que n'abandonne alors aucun catholique ; — ou bien aux sectes protestantes que personne n'embrasse alors, mais qu'on abandonne plutôt dans ce moment décisif, même apres y être né et y avoir passé sa vie?

16. De demeurer enfant soumis et obéissant de l'église catholique, selon l'ordre que Jésus-Christ nous en a laissé; — ou bien de s'émanciper et de renoncer à lui obéir sur la parole des prétendus philosophes du dernier siècle, qui, par la corruption de leurs mœurs passée jusque dans leurs écrits, par l'instabilité de leurs opinions contradictoires les unes aux autres, se sont réfutés eux mêmes, et ont ôté tout crédit soit à leurs assertions, soit à leurs doutes ?

17. De rester constamment fidèle aux devoirs qu'on avait appris à connaître et à aimer sous l'influence d'une éducation chrétienne; — ou bien de renoncer aux croyances qui avaient servi de sauvegarde à l'innocence du premier âge, et d'y renoncer presque immédiatement

après avoir quitté le sentier de la vertu pour entrer dans les voies du vice et du libertinage, de sorte que le naufrage de la foi suive celui des mœurs, et qu'on renonce à croire alors qu'on a intérêt à ne plus croire ?

18. De conserver intacte la foi d'une autre vie, seule garantie réelle de la probité dans les affaires humaines, seule barrière solide contre le torrent des passions ; ou bien d'abjurer cette foi pour embrasser le parti qui promet une éternelle impunité aux fripons, aux faussaires, aux voleurs, aux empoisonneurs, aux assassins, aux parricides, aux scélérats de toute espèce, etc., etc. ?

Lequel est le plus conforme au *bon sens*, au *sens commun* :

19. De reconnaître en Dieu la volonté de satisfaire un jour le désir si vif et si légitime d'immortalité qui soutient les justes dans les épreuves de la vie présente et dans les sacrifices qu'exige la vertu ; — ou bien de lui supposer l'intention d'exaucer de préférence le coupable vœu des impies et des scélerats, qui ne veulent pas entendre parler d'une vie future, et dont le désir le plus ardent est d'échapper à la justice divine par le néant ?

20. De convenir, avec tout ce qu'il y a eu d'hommes sages et éclairés dans tous les siècles, et d'après la doctrine de l'Église catholi-

que, que la matière ne peut ni sentir, ni penser, ni vouloir, et que par conséquent notre âme qui sent, qui pense, qui veut, n'est pas *matière,* mais *esprit;* — ou bien de chercher, avec quelques incrédules modernes, dans la matérialité de l'âme un refuge contre le redoutable dogme de la vie future; comme si une âme matérielle qui, pendant la vie, pourrait *sentir* la douleur, en devenait incapable après la mort, ou que l'Être tout puissant, s'il avait pu créer et organiser une matière capable de sentiment, ne pouvait pas la ranimer un jour, l'organiser de nouveau, et lui rendre la faculté de sentir et de souffrir?

21. De se soumettre à la morale évangelique, qui interdit la vengeance comme une usurpation sur les droits de Dieu, qui proscrit le suicide comme un acte de lâcheté ou de folie, qui condamne les empoisonneurs des âmes encore plus sévèrement que ceux des corps; — ou bien d'adopter une morale qui commande de tuer ou de se faire tuer pour venger une insulte ou pour satisfaire un point d'honneur, qui permet de recourir au suicide pour se débarrasser de l'ennui d'une vie rassasiée et dégoûtée de jouissances, qui honore et récompense des écrivains dont la plume ne s'emploie qu'à propager l'incrédulité et la licence des mœurs?

Lequel est le plus conforme au *bon sens*, au *sens commun* :

22. D'adhérer aux maximes de mœurs et de conduite proclamées par Jésus-Christ, et de s'y soumettre comme aux mystères; — ou bien, tout en se disant chrétien catholique, de combattre ces maximes, de les taxer d'exagération, et d'en professer d'autres diamétralement opposées à celles de l'Évangile?

23. De conformer en tout sa vie à sa croyance, comme font les vrais chrétiens; — ou bien de vivre, par la plus manifeste inconséquence, d'une manière diamétralement opposée à ce qu'on croit; par exemple, d'adorer un Dieu né dans une étable et mort sur une croix, et cependant d'avoir horreur de tout ce qui s'appelle privations, humiliations, souffrances; de n'estimer, ne vanter, ne souhaiter pour les siens que fortune, grandeurs, plaisirs et jouissances?

24. De vivre comme devant mourir un jour, et pouvant mourir chaque jour; — ou bien de vivre comme si l'on ne devait jamais mourir, ou comme si tout devait mourir avec le corps, ou comme si l'on était sur qu'il n'y a rien à craindre de la justice divine après la mort?

25. De s'occuper, avant tout, des affaires, des plaisirs, des biens et des maux tempo-

rels ; — ou bien de penser et de travailler, avant tout, à réussir dans la grande affaire de son salut, à échapper aux maux éternels, et à s'assurer les biens éternels ?

26. De satisfaire également à toutes les obligations imposées par la loi chrétienne, quelqu'opposition qu'on y trouve soit dans ses propres passions, soit dans les maximes et les exemples du monde; — ou bien de ne prendre de ces obligations que ce qui ne déplaira pas trop au monde ; ainsi dans les sociétés, dans les conversations faire comme les autres, se prêter, se plaire même à la médisance et à la critique, aux paroles legères et peu séantes, aux maximes les plus opposées à celles de l'Évangile, au ridicule versé sur les personnes pieuses et religieuses, sur la piété elle-même, et avec cela se dire à soi-même et chercher à se persuader qu'on est chrétien, qu'on a de la religion ?

Lequel est le plus conforme au *bon sens*, au *sens commun* :

27. D'observer tous les commandements imposés par une autorité à laquelle on sait que Jésus-Christ ordonne d'obéir comme à lui-même; — ou bien, tout en reconnaissant cette autorité, qui est celle de l'Église catholique, de n'observer que ceux de ses commandements qui gênent le moins les inclinations,

tes passions ou les usages d'un certain monde, comme, par exemple, d'assister à la messe les dimanches, et de se dispenser du précepte de la confession ; de garder l'abstinence du vendredi et d'enfreindre celle du samedi, sans pouvoir alléguer aucune raison valable de cette différence de conduite entre divers préceptes émanés de la même autorité?

RÉSUMÉ DES DEUX SÉRIES.

Pour résumer ce qui a été dit jusqu'à présent et donner un nouveau jour à des vérités qui, toutes claires qu'elles sont, pénètrent si difficilement dans certaines intelligences, posons une suite de dilemmes dont l'enchaînement ne laissera ni de subterfuge à la mauvaise foi ni d'excuse à l'ignorance.

1. Point de milieu entre confesser un Dieu créateur et conservateur de toutes choses; — ou bien soutenir contre toute évidence qu'il y a une infinité d'effets sans cause, que la matière est éternelle, ou qu'elle s'est faite ou arrangée toute seule, comme une maison qui se bâtirait elle même, se meublerait, s'ornerait, se réparerait sans que personne y mît la main; que les intelligences qui existent sont les effets d'une cause sans intelligence, d'un aveugle hasard; que c'est par hasard aussi que tous

les corps célestes se meuvent chacun dans son orbite avec un ordre admirable depuis six mille ans.

2. Point de milieu entre avouer que Dieu possède l'intelligence suprême, la puissance absolue sur tout ce qui existe ou peut exister, et qu'il n'est limité par aucun lieu ni par aucun temps; — ou bien soutenir qu'il se sera borné lui-même, ou que c'est quelqu'une de ses créatures qui aura imposé des bornes à son intelligence, à sa puissance, à toute autre de ses perfections.

3. Point de milieu entre admettre qu'il y a dans ce monde des êtres doués d'une intelligence morale et d'une volonté libre de se porter au bien ou au mal, que les uns en effet choisissent librement le bien et les autres le mal; — ou bien qu'il n'y a dans l'homme ni intelligence morale ni libre arbitre, et par conséquent ni vice ni vertu, ni devoirs à remplir ni transgressions à éviter; qu'il est indifférent d'honorer Dieu ou de le blasphémer, de protéger le faible ou de l'opprimer, etc.

4. Point de milieu entre admettre un Dieu juste et sage qui, ayant des joies et des douleurs à distribuer, fera tôt ou tard des unes la récompense de la vertu, et des autres le châtiment du vice; — ou bien préférer un Dieu, monarque insouciant, imbécile ou fu-

7. Point de milieu entre admettre des mystères dans l'ordre surnaturel comme dans l'ordre naturel, et se résoudre à croire aux uns comme aux autres, dès que leur existence est suffisamment connue; — ou bien n'en admettre d'aucune espèce, et par conséquent ne plus croire à rien, puisque tout est mystère dans la nature et hors de la nature.

8. Point de milieu entre reconnaître à Dieu le droit d'exiger que ses créatures s'informent des lois qu'il aurait jugé à propos de leur imposer; — ou bien contester ce droit à l'Être tout puissant, en se réservant à soi-même la liberté de se faire ou de choisir une religion, et provisoirement de n'en pratiquer aucune.

9. Point de milieu entre reconnaître que parmi tant de religions diverses qui partagent le monde il doit y en avoir une véritable, seule révélée de Dieu, seule agréable à Dieu, seule voie sûre pour le salut; — ou bien regarder toutes les religions vraies ou fausses comme également bonnes, regarder Dieu lui même comme aussi indifférent au mensonge, à l'erreur qu'à la vérité, et en conséquence rester tranquille, sans examen, sans scrupule, dans une religion quelconque où l'on se trouverait engagé par le fait de sa naissance, de sa position sociale, de ses intérêts temporels.

10. Point de milieu entre convenir que s'il

y a obligation de chercher à reconnaître la véritable religion, celle que Dieu a révélée et selon laquelle il veut être servi, il y a donc aussi quelque moyen de la distinguer entre toutes les autres ; — ou bien prétendre que Dieu aura refusé ce moyen aux hommes, semblable à un maître bizarre ou injuste qui donnerait ordre d' exécuter ses volontés sans dire en quoi elles consistent.

11. Point de milieu entre avouer que l'Église dépositaire de la véritable religion révélée est la plus grande autorité visible qu' il y ait sur la terre, et qu'elle a des caractères de vérité que ne sauraient présenter les autres églises qui ne viennent pas de Dieu ; — ou bien soutenir que l'erreur et le mensonge en fait de religion peuvent avoir autant ou plus de caractères de vérité que n'en aurait la vérité elle-même.

12. Point de milieu entre confesser que l'Église de Jésus-Christ, étant la seule qui réunisse tous les caractères propres à la vraie religion, est par là même la plus grande autorité visible qu' il y ait sur la terre; que le fait de sa fondation par les apôtres, de sa rapide propagation, de sa perpétuelle visibilité, de son invariable unité d'enseignement et de gouvernement, enfin de l'entier accomplissement des promesses que son divin auteur lui

avait laissées, que ce fait, dis-je, le plus avéré, le plus incontestable et le plus éclatant comme le plus étonnant de tous les faits que nous ait transmis l'histoire, est souverainement vrai; ou bien soutenir que le plus vrai et par conséquent le plus croyable de tous les faits laissant à l'homme la liberté de le nier ou de le révoquer en doute, il n'est pas un fait au monde qu'on soit obligé d'admettre et de croire, pas une autorité à laquelle on soit tenu de céder.

13. Point de milieu, pour le savant comme pour l'ignorant, entre s'attacher, en tout ce qui regarde la foi et les mœurs, à la plus grande autorité visible qui existe, à celle de la sainte Église catholique romaine; = ou bien prendre pour autorité suprême, pour règle de foi, sa propre raison ou celle de tout autre individu; enfin, comme dit saint Paul, se laisser emporter à tous les vents des opinions humaines sans pouvoir se fixer à rien de stable et de solide.

14. Point de milieu entre avouer que la veille du jour où Luther commença à dogmatiser en 1517, l'Église romaine, fondée par saint Pierre, chef des apôtres, et gouvernée sans interruption par ses successeurs, était encore la *sainte Église catholique* du symbole des apôtres; qu'il fallait donc encore

écouter cette Église et lui obéir, selon l'ordre de Jésus-Christ; — ou bien prétendre que du jour où Luther se montra elle perdit ses prérogatives, ses pouvoirs et jusqu'à son nom, au point de n'être plus ni *sainte* ni *catholique*, et cela malgré la promesse que Jésus-Christ lui avait faite de ne pas laisser *les puissances de l'enfer prévaloir contre elle*, et de *l'assister tous les jours jusqu'à la consommation des siècles*.

15. Point de milieu entre reconnaître dans les pasteurs légitimes, successeurs des apôtres, l'autorité toujours vivante de la *sainte Église catholique*, et regarder toutes ses ordonnances sans exception comme des règles obligatoires qu'on ne peut ni violer ni censurer impunément; ou bien, en n'obéissant à cette autorité qu'en ce qui ne gêne pas trop les goûts et les passions, se jeter dans la plus absurde inconséquence, en même temps qu'on s'expose à l'anathème fulminé par Jésus-Christ: *Quiconque n'écoute pas l'Église, regardez-le comme un païen et un publicain.*

CONCLUSION

ET

PROFESSION DE FOI DU CATHOLICISME.

1. Dans les problèmes proposés ci-dessus, et dans les dilemmes qui en sont le résumé, où sera, où devra être la vérité? Sera-ce du côté qui choque le bon sens, le sens commun? ne sera-ce pas plutôt, et nécessairement, du côté qu'indiquent le bon sens, le sens commun, la raison, c'est à dire la lumière naturelle commune à tous les hommes?

2. Que penser donc d'un homme qui ne jugerait pas dignes d'un examen sérieux des questions où il s'agit de ses plus graves intérêts, ou qui, en y repondant, se déclarerait pour le parti contraire au bon sens, au sens commun? Évidemment ce serait un homme déraisonnable, un homme dépourvu de jugement, un de ces insensés volontaires dont l'Esprit saint déclare que le nombre est infini, *stultorum infinitus est numerus* (Ecclés. I, 15), et dont parle saint Paul lorsqu'il dit que

c'est en proclamant leur prétendue sagesse qu'ils sont tombés dans la folie, *Dicentes se esse sapientes, stulti facti sunt.....* (Rom. I, 22.

3. Puisque, d'après toutes les règles du bon sens, un homme qui s'assujettit à les suivre doit, de conséquences en conséquences, arriver à la connaissance de Dieu, au fait d'une révélation, au christianisme, et qu'une fois chrétien il doit, d'après ces mêmes régles, se soumettre à la plus grande autorité visible, et par conséquent à celle de l'Église catholique, il sera conforme à ce même bon sens d'avancer qu'un fidèle catholique médiocrement instruit pourra rendre de sa croyance et de sa foi un compte auquel on n'aura rien de raisonnable à opposer, quand il dira, par exemple :

Il est notoire 1. que mon curé et tous les autres curés du diocèse où je vis sont envoyés par l'évêque dans les différentes paroisses pour y enseigner le même catéchisme et y prêcher les mêmes vérités. Il est notoire 2. que mon évêque et tous les autres évêques catholiques sont envoyés par le pape dans les différents diocèses qui partagent l'univers; que tous annoncent le même Évangile, prêchent aux nouveaux comme aux anciens chrétiens la même religion, et qu'il faut bien que les divers caté-

chismes, donnés par chacun de ces évêques en tant de langues et à tant de nations différentes, contiennent tous une seule et même doctrine, les mêmes mystères à croire, les mêmes vertus à pratiquer, puisque s'il en était autrement les schismatiques, les hérétiques et autres ennemis de l'Église catholique, de tout temps si acharnés contre elle, n'auraient pas manqué de relever ses variations, ce que pourtant ils n'ont pu faire ni pour les catéchismes actuels ni pour ceux des siècles précédents. Il est notoire 3. que, par la profession d'une même foi et par l'administration des mêmes sacrements, tous les prêtres catholiques sont unis entre eux et avec les évêques, dont ils tiennent leur mission, et que tous les évêques par ce même lien sont également unis entre eux et avec le souverain pontife, de qui seul ils tiennent de même leur mission. Il est notoire 4. que le pape Grégoire XVI a succédé à Pie VIII, celui-ci à Léon XII, celui-ci à Pie VII, celui-ci à Pie VI, et ainsi de suite en remontant d'âge en âge, par une chaîne non interrompue de souverains pontifes, jusqu'au premier de tous, saint Pierre, établi par Jésus-Christ lui-même chef visible de son Église, avec le pouvoir plein et illimité de lier et de délier, d'ouvrir ou de fermer les portes du ciel, et avec la promesse solennelle que jamais les

puissances de l'enfer ne prévaudront contre cette Église, dont Pierre fut dès lors, et continue d'être dans ses successeurs, la base fondamentale. *Tu es Petrus, et super hanc petram ædificabo Ecclesiam meam, et portæ inferi non prævalebunt adversus eam; et tibi dabo claves regni cœlorum; et quocumque ligaveris super terram erit ligatum et in cœlis.* (Matth. XVI, 18 et 19.)

Le fidèle rendant compte de sa foi pourrait dire plus simplement: Je tiens à mon curé, lequel, avec tous les fidèles de sa paroisse, tient, ainsi que les autres curés du diocèse, à notre évêque, qui les a envoyés; notre évêque, avec tous les fidèles de son diocèse, tient, ainsi que tous les autres évêques catholiques, à notre saint père le pape, qui les a également envoyés; le pape enfin, suivi de tout le troupeau fidèle, brebis et agneaux, remonte, par une succession non interrompue, jusqu'à saint Pierre établi par Jésus-Christ chef visible de l'Église catholique, prince des pasteurs, investi d'un pouvoir complet et universel. C'est ce que j'appelle, avec le symbole des apôtres, *la communion des saints*, laquelle ne se borne pas aux membres de l'Église de la terre, mais s'étend à celle qui achève de se purifier par les peines du purgatoire, à celle qui, victorieuse de toutes les épreuves de la vie pré-

sente, triomphe et règne à jamais dans le séjour de la félicité.

On peut dire encore: Par mon curé je tiens, avec les autres curés du diocèse, à mon évêque; par mon évêque je tiens, avec les autres évêques catholiques, au souverain pontife; par le souverain pontife et ses prédécesseurs je tiens à saint Pierre; par saint Pierre je tiens à Jésus-Christ.

Ou enfin: Par mon curé je tiens à mon évêque; par mon évêque je tiens au pape; par le pape je tiens à saint Pierre et à Jésus-Christ.

Tel est le compte que tout catholique peut rendre de sa foi. Quel autre que lui peut en faire autant? Sans doute ce ne sera ni l'Anglican, ni le Russe. Les deux églises schismatiques, russe et anglicane, n'ont pas d'autres chefs que leurs souverains laïques, princes ou princesses, on pourrait dire *papes* ou *papesses*, d'invention humaine, à qui évidemment Jésus-Christ n'a confié ni le dépôt de la foi, ni le gouvernement de son Église. Les seuls schismatiques qui aient conservé une apparence de succession, ce sont les Grecs. Mais 1. cette succession s'arrête au milieu du onzième siécle, où Michel Cérulaire, patriarche de Constantinople, se révolta contre la chaire de saint Pierre, et entraîna dans sa révolte une grande partie des évêques de l'Orient. 2. Les

Grecs renoncèrent deux fois à leur schisme, deux fois ils rentrèrent sous l'obéissance de l'Église catholique; deux fois donc ils se reconnurent coupables: aveux solennels qui ôtent toute excuse aux chefs qui les tiennent éloignés du troupeau de Jésus-Christ, troupeau unique sous un unique pasteur: *Fiet unum ovile et unus pastor.* (Saint Jean.)

Les protestants vivent plus près de nous, ils s'agitent au milieu de nous; leur drapeau d'ailleurs, quoi qu'ils en disent, est celui de l'incrédulité moderne qui ronge les entrailles du corps social: c'est donc à eux surtout qu'il nous faut offrir la lumière.

PROFESSION DE FOI

DU PROTESTANTISME.

Après avoir établi la solidité des fondements de la foi catholique, nous avons le droit d'inviter les protestants à présenter à leur tour l'analyse de leur foi, et à rendre compte des motifs qu'ils ont de croire. Mais si un protestant quelconque sait contre quoi il *proteste*, sait-il aussi bien ce qu'il croit? A-t il un symbole qui l'unisse dans une même croyance avec tous ceux qui se disent protestants? A-t-il ce qu'on appelle une *confession de foi* stable qui lui soit commune avec tous ou seulement avec quelques-uns, lui qui, d'après le principe d'examen ou de jugement privé que Luther et Calvin lui ont légué, ne croit plus ce qu'ils ont cru, lui qui n'a pas même un symbole individuel auquel il soit tenu de se soumettre, lui qui peut chaque jour et à toute heure changer de croyance, modifier, réformer, retrancher tout ce qui ne s'accordera pas avec son idée, son opinion du moment, sans

pouvoir en donner ni aux autres ni à lui-même une raison satisfaisante pour le bon sens ?

Qu'on lui demande ce qu'il croit aujourd'hui: « Je crois tel et tel article. » dira-t-il peut-être. On insiste, on veut savoir de lui sur quelle autorité il croit tel article et non pas tel autre. Répondra-t-il, avec les premiers sectaires du seizième siécle, que c'est l'Esprit de Dieu qui inspire à chacun ce qu'il doit croire et qui le lui fait trouver dans les Écritures? Mais, lui dirai-je, est-ce bien l'Esprit de vérité qui inspire des croyances toutes contradictoires entre elles à chacune des mille sectes sorties du principe d'examen et de jugement privé? Si ce n'est pas à toutes que parle l'Esprit de vérité, à quel signe distinguerai-je celle qu'il inspire de préférence? Notre protestant répondra-t-il que c'est lui-même, que c'est sa propre raison qui l'éclaire sur ce qu'il a à croire? Mais toutes les sectes protestantes, tous les individus protestants en diront autant; et à quoi reconnaitrai-je où est la vérité? C'est un labyrinthe dont il ne trouvera pas l'issue. Répondra-t-il enfin qu'il croit sur l'autorité des pasteurs de son Eglise ? Mais son Église lui déclare et doit en conscience lui déclarer qu'elle n'est pas infaillible, qu'elle peut se tromper et le tromper, qu'elle n'a par conséquent aucune autorité sur sa foi; que

c'est à lui-même à examiner, et à se décider sur ce qu'il jugera à propos d'admettre ou de rejeter, d'après le sens qu'il aura trouvé dans les Écritures.

Il n'a, dira-t-il, ni le temps ni le talent nécessaire pour se livrer à un tel examen. N'importe, il lui faudra examiner si la bible qu'on lui présente est réellement la parole et la pure parole de Dieu; si c'est à droit ou à tort qu'on y a admis ou qu'on en a exclu tel ou tel livre; si les traductions sont bien fidèles et bien conformes aux textes originaux; si les textes originaux latins, grecs, hébraïques, chaldaïques, syriaques, sont sûrement des auteurs auxquels on les attribue; s'ils n'ont pas été altérés ou corrompus par l'ignorance ou par la mauvaise foi; si les auteurs de chacun de ces livres ont été inspirés en les écrivant : ce n'est pas tout, il faudra ensuite examiner l'un après l'autre tous les textes de la Bible concernant chacun des dogmes, pour en pénétrer le vrai sens, et concilier les uns avec les autres, sans avoir égard ni aux commentateurs, ni aux Pères, ni à la tradition, parceque toutes ces autorités ne sont rien pour un protestant bien ferme sur le grand principe d'examen et de jugement *privé*.

Mais, répondra notre protestant, en voilà pour ma vie entière et audelà! Cela est vrai,

répliquerai-je, et de cela même je conclus 1. qu'une religion qui; pour se faire connaître, n'offre qu'un moyen inaccessible et impraticable, ne peut être, au dire du bon sens, la vraie religion, celle à laquelle Dieu a prétendu appeler la masse des hommes; 2. qu'un principe (celui d'examen et de jugement privé) dont la conséquence nécessaire et immédiate est une absurdité dans la pratique ne peut être, en matière de religion, qu'un faux principe émané de l'esprit de mensonge et d'erreur ; 3. qu'il n'y a pas un seul protestant qui se soit formé ou qui ait pu se former une croyance réelle et stable par la voie de l'examen privé; 4. que tous ne sont ou ne demeurent protestants qu'en obéissant à des préjugés de naissance et d'éducation, qu'en croyant sur parole et sans examen des docteurs sans mission et sans autorité, qu'en se livrant à d'aveugles préventions, triste fruit des calomnies dont on noircit à leurs yeux l'Église catholique, calomnies qu'ils ne se sont jamais mis en peine de vérifier; de sorte que pas un d'entre eux ne saurait donner, soit de ce qu'il croit, soit de ce qu'il ne croit pas, aucun motif qui ne renverse leur principe fondamental d'examen ou de jugement privé, ou qui ne choque de front le sens commun, la raison.

J'ajoute que ce même principe, développé et suivi de conséquence en conséquence, ne pouvait manquer de multiplier à l'infini les sectes protestantes, enfantées les unes par l'esprit de fanatisme, les autres par l'esprit d'indépendance, et de conduire tout ce que celles-ci comptent de libres penseurs au rationalisme d'abord, puis au déisme, puis au scepticisme, au matérialisme, à l'indifférentisme, ou, ce qui revient au même, à l'athéisme pratique. C'est ce que Bossuet et les autres défenseurs de la foi catholique prédisaient, il y a deux siècles, aux protestants de de leur époque; et ainsi s'est vérifié ce mot, aussi juste que profond, qu'entre le catholicisme et l'athéisme il n'y a point de poste tenable,

Supposons en effet qu'un protestant, à quelque secte qu'il appartienne, veuille bien entrer dans une discussion raisonnée et la suivre jusqu'au bout: de deux choses l'une : ou 1. il consentira à reconnaître une autorité quelconque à laquelle on doive raisonnablement céder, par exemple, l'autorité du bon sens ; du sens commun ; dès lors, pour être conséquent, il se verra contraint de remonter de degrés en degrés jusqu'à la plus grande qui existe, jusqu'au catholicisme; c'est ce qu'a nettement avoué le protestant J. J. Rousseau,

quand il a dit: « *Qu'on me prouve que je dois me soumettre à une autorité, dès demain je me fais catholique.* » Ou 2. notre protestant ne reconnaîtra d'autre autorité que son jugement privé, et dès lors, si on le pousse, il se verra forcé de descendre, en heurtant à chaque pas le sens commun, jusqu'à l'athéisme : c'est ce qu'a fait de lui-même, et sans y être forcé, le philosophisme moderne, lequel n'est autre chose que le protestantisme arrivé à sa dernière conséquence, c'est à dire à une *protestation* générale contre tout ce qui peut humilier l'orgueil ou gêner les passions.

Et qu'on n'allégue point ici, avec un sophiste protestant de nos jours, que le catholicisme n'a pas de fondements plus solides que le protestantisme, puisqu'il tourne dans un *cercle vicieux* en prouvant l'autorité de l'Église par celle de l'Ecriture, et l'autorité de l'Écriture par celle de l'Église. *Vous voilà*, s'écrie cet écrivain, *vous voilà enfermés dans un cercle de fer d'où vous ne sortirez pas*, Non, un controversiste catholique n'en sortira pas, car il ne s'y enfermera pas. Il sait que l'Église, indépendamment des Ecritures, a des moyens d'établir solidement son autorité ; il en fait usage contre les sectaires qui ne reconnaissent pas nos livres saints; et c'est la marche qu'on a suivie dans

cet opuscule, où l'on n'a guère employé d'autres armes que celle du sens commun. Le controversiste catholique a-t-il à combattre des sectaires qui reconnaissent nos livres saints, il part du principe avoué par eux, et en tire des conséquences contre eux. Ce n'est point là un *cercle vicieux*, c'est ce qu'on appelle dans les écoles un argument *ad hominem.* Or le cercle de *fer*, où cet écrivain croyait nous tenir, une fois brisé, que devient le raisonnement qu'il en tire contre nous? Son *impitoyable* dilemme, ainsi qu'il l'appelle d'un air triomphant, n'est plus qu'un *pitoyable* sophisme, un argument d'écolier.

Mais lui-même, qu'a-t-il répondu à une objection fort simple qu'on lui a proposée? « tous, lui disait-on, ne peuvent pas lire la Bible, même dans leur langue maternelle; tous néanmoins sont tenus, sous peine de péché grave, de s'attacher à connaître ce qu'il faut croire et pratiquer pour obtenir le salut. Or de qui l'apprendront-ils? Sera-ce de l'examen privé qui leur est impossible, puisque la Bible est un livre scellé pour eux? Ne sera ce pas plutôt de ceux à qui Jésus-Christ a dit : *Allez, enseignez toutes les nations... Celui qui vous écoute m'écoute... Celui qui n'écoute pas l'Église, regardez-le comme un païen, etc.* » Comment

notre écrivain se tirera-t-il de ce mauvais pas? Conviendra-t-il qu'en effet ceux qui ne savent pas lire peuvent recourir à l'enseignement oral de ceux à qui l'auteur de la religion chrétienne avait remis ce pouvoir? Il s'en gardera bien! ce serait renoncer au principe chéri d'examen privé, et admettre l'odieux principe d'autorité; ce serait s'avouer vaincu. Que fera-t-il donc? Il s'échappera, on plutôt il s'enferrera lui-même par une décision doctorale, que j'appellerais cruelle si elle ne se réfutait elle-même par son extravagance. « Savoir lire, nous dit-il, est pour tous les hommes un devoir d'obligation morale, un devoir envers Dieu. » Ainsi, selon notre nouveau casuiste, c'est un devoir, c'est une obligation pour *tous* les hommes indistinctement, même pour les aveugles sans doute, de savoir lire, au moins dans la Bible; et cette obligation se rapporte à l'essentielle, à l'indispensable affaire de l'homme, à celle du salut éternel; la violer ne peut donc être qu'un péché grave, un péché mortel. Pauvres gens, disciples de Luther ou de Calvin, qui n'avez pas le temps de fréquenter les écoles, résignez-vous à être damnés pour n'avoir pas su lire; mais ne vous en étonnez pas : vous appartenez à la douce et tendre secte qui professe les consolantes doctrines n. 9 de la seconde série des pro-

blèmes proposés aux personnes qui ont le sens commun.

Le même écrivain, qui se qualifie *ministre de l'Évangile*, ose attribuer l'*unité aux innombrables divisions des Églises protestantes*. Leurs confessions de foi sont aussi opposées entre elles que le sont ces propositions dogmatiques contradictoires : *Jésus-Christ est réellement présent dans l'Eucharistie, Jésus-Christ n'est pas réellement présent dans l'Eucharistie.—Jésus-Christ est Dieu, Jésus-Christ n'est pas Dieu*. Voilà donc ce que notre écrivain, *ministre de l'Évangile*, appellera *diversité dans l'unité* ! Oui, tout comme, entre juif et chrétien, si l'un dit: *Le Messie est venu*, et que l'autre dise: *Le Messie n'est pas venu*, il n'y aura que *diversité dans l'unité*. Et cette *diversité*, ajoute-t-il, *met entre les innombrables divisions des Églises protestantes moins de différences qu'il n'y en avait du temps des apôtres entre les Églises fondées par Paul en Asie et les Églises de Pierre en Judée* ! Quoi ! l'opposition la plus complète dans les dogmes, le *oui* et le *non*, dans ceux mêmes qui tiennent à l'essence du christianisme, tout cela n'est qu'une *diversité dans l'unité* ! Et les trente symboles qui se combattent, et les *innombrables* sectes qui, n'ayant pas même de

symbole, ne savent ce qu' elles croient ou ce qu'elles ne croient point, tout cela ne fait qu'*un* ! Emettre de si étranges assertions n'est-ce pas mentir aux premiers principes du christianisme, à l'évidence et à sa propre conscience ? Les *innombrables* sectes protestantes, toutes divisées entre elles dans les points les plus fondamentaux, y compris celui de la *divinité* de Jésus Christ, celui de la *Trinité*, toutes composées d'individus libres de ne croire que ce qu'ils voudront, ou même de ne rien croire du tout, ressemblent à l'Église fondée par Jésus-Christ sur le roc, comme des milliers de grains de sable sans cohérence ressemblent à un bloc de marbre: elles ne sont que poussière.

Relevons encore quelques-unes des assertions du ministre. Selon lui l'Église ne se compose que des seuls *bons*; les *méchants*, c'est à dire les pécheurs, n'en font point partie. De là j'ai droit de conclure, 1. qu'il est impossible de distinguer ceux qui sont de l'Église de ceux qui n'en sont pas, puisque pour cela il faudrait pénétrer le secret des consciences; 2. qu'aucun chrétien ne peut savoir avec certitude s'il appartient lui-même à l'Église, à moins qu'il ne soit bien assuré d'être juste aux yeux de Dieu; 3. que l'Église n'a point de pasteurs visibles, ce qui

n'est ni commode, ni consolant pour le troupeau; 4. enfin que l'Église est elle-même nécessairement invisible. Jésus-Christ cependant veut qu'on écoute l'Église; mais pour l'écouter il faudrait du moins savoir où elle est, et pouvoir la reconnaître.

Selon le ministre, tout protestant a le droit de redresser ses docteurs dès qu'il ne trouve pas leur doctrine conforme à la *parole de Dieu*. S'il s'adresse au ciel avec un cœur pur et humble, l'Esprit saint l'aidera infailliblement à discerner la vérité de l'erreur. On pourrait conclure de là que dès lors on n'a plus que faire de docteurs et de ministres: a quoi serviraient-ils si l'on en sait autantet plus qu'eux? Mais notre écrivain passe outre, et, poussant sa pointe, il ajoute que le droit de *redressement* est pour chaque individu une suite nécessaire de la *liberté de conscience* que *l'intelligence humaine a conquise*, il y a trois cents ans, *sur la domination despotique de Rome;* depuis cette heureuse époque, c'est chaque auditeur ou lecteur qui est l'arbitre du sens qu'on doit donner à la *parole de Dieu*, c'est lui qui résout en dernier ressort toutes les difficultés relatives à la religion. Cette doctrine abrégerait singulièrement les controverses si elle n'avait, outre l'inconvénient de choquer le sens commun,

celui d'ouvrir une large porte au fanatisme, une plus large encore à l'orgueilleuse présomption qui ose dire : C'est moi qui ai le cœur le plus pur et le plus humble, donc c'est moi qui ai raison; ou en d'autres termes : La plus grande, la plus imposante autorité qui existe ici-bas pour moi, c'est moi-même.

CONVERSATION

ENTRE

UN CATHOLIQUE ET UN PROTESTANT.

Mettons donc en présence un catholique et un protestant, et supposons qu'il s'agisse entre eux du dogme de la présence réelle. Le protestant présente sa Bible et dit : Voilà notre arbitre, voilà le juge de notre différent ; c'est la pure parole de Dieu.

Le catholique. Voudriez-vous bien me dire de qui vous tenez la Bible, et d'où vous savez qu'elle est la parole, la pure parole de Dieu.

Le protestant *embarrassé*. Mais ... ne la recevez-vous pas aussi bien que nous ?

Le catholique. Il ne ne s'agit point en ce moment de ce que je reçois ou ne reçois pas. Vous me présentez une Bible comme étant la parole de Dieu ; c'est à vous à m'apprendre de qui vous l'avez reçue, et d'où vous savez qu'elle est tout ce que vous dites. Est-ce de Luther ou de Calvin? Mais eux, de qui la te-

naient-ils cette Bible? Ce n'est point de la tradition, la tradition n'est rien ponr vous ; ce n'est point de protestants antérieurs à Luther et a Calvin , il n' y en avait point encore au monde ; ce n'est point d'une révélation faite à vos deux patriarches, il faudrait m'en donner la preuve. Dites-moi donc d'où et par où la Bible leur est venue.

Le protestant. Eh! qu'importe d'où elle leur est venue, pourvu que nous nous accordions vous et moi à la recevoir comme la parole de Dieu, comme arbitre dans les points qui nous divisent ?

Le catholique. Il importe beaucoup. 1. Avant Luther et Calvin on récitait dans tout l'univers, et depuis quinze siécles, ces paroles du symbole des Apôtres : Je crois la sainte Église catholique, *Credo sanctam Ecclesiam catholicam.* L'univers croyait donc avant Luther et Calvin une Église sainte et catholique, fidèle dépositaire non seulemente de la *lettre*, mais aussi du *sens*, c'est à dire de la doctrine des livres saints; sans quoi elle n'eût point été la sainte Église catholique du symbole , elle n' eût point rempli sa mission , qui était d'instruire avec une pleine autorité , et par conséquent avec une pleine certitude , toutes les nations et tous les siècles , de fixer tout ce qu'ils auraient à croire ou à faire

pour arriver au salut, en un mot elle n'eût pas été la *colonne de la vérité* fondée sur la pierre ferme, et malgré les promesses de Jésus-Christ les portes de l'enfer auraient prévalu contre elle.

Or, vous l'avouerez, c'est dans le sein de cette Église que Luther et Calvin ont pris naissance ; c'est d'elle et d'elle seule qu'ils ont pu recevoir la Bible et apprendre qu'elle était la parole de Dieu. C'est donc aussi d'elle et d'elle seule que vous la tenez vous-même cette Bible, non pour lui donner le sens et y trouver la doctrine qu'il vous plaira, mais pour en recevoir avec la *lettre* du texte le *sens* qui contient la doctrine. Luther, Calvin et leurs premiers sectateurs lui avaient long-temps obéi comme à leur mère et à leur maîtresse; puis est venu pour eux le jour de la défection, de la révolte et de l'apotasie. Ils ont pu emporter avec eux la *lettre* de la Bible ; le *sens* et la doctrine sont restés à l'Église, à qui Jésus-Christ les avait confiés. Cela posé, je dis : Si vous n'avouez pas avoir reçu de l'Église catholique la Bible et la doctrine de la Bible, de qui la tenez-vous, elle et le droit de lui donner le sens que vous voudrez? Si vous avouez avoir reçu de l'Église catholique la Bible et le sens de la Bible, comment vous justifierez-vous d'en avoir al-

téré la doctrine ? comment échapperez-vous au reproche de vous en être séparé à la suite du premier chef du protestantisme, et à l'anathème prononcé par Jésus-Christ contre ceux qui n'écoutent pas son Église ? Car enfin, dès qu'elle était la seule Église catholique qui existât dans le monde, il fallait bien qu'elle fût la véritable Église de Jésus-Christ, qui, d'après les ordres et les promesses de son divin auteur, doit subsister, enseigner et triompher de toutes les erreurs jusqu'à la consommation des siècles,

2. A quoi avez-vous pensé de me présenter la Bible comme arbitre et juge de notre controverse? Que diriez-vous si, dans un procès, votre partie adverse ne vous proposait pour arbitre, pour juge que le code civil ? Le code civil est muet, lui répondriez-vous ; la décision dépend du sens et des paroles du code. Vous leur donnez un sens, moi je leur en donne un autre. Qui est-ce qui décidera ? Ce ne sera ni l'un ni l'autre plaideur ; c'est à une autorité vivante, c'est aux magistrats à déterminer le sens du code et à l'appliquer au cas qui divise les plaideurs, sans quoi leur procès est interminable. Appliquons ceci à la discusion présente. C'est du sens des paroles de la Bible qu'il s'agit entre vous et moi, vous le verrez tout à l'heu-

re. C'est à une autorité vivante qu'il appartiendra de le déterminer; or, cette autorité vivante, Jésus-Christ l'a créée dans la personne de ceux à qui il a dit: *Allez, enseignez toutes les nations ... Je suis avec vous tous les jours ... Celui qui vous écoute m'écoute ... Si quelqu'un n'écoute pas l'Église traitez-le comme un païen etc.*

Après ces deux observations préliminaires, qui ruinent par la base vos prétendues croyances et ne vous laissent que des opinions, je vous déclarerais, si vous ne le saviez déjà, que c'est de l'Église catholique seule que je reçois la Bible, et que le sens qu'elle y trouve est celui où je reconnais la parole de Dieu.

Maintenant je viens au dogme de la présence réelle, et je lis dans la Bible latine que vous m'avez présentée ces mots sacramentels: *Hoc est corpus meum.* Sans savoir beaucoup de latin, je traduis littéralement : *hoc* ceci, *est* est, *corpus* le corps, *meum* mien ; *ceci est mon corps.* A votre tour, veuillez traduire littéralement.

Le protestant embarrassé ... Non, cela n'est pas nécessaire.

Le catholique. Vous adoptez donc ma traduction ?

Le protestant. Pas précisément.

Le catholique. Eh bien! donnez-en une

meilleure, une plus fidèle. Puisque vous prenez la Bible pour arbitre, c'est à elle à parler; écoutons-la, et ne changeons rien à ce qu'elle dira: ce serait mêler la parole de l'homme à la pure parole de Dieu. J'y trouve la présence réelle, et vous qu'y trouvez-vous? Il le faut de toute nécessité, ces mots *hoc est corpus meum* signifient en français et en toute langue, ou que c'est le corps de Jésus-Christ ou que ce n'est point le corps de Jésus-Christ.

Le PROTESTANT. Vous tous, catholiques, vous prenez les choses à la lettre; vous n'osez penser par vous-mêmes. Nous autres protestants, nous savons user de notre raison et entendre les choses comme il convient. Vous ne trouvez que deux sens dans les quatre mots *hoc est corpus meum* ; et nous, avant la fin du seizième siècle, n'en avions-nous pas trouvé plus de deux cents?

Le CATHOLIQUE. Quoi! toujours à côté de la question! Déjà point de réponse a une observation sur la Bible que vous me présentiez; point de réponse sur la qualité d'arbitre et de juge que vous lui prêtiez; point de réponse sur la traduction des quatre mots *hoc est corpus meum.* Au lieu de ces deux sens contradictoires *il y est, il n'y est pas*, entre lesquels vous n'osez choisir, vous me donnez à moi-même à choisir entre deux cents inter-

prétations opposées. Bel expédient! Sur ces deux cents opinions, interprétations, si j'en choisis une, si je m'y arrête, il y aura cent quatre-vingt-dix-neuf à parier contre un que je me trompe. Est ce là le fondement que vous donnez à ma foi? autant vaudrait-il la mettre en loterie; peut-être tirerais-je le billet gagnant, celui du véritable sens, si toutefois il est dans les deux cents que vous m'offrez. Que ne me donnez-vous plutôt à choisir, ou à prendre sans choisir, entre vos innombrables sectes, qui toutes, sont aussi vraies ou aussi fausses les unes que les autres! Tenez, au lieu de me jeter dans ce dédale, dont je ne sortirais pas non plus que vous, j'aime mieux croire ce que croit avec moi sur la présence réelle tout ce qu'il y a de catholiques dans l'univers, ce qu'ont cru les quinze siècles qui vous ont précédés; témoins tous les monuments de la foi primitive, tous les saints Pères, tous les écrivains ecclésiastiques, en remontant d'âge en âge jusqu'aux apôtres. Ceux-ci du moins avaient compris le sens des paroles qu'ils avaient entendues sortir de la bouche même de Jésus-Christ; sans doute ils n'auront pas transmis un autre sens aux nations qu'ils convertirent.

Le protestant. Que m'importent des raisonnements fondés sur des traditions humaines, nécessairement faillibles, puisqu'elles sont la parole des hommes!

Le catholique. Est-ce que les apôtres n' étaient pas aussi des hommes ? infaillibles quand ils écrivaient les livres saints, ne l'étaient-ils plus quand ils parlaient? Est-ce que leurs prédications orales et la conversion d'une multitude de juifs et de gentils de toutes nations n'ont pas précédé, et de plusieurs années, les livres du nouveau Testament? Où était alors la parole de Dieu, sinon dans la bouche des apôtres et des pasteurs qu' ils établissaient partout où ils avaient prêché? Vous n'admettez pas les traditions, dites-vous ; je ne m'en étonne pas, elles vous condamnent ; si elles vous eussent été favorables, vos premiers docteurs, loin de les proscrire, auraient bien su s'en prévaloir. C'est aussi ce qui vous a fait rejeter quelques parties des saintes Écritures. Le second livre des Machabées autorise la prière des saints pour les vivants et la prière des vivants pour les défunts; l'Épitre de saint Jacques établit l' insuffisance de la foi seule, et la nécessité des bonnes œuvres pour le salut. Ces témoignages des antiques croyances de l'Église et de la Synagogue attaquaient de front vos dogmes favoris; il fallait vous en débarrasser en les récusant;c'est ce que vous avez fait.

Mais voyez les contradictions où vous entraîne, la defense d'une mauvaise cause. Vous

rejetez, dites-vous, les traditions humaines. Et moi, je dis que vous les admettez. En effet, nous catholiques et vous protestants, d'où savons-nous que les livres dont se compose la Bible sont authentiques, sont la parole de Dieu, si ce n'est au moyen d'une tradition établie et appuyée, de siécle en siécle, par les témoignages réunis des Pères, des conciles, del écrivains ecclésiastiques. Voilà un point qu'il vous est impossible de nier.

Autre contradiction. Vous avez parmi vous la confession d'Ausbourg, la confession helvétique, la confession anglicane, et trente ou quarante autres, sans compter les œuvres de vos premiers docteurs. Me diriez-vous bien comment vous savez avec certitude qu' elles ne sont pas supposées, et que vous les tenez réellement des fondateurs du luthérianisme ou du calvinisme? Sans le secours de la tradition, impossible à vous de me prouver, de vous prouver à vous-même que tous ces ouvrages vous viennent de ceux à qui vous les attribuez.

Troisième contradiction. Vous admettez sans difficulté le témoignage des auteurs profanes, des auteurs païens, qui vous transmettent ce qu'ils savent des faits, des mœurs, des croyances de l'antiquité; et en même temps vous repoussez le témoignage unanime des Pères de ceux même qui touchaient

au temps des apôtres, qui furent les disciples des apôtres, tous témoins oculaires et irréprochables de la croyance universellement admise, de la discipline et des rites pratiqués de leur temps ; separés les uns des autres par la diversité des temps, des langues, des climats, des gouvernements, tous cependant unis entre eux, et avec ceux qui les ont suivis comme avec ceux qui les avaient précédés, par la profession d'une même foi à tous les points du dogme, contestés depuis, et après tant de siècles, par les libres penseurs des sectes protestantes. N'est-il par clair aux yeux du plus simple bon sens qu' un tel accord dans la foi et dans les principaux points de la discipline n'a pu venir que d' une prédication orale et uniforme, commencée le jour de la Pentecôte à Jérusalem, répandue en divers climats par chacun des apôtres avant qu'il y eut un Évangile écrit, prédication dont le résultat se retrouve constamment le même partout où la parole de Dieu non écrite a été promulguée!

Voilà ce que nous appelons traditions apostoliques: nous les recevons de la main de l'Église, qui en est la dépositaire, et à qui seule il appartient de discerner et de proposer, comme objets de notre foi ou de notre soumission, celles de ces traditions qu'elle nous déclare être la *parole de Dieu* aussi bien que l'Ecriture sainte.

Mais vous autres protestants, qui admettez si aisément des témoignages profanes sur toutes sortes d'objets, même sur les plus sacrés, pourquoi n'en faites-vous pas autant pour des témoignages bien autrement solides portés par les hommes les plus vénérables et les plus vénérés de tous les siècles chrétiens? Aux yeux de l'Église catholique la parole de Dieu parlée a les mêmes droits que la parole de Dieu écrite. Vous n'en voulez point à titre d'égalité de droits; mais ne pouvez-vous pas, si vous êtes justes, si vous êtes de bonne foi, ne devez-vous pas même lui accorder du moins le degré de confiance que vous prodiguez si libéralement à d'autres témoignages qui n'ont pas à beaucoup près le même poids?

LE PROTESTANT. A tout cela je pourrais répondre que nous avons aussi bien que vous la parole écrite, et qu'elle nous suffit. Luther et Calvin y ont vu et m'y ont fait voir que j'ai le droit inaliénable de *juger nos ministres* eux-mêmes, et que, si je suis *plus pur et plus humble* qu'eux et vous, l'Esprit saint ne manquera pas de m'inspirer plutôt qu'à eux et à vous ce que j'aurai à croire. Je m'en tiens à ce privilége, qui est celui des vrais fidèles; et si l'on me pousse ladessus, j'en appellerai au jugement de Dieu, à ce jugement où vous et moi comparaîtrons.

LE CATHOLIQUE. Voilà qui est clair et surtout passablement fier. Ainsi l'infaillibilité que vous refusez à l'Église entière, vous la transportez à un individu isolé, à vous-même! Ainsi donc vous vous croyez plus humble, plus homme de prière, plus digne d'être éclairé par l'Esprit de vérité, que ne l'ont été un saint Augustin, un saint Grégoire, un saint Bernard, un saint François Xavier, et une infinité d'autres, qui tous de siècle en siècle n'ont professé qu'une même foi, celle de l'Église romaine! Et, s'il le faut, vous les citerez, et moi avec eux, au tribunal du souverain juge! Tout cela, je dois le dire, est d'une hardiesse et d'une arrogance qui sentent le blasphème et l'impiété. Dieu me garde d'attendre son jugement pour savoir si j'aurai eu la foi des élus, et pour reconnaître enfin à laquelle des deux autorités il fallait m'en rapporter, à la mienne ou à la votre! Ce ne sera, s'il vous plaît, ni à la vôtre, ni moins encore à la mienne, mais à la plus grande autorité visible, à celle de l'Eglise établie par les apôtres, instruite par les apôtres, et avec qui Jésus-Christ a promis d'être tous les jours, dans la personne de leurs successeurs, jusqu'à la fin des siècles.

Quant à celui qui vous a si bien endoctriné, vous le savez, il n'a pas long-temps survécu à son téméraire appel; il est allé le por-

ter lui-même au tribunal qu'il avait invoqué : heureux si avant d'y comparaître il a eu le tems de se désister !

Dans cette discussion, nous n'avons fait autre chose que de retracer les principales assertions du soi-disant ministre de l'Évangile, en lui empruntant non seulement ses pensées, mais souvent aussi ses propres expressions. Le lecteur intelligent en aura assez vu pour conclure qu'un protestant, lorsque, fidèle à ses principes, il fonde ses croyances ou plutôt ses opinions religieuses sur sa propre autorité, ne bâtit que sur un sable mouvant ; que de plus il donne évidemment prise à l'esprit d'illusion et de fanatisme, à l'esprit de division et de discorde, et que, n'ayant d'autre guide que lui-même dans la voie ténébreuse où il s'est engagé, il ne peut que s'égarer de secte en secte, peut-être jusqu'à celles qui, plus conséquentes que toutes les autres, vont aboutir, ainsi que nous l'avons dit plus haut, à un déplorable indifférentisme ou à un monstrueux athéisme.

Qu'il en va bien autrement d'un fidèle catholique ! il a pour interprète de la parole de Dieu, pour règle de foi, la plus grande autorité qui existe sur la terre, autorité visible et palpable par elle-même, indépendamment des titres positifs que l'Église de Jésus-Christ, *une*, *sainte*, *catholique*, *apostolique*, pos-

sède en vertu des promesses divines. Il reçoit d'elle et d'elle seule non seulement les livres saints, mais aussi l'exposition de leur sens véritable, dès qu'il y a contestation : il la regarde comme seule interprète infallible non seulement de la parole de Dieu *écrite*, mais aussi de la parole de Dieu *non écrite*, c'est à dire des traditions transmises de siècle en siècle jusqu'à nous, et consignées soit dans les ouvrages des Saints Pères, soit dans les pratiques et les rites même de l'Eglise catholique laquelle sait fort bien distinguer les traditions générales et perpétuelles de celles qui n'auraient pas ce caractère d'authenticité. En un mot le fidèle digne de ce nom reçoit de l'Eglise catholique et d'elle seule tout ce qu'il doit croire ; il le croit avec tout ce qu'il y a ici-bas de vrais enfants de cette Eglise ; il sait que la foi catholique ne change pas; il sait que ce qu'il croit aujourd'hui a été cru par les dix-huit siècles qui l'ont précédé, et sera cru par les siècles à venir jusqu'à la fin des temps, parceque l'autorité qui l'instruit et le dirige est indéfectible dans sa durée aussi bien qu'infallible dans son enseignement.

OBSERVATIONS

SUR LE PRINCIPE D'OU NAISSENT LES ÉGAREMENTS DE L'ESPRIT ET DU COEUR HUMAIN RELATIVEMENT A LA RELIGION.

C'est une manie particulière aux hétérodoxes et aux incrédules, et en même temps générale parmi eux, de partir de principes incertains, contestables, ou même faux et absurdes, pour combattre des dogmes appuyés sur des faits incontestables et soutenus de toutes les preuves propres a opérer la conviction; tandis que l'Eglise catholique, suivant une marche toute contraire, part de principes déjà connus et démontrés, pour arriver à la connaissance ou à la démonstration des dogmes moins connus ou encore contestés. Entrons sur ce point essentiel dans quelques détails qui pourront servir à fortifier la foi des vrais croyants et à détruire plus d'un préjugé, plus d'une erreur capitale.

Entreprendre de pénétrer l'essence des mystères d'une religion toute divine, pour en ju-

ger avec les seules lumières naturelles, n'est-ce pas vouloir s'élever par la raison au dessus de la raison ? n'est-ce pas abuser visiblement de cette faculté qui a été donnée à l'homme pour le diriger, et non pour l'égarer ? C'est pourtant ce que fait tout novateur. Je ne comprends pas ce dogme, dira-t-il, donc j'ai droit de le repousser ; je ne conçois pas cette conduite de Dieu envers l'homme, donc j'ai droit de la censurer et de m'inscrire en faux contre tout ce qu'on m'en rapporte : c'est à dire, ma raison est la règle de ce que je puis et dois croire ou rejeter ; or elle ne comprend pas tel dogme, donc je puis et dois le rejeter : principe non seulement incertain, mais encore déraisonnable autant qu'orgueilleux, et d'où ne peuvent sortir que des conséquences funestes à ceux qui osent les tirer. Nous allons en voir des exemples.

1° Puis je admettre la révélation ? dit un incrédule ; elle me propose de reconnaître et d'adorer *un* et *trois* dans le même être. Comment *un* fait-il *trois ?* comment *trois* font-ils *un ?* Ma raison me dit qu'il y a contradiction. Oui, il y a contradiction, répond le catholique ; mais aussi ce n'est pas là ce que la foi nous enseigne. Je dis trois *personnes* dans une seule et même *nature* comme je dirais trois *facultés* dans une seule et même *âme*:

l'intelligence, la volonté, le sentiment ne sont pas trois âmes, mais une âme ; la lumière, la chaleur et le soleil d'où elles émanent ne sont pas trois soleils, mais un soleil. Vous croyez sans la comprendre l'unité de l'âme humaine dans deux ou trois facultés qui la composent ; pourquoi votre raison, si docile dans les mystères de la nature, cesse-t-elle de l'être dès qu'il s'agit de ceux d'un ordre supérieur? Parlez plus clairement et dites : Ma raison *bornée* et *finie* ne conçoit pas telle manière d'être de l'Être infini or ce que ne comprend pas ma raison *finie* et *bornée* ne peut exister dans l'Être infini : donc telle manière d'être n'est pas celle de l'Être *infini*. Raisonnement absurde s'il en fut jamais.

Et nous catholiques, nous partons d'un principe plus clair et plus certain ; nous disons : Quand il s'agit de révélation il n'y a pour nous qu'un point à vérifier, savoir si Dieu a parlé, s'il a révélé tel dogme : ce point de fait s'établit comme tous les autres faits : dès qu'il est constaté, il n'y a plus à examiner la nature ou la convenance du dogme proposé ; il faut se soumettre et croire. C'est le devoir du savant comme de l'idiot; en présence de l'infini, tous deux sont sur la même ligne, celle de l'ignorance.

2° Ce qui me choque dans la révélation,

dira un autre incrédule, c'est ce dogme du péché originel. Impossible à la raison de le concilier avec les idées que nous avons de la justice de Dieu.

Impossible ! dites-vous. Sans doute vous avez des idées bien claires et bien complètes, d'un côté sur la nature du péché orginel, de l'autre sur la justice divine ? Privé de ces idées, comment osez-vous partir de votre ignorance pour prononcer qu'il y a incompatibilité entre la justice de l'Être infini et l'existence du péché originel ? Mais quelle injustice voyez-vous donc à ce que la postérité d'un père coupable soit privée avec lui de privilèges *purement gratuits*, qui n'avaient été assurés au père et à ses enfants que sous une condition fort juste, probablement connue et certainement violée par le chef de la race humaine ! Qu'on dise, si l'on veut, avec Suarès que la tache originelle qui souille la postérité d'Adam consiste principalement dans la privation de la grâce sanctifiante surnaturelle ; qu'on dise avec d'autres théologiens que cette tache serait plutôt la difformité qui, après l'acte du péché, reste dans l'âme du pécheur, difformité qui, par un impénétrable jugement de Dieu, au lieu de se borner à la personne d'Adam, se sera étendue à tous ceux qui doivent naître de lui ; qu'on imagi-

ne tout autre système encore plus plausible, s'il se peut, jamais on ne levera le dernier voile qui couvre le mystère. Que d'autre part on multiplie les difficultés, on accumule les objections, on croie même y voir des contradictions ; ce sera toujours attaquer la raison divine avec les armes de la raison humaine, ce sera toujours renouveler la folie de l'aveugle de naissance qui se mettrait à dicter un traité contre la lumière et les couleurs, Dès qu'il s'agit de mystères, il faut, pour ne pas extravaguer, partir, avec les catholiques, du fait avéré de la révélation, en conclure que Dieu, qui est l'équité aussi bien que la vérité souveraine, ne pouvant rien révéler que de vrai ni rien opérer que de juste, il n'y a pas d'autre parti raisonnable que d'admettre ce qu'il lui convient de nous révéler, et de croire sur sa parole des dogmes incompréhensibles.

3° Mais, reprend un troisième incrédule, la bonté que j'aimerais tant à reconnaître en Dieu, la concilierez vous jamais avec le péché originel et avec ses suites ? Le Dieu que vous dites si bon ne pouvait-il pas faire quelque chose de mieux pour le premier homme ? lui accorder des grâces si puissantes qu'il n'eût pas péché, et entrainé dans sa chute toute sa postérité ? Ne pouvait-il pas également, par-

mi toutes les créatures possibles, ne tirer du néant que celles qu'il prévoyait devoir lui rester constamment fidèles? A tout cela je ne vois point de réponse.

Et moi, dit le catholique, j'en vois, et plus d'une. D'abord de toutes ces belles suppositions il ne résultera pas seulement que Dieu, sans blesser sa bonté, n'aurait pu ni damner aucune créature, ni souffrir de sa part aucun péché grand ou petit, ni en créer une seule dans un état inférieur à celui des anges, des archanges, etc., etc., ce qui est manifestement contraire à ce que nous voyons; il s'ensuivra encore qu'il n'aurait pas même pu en créer jamais une seule dans quelque état de perfection que ce fût, puisque, quoi que fit sa bonté pour elle, on aurait toujours eu à dire qu'il ne tenait qu'à lui d'en faire encore plus, et que sa bouté, ne le faisant pas, était en défaut.

Voilà comme la raison *finie*, sortant de sa sphère et argumentant contre la raison *infinie*, arrive à l'absurde, et s'y abîme. Pour moi, je me défie de la mienne, et, au lieu de répéter le premier *pourquoi* sorti de la bouche du serpent infernal, je dis : Deux choses sont évidentes, portées l'une et l'autre au plus haut degré de certitude physique et morale : la première, c'est que le péché exi-

ste ; la seconde, c'est que l'Être infiniment bon souffre le péché ; donc l'existence du péché ne blesse pas plus sa bonté que sa justice. Toutes les objections qu'un déiste opposerait à cette conclusion, il les puisera dans sa raison nécessairement bornée et faillible, et les tournera contre la raison souverainement infaillible, s'armant de ses incertitudes pour obscurcir l'évidence et de ses ténèbres pour éteindre la lumière. Et ce qu'il y a de plus fâcheux pour lui, c'est qu'il n'aura pas d'autres réponses que les nôtres à opposer aux objections que lui feront les manichéens, les matérialistes et les athées sur l'origine du mal physique ou moral ; de sorte que, pour ne pas se contredire ouvertement, il sera réduit au parti désespéré de se réfugier dans polythéisme ou dans l'athéisme. Voilà précisément ce qu'on voit arriver pour ceux d'entre eux qui n'ont pas trouvé plus commode encore de s'endormir dans l'indifférentisme, et d'y attendre le jour du réveil.

4.° Et sur le redoutable dogme d'un enfer éternel, que répondre aux incrédules, dont il révolte la raison, et qui n'en veulent pas, tout en faisant ce qu'il faut pour y arriver infailliblement s'il y en a un. Ce dogme révolte leur raison, disent-ils ; j'ajouterais volontiers leurs passions. Mais qu'est-ce donc

que la raison humaine devant la raison divine, et laquelle des deux devra céder à l'autre? L'éternité des peines est un profond mystère sans doute; mais la révelation en est si claire, si expresse, elle est tellement liée au christianisme, qu'il faut de toute nécessité ou l'admettre ou nier le christianisme lui-même, et détruire toutes les preuves qui l'établissent.

Avant de raisonner contre l'enfer, il faudrait du moins connaître parfaitement la nature du péché mortel et la disposition d'un homme qui meurt dans l'impénitence; il faudrait savoir jusqu'où s'étend l'outrage que le péché fait au sang de Jésus-Christ et à la majesté divine; il faudrait réunir toute l'étendue, toute la profondeur de vues et de connaissances nécessaires à celui qui aurait à balancer et à fixer les droits d'une puissance et d'une justice infinies. Mais ne serait-ce pas le comble de l'extravagance pour des esprits bornés comme les nôtres de vouloir mesurer ce qui n'a pas de bornes! Autant vaudrait-il entreprendre de renfermer l'océan dans le creux de sa main, ou mieux encore de calculer l'éternité, de toiser l'immensité, d'examiner sérieusement si l'une contient plus de siècles que de jours, et l'autre plus de mètres que de centimètres, Quand nos savants

du jour auront je ne dis pas résolu, mais compris ces problèmes, il leur sera peut-être permis d'exercer leur talent sur ce que peut ou ne peut pas l'Être infini.

Encore un mot de cet éternel enfer ; et ici je ne m'adresse pas à ceux qui, à force de désirer qu'il n'y en ait point, parviennent à se persuader que peut-être, heureusement pour eux, il n'y en a point, et que provisoirement ils peuvent essayer de dormir tranquilles. Je m'adresse à d'autres qui joignent à un sens droit le désir et l'amour du vrai. L'enfer, leur dirai-je, n'est si terrible que parcequ'il est éternel. S'il n'était pas éternel dût-il se prolonger des millions de siècles, il ne serait plus qu'un purgatoire, c'est à dire un lieu d'expiation, une simple peine temporelle. Dans cette hypothèse, je le demande, Dieu compterait il beaucoup de serviteurs ici-bas ? Jugeons en par ce qui se passe sur la terre, sous nos yeux, et jusque dans notre cœur, Non, ce n'est point la peine du temps, mais la peine de l'éternité qui agit fortement sur les âmes quand elles ont la foi ou un reste de foi ; c'est cette crainte salutaire qui, pour toutes ou presque toutes, est le commencement de la sagesse ; elle trouble les pécheurs, elle les effraie et les arrête sur la pente de l'abîme ; elle les ramène au

devoir et à la vertu ; après les avoir convertis, elle les soutient dans les occasions les plus séduisantes, les fortifie contre les tentations les plus violentes, obtient d'eux les sacrifices les plus pénibles, et les fait persévérer jurqu'à la fin.

L'enfer, tout éternel qu'il est, n'obtient pas de tous ceux qui croient cet heureux résultat ; que serait-ce s'il n'était que temporel ? Dût-il se terminer par l'anéantissement du réprouvé, il préserverait moins encore la plupart des pécheurs de l'entraînement des passions et de l'habitude du désordre que la crainte du purgatoire, tel qu'il existe, ne préserve la plupart des justes de l'habitude des fautes réputées légères. Tous ou presque tous se diraient : « Cela aura une fin, j'en sortirai : en attendant, pourvoyons à nos intérêts, donnons-nous des plaisirs, jouissons de la vie. »

Il faut en convenir, dans un pareil ordre de choses, la sagesse éternelle aurait donné une sanction bien faible à ses lois ; et la justice humaine, qui punit de mort le crime d'un moment, l'emporterait visiblement sur la justice divine. En effet, la mort est une peine en quelque sorte éternelle puisqu'on ne revient pas à la vie, voilà déjà une sanction pour les lois humaines : une autre sanction

plus puissante encore, c'était autrefois la mort accompagnée de tourments et d'infamie; usitée dans tous les siècles et chez toutes les nations contre les grands coupables, elle devenait un avertissement salutaire pour les méchants en mêms temps qu' une garantie rassurante pour les bons; et les grands crimes, plus rares alors, étaient regardés comme des monstruosités à jamais déshonorantes pour les familles, pour les lieux même qui avaient donné le jour à leurs exécrables auteurs.

Aujourd'hui c'est autre chose: rien de plus commun que les grands crimes. Pourquoi? Parceque les passions ardentes et fougueuses n'ont plus de frein qui les arrête, ni la crainte de l'avenir éternel, puisque la foi en est éteinte ou affaiblie dans un grand nombre de pervers, ni la crainte d'une mort douloureuse et infamante, puisque notre philanthropie a jugé à propos d'ôter à la mort des grands criminels ce qu'elle avait de redoutable à leurs yeux, en attendant qu'elle réussisse à la supprimer elle-même. Tout ce qu'il y a de scélérats s'en réjouissent et en profitent; tout ce qu'il y a d'hommes sensés et honnêtes s'en affligent et s'en inquiétent, parcequ'ils croient voir dans un avenir prochain la société entière livrée sans défense à l'audace des méchants, devenus tels en l'absence de la foi

qui les aurait éclairés, et en présence de la philosophie du jour qui ne sait que tout mettre en question, les devoirs aussi bien que les croyances, et qui débarrasse ainsi la scélératesse des seules entraves qu'elle pût redouter encore.

5° Ne nous lassons pas d'entendre l'incrédule de profession. Je ne puis croire, s'écrie-t-il, ce qu'on me dit de l'Incarnation. Quoi! une seule des trois personnes se sera incarnée sans les deux autres, bien que toutes trois ne soient qu'un seul et unique Dieu! Quoi! un homme serait Dieu, et un Dieu serait homme! le fini et l'infini, le tout et le rien réunis dans un même être! Quoi! la Divinité réduite à une état d'enfance et de souffrance et de mort! N'est-ce pas la dégrader, l'avilir, l'anéantir, elle qu'on me dit d'ailleurs essentiellement impassible, glorieuse et bien heureuse! Voilà ce qu'il m'est impossible de concevoir et d'admettre.

Vous n'y concevez rien, dites vous; c'est pour cela même que vous ne pouvez, sans abuser de votre raison, prononcer que dans ce mystère il y ait contradiction: pour le prononcer il faudrait le prouver; et pour le prouver il faudrait avoir des idées claires, des idées complètes sur l'essence divine, sur la distinction des personnes, sur le fini et l'infini;

or, c'est ce que vous n'avez pas. Ainsi c'est du fond des ténèbres où votre raison se perd qu'elle ose argumenter contre la lumière, et qu'elle va jusqu'à la nier.

Mais ce n'est pas tout : vous ne connaissez pas même l'expression du dogme que vous attaquez. La Divinité, dites-vous, réduite a un état d'enfance, de souffrance et de mort ! Quel est le catholique qui n'en sache assez pour vous apprendre que ce n'est point la *Divinité,* mais *l'humanité* du Sauveur qui a passé par la souffrance et la mort ? Ce dogme, ajoutez-vous, dégrade la Divinité en l'unissant à l'humanité. Ah ! veuillez accorder à Dieu d'être un bienfaiteur non seulement incomparable, mais absolument inimitable dans ce qu'il daigne entreprendre en faveur de ses créatures ; permettez-lui de faire, sans croire se dégrader, quelque chose de plus que ce que fait un bon prince qui tend la main aux malheureux, qui lave les pieds aux pauvres, qui se déguise même et se travestit pour voir de plus près les misères communes ou particulières, et y remédier plus sûrement qui, dans une expédition juste mais difficile, partage les fatigues, les privations, les dangers du soldat, se fait soldat lui-même, paie de sa personne, et sacrifie s'il le faut sa vie au salut de son peuple. Ceci n'est qu'une fai-

ble et pâle image de la réalité. Le Dieu infini en puissance, en grandeur, en sagesse, a voulu montrer qu'il l'était aussi en amour, de là le fait de l'Incarnation, fait d'autant plus digne de Dieu qu'il est en soi supérieur à toutes les conceptions humaines et angéliques ; devait-il trouver des contradicteurs, des blasphémateurs ?

Le catholique raisonne autrement que ces incrédules. Toujours fidèle à ses principes, il dit : Le dogme de l'Incarnation avec toutes ses suites est certainement un fait révélé ; l'Église fondée par Jésus-Christ me l'atteste depuis dix-huit siècles, et elle m'en donne plus de preuves que je n'en puis désirer : un seul miracle bien avéré suffirait, j'en vois des milliers se renouveler sans cesse dans tous les âges, dans l'âge même où je vis. Je crois sans hésiter au témoignage de Dieu même, qui ne peut ni se tromper ni me tromper : dès lors je suis assuré qu'il ne peut y avoir de contradiction dans les choses incompréhensibles qu'il plait à la raison souveraine de révéler à ma faible raison.

6° Des incrédules passons aux sectaires. Qu'opposent-ils, par exemple, au dogme de la présence réelle dans l'Eucharistie ? leur raison, leur seule raison, c'est à dire, ce beau raisonnement : ce qui me paraît faux est

faux, ce qui me paraît contradictoire est contradictoire ; or le dogme de la présence réelle me paraît tel ; donc, etc,, etc. Et je le prouve ; car ma raison me dit qu' un seul et même corps ne peut exister que dans un seul et même lieu ; or votre dogme de la présence réelle suppose le contraire ; donc, etc., etc.

Vous qui raisonnez si hardiment sur le lieu, me diriez-vous bien ce que c' est que le lieu qu' occupe un corps, ce que c'est que le lieu qui l' environne ? Me diriez-vous bien en quel lieu est situé l' univers, c' est à dire l' assemblage de tout ce qui existe corporellement ? Avouez-le, ni vous ni moi, ni personne au monde n'avons une idée précise et claire de ce que c'est que le lieu ? C' est un mystère dans la nature. Mais peut-on abuser plus complètement de sa raison que de combattre une chose incompréhensible par un autre également incompréhensible ? Ce n'est pas tout. Avez-vous une idée assez claire de la manière d'être d'un corps glorieux, tel que nous disons qu'il est dans l'Eucharistie ? Non, certes; et pourtant vous osez en juger ! Que fait un catholique en pareil cas ? Il admet un dogme que sa raison ne comprend pas, et qu'elle ne peut par conséquent démontrer ni vrai ni faux en lui-même ; il l'admet parcequ'il le sait, et sur bonnes preuves, révélé par Dieu

même, et que la raison lui prescrit de reconnaître une autorité aussi sage que puissante, à laquelle on ne peut sans extravagance contester le droit absolu d'imposer telles lois qu'il lui plaît à ses créatures.

Parcourons les différentes hérésies qui se sont élevées dans le cours des siècles, toujours nous y reconnaîtrons l'orgueilleux effort de la raison humaine, essayant d'escalader le ciel pour y dérober le secret des dogmes dont la hauteur le choque ou l'humilie ; ou bien, dans son inquiète curiosité, s'égarant à droite ou à gauche à la suite des téméraires novateurs qui réussissaient à la séduire, toujours se révoltant contre l'autorité sainte attentive à conserver pur le dépôt reçu des apôtres, et à condamner toute doctrine inconnue jusqu' alors.

C'est ainsi, par exemple, que les ariens et les macédoniens combattirent le dogme de la Trinité, les uns en niant la divinité de Jésus-Christ, les autres celle du Saint-Esprit ; c'est ainsi que les pélagiens et les prédestinatiens, ne pouvant saisir le nœud qui unit la grâce et la liberté de l'homme, rejetèrent les uns la grâce, les autres la liberté ; c'est ainsi que les nestoriens et les eutychéens, ne pouvant pénétrer l'union de deux natures dans une seule personne, disaient, les uns : *Il y*

a deux natures, donc, il y a deux personnes en Jésus-Christ... les autres : *Il n'y a qu'une personne, donc il n'y a qu'une nature en Jésus-Christ.* Erreurs diamétralement opposées, et toutes deux, comme les précédentes, partant de l'absurde principe : Ce que ma raison ne conçoit pas est faux du moins pour moi ; c'est à dire, j'ai droit de ne croire que ce que je comprends, même quand il s'agit des mystères plus élevés au dessus de ma raison que le ciel ne l'est de la terre.

On retrouvera les mêmes principes et les mêmes résultats si l'on entreprend d'appliquer aux devoirs ce que nous avons dit des croyances ; on reconnaîtra que si l'esprit a ses sophismes, le cœur a aussi les siens, et qu'il est dans la nature de choses que le vice qui corrompt ouvre la porte à l'orgueil qui rend incrédule. Ce qui n'était d'abord qu'une faiblesse passagère, un penchant mal combattu, devient peu à peu une habitude, qu'on chercher ensuite à croire invincible pour n'avoir plus la peine de s'en défendre. En vain la conscience essaie encore de se faire entendre ; pour étouffer une voix importune, le cœur, déjà vendu à la corruption, se livre au secret désir que la religion qui le condamne ne soit pas si exigeante et si sévère ; bientôt il fait un pas de plus, il forme un désir plus cou-

pable encore, celui que cette impitoyable religion ne soit pas aussi véritable qu'on le prétend ; il finit par demander à l'esprit de quoi se rassurer contre les terreurs de l'avenir. L'esprit, séduit lui-même par le cœur, cherche des doutes , et il en trouve. De ces doutes il fait au cœur comme un rempart contre des devoirs devenus trop onéreux. Pour en secouer jusqu' au souvenir, il rejette , comme plus que douteuse , l'autorité qui les lui imposait ; et, continuant soit à nier tout ce qu'il a intérêt de nier , tout ce qui le gêne , soit a éloigner toute pensée qui pourrait réveiller ses remords , si d'illeurs il mène la vie d'un honnête homme du monde , occupé de ses affaires et de ses plaisirs , étranger du reste aux devoirs de la religion , il peut arriver avec le temps à une apathie complète, à une sorte de sommeil moral qu'il aura peut-être le malheur de prendre pour de la bonne foi , mais qui n'en sera qu'une ombre , parceque c'est par sa faute qu'il y sera tombé , et qu'il y aura persévéré.

Ce que nous venons d'écrire n'est-ce pas l'histoire de la plupart des incrédules. Esclaves volontaires d'une ou de plusieurs passions qui les subjuguent , ils ne souffrent plus d'autre joug ; on leur présente la lumière , ils s'efforcent de l'éteindre ; on leur montre le terme

fatal qui les attend, ils ferment les yeux pour ne le point voir. « Déplorable aveuglement ! s'écrie à ce sujet le premier de nos orateurs sacrés. Dieu a fait un ouvrage au milieu de nous, qui, détaché de toute autre cause et ne tenant qu'à lui seul, remplit tous les temps et tous les lieux, et porte par toute la terre, avec l' impression de sa main, le caractère de son autorité : c'est Jésus-Christ et son Église. Il a mis dans cette Église une autorité seule capable d' abaisser l' orgueil et de relever la simplicité, et qui, également propre aux savants, aux ignorants imprime aux uns et aux autres un même respect.

« C'est contre cette autorité que les libertins se révoltent avec un air de mépris. Mais qu'ont-ils vu ces rares génies ; qu'ont-ils vu de plus que les autres ? Quelle ignorance est la leur, et qu'il serait aisé de les confondre, si, faibles et présomptueux, ils ne craignaient d'être instruits! Car pensent-ils avoir mieux vu les difficultés, à cause qu'ils y succombent, et que les *autres qui les ont vues* les ont méprisées ? Ils n'ont rien vu, ils n'entendent rien, ils n' ont pas même de quoi établir le néant auquel ils espèrent après cette vie, et ce misérable partage ne leur est pas assuré. Ils ne savent s' ils trouveront un Dieu propice ou un Dieu contraire. S'ils le font égal

au vice et à la vertu quelle idole ! Que s'il ne dédaigne pas de juger ce qu'il a créé, et encore ce qu'il a créé capable d'un bon et d'un mauvais choix, qui leur dira ou ce qui lui plaît, ou ce qui l'offense, ou ce qui l'apaise? Par où ont-ils deviné que tout ce qu'on pense de ce premier Être soit indifférent, et que toutes les religions que l'on voit sur la terre lui soient également bonnes? Parcequ'il y en a de fausses, s'en suit-il qu'il n'y en ait pas une véritable, et qu'on ne puisse plus connaître l'ami sincère parcequ'on est environné de trompeurs? Est ce peut-être que tous ceux qui errent sont de bonne foi? L'homme ne peut-il pas, selon sa coutume, s'en imposer à lui-même? Mais quel supplice ne méritent pas les obstacles qu'il aura mis par ses préventions à des lumiéres plus pures? Où a-t-on pris que la peine et la récompense ne soient que pour les jugements humains, et qu'il n'y ait pas en Dieu une justice dont celle qui reluit en nous ne soit qu'une étincelle? Que s'il est une telle justice, souveraine et par conséquent inévitable, divine et par conséquent infinie, qui nous dira qu'elle n'agisse jamais selon sa nature, et qu'une justice infinie ne s'exerce pas à la fin par un supplice infini et éternel.

» Où en sont donc les impies, et quelle assurance ont-ils contre la vengeance éternelle

dont on les menace ? Au défaut d'un meilleur refuge iront-ils à la fin se plonger dans l'abime de l'athéisme, et mettront-ils leur repos dans une fureur qui ne trouve presque point de place dans les esprits? Qui leur résoudra ces doutes, puisq'ils veulent les appeler de ce non ? Leur raison, qu'ils prennent pour guide, ne présente à leur esprit que des conjectures et des embarras. Les absurdités où ils tombent en niant la religion deviennent plus insoutenables que les vérités dont la hauteur les étonne, et pour ne vouloir pas croire des mystères incompréhensibles, ils suivent l'une après l'autre d'incompréhensibles erreurs.

« Qu'est-ce donc après tout que leur malheureuse incrédulité, sinon une erreur sans fin, une témérité qui hasarde tout, un étourdissement volontaire, et en un mot un orgueil qui ne peut souffrir une autorité légitime ? Car ne croyez pas que l'homme ne soit emporté que par l'intempérance des sens. L'intempérance de l'esprit n'est pas moins flatteuse ; comme l'autre, elle se fait des plaisirs cachés, et s'irrite par la défense. Ce superbe croit s'élever au-dessus de lui-même quand il s'éléve, ce lui semble, audessus de la religion qu'il a si long-temps révérée. Il se met au rang des gens désabusés ; il insulte en son cœur aux faibles esprits qui ne font,

selon lui, que suivre les autres sans rien trouver par eux-mêmes ; et, devenu le seul objet de ses complaisances, il se fait lui-même son Dieu. » (BOSSUET, *Orasion funèbre d'Anne de Gonzague.)*

PLANS

DE PACIFICATION ENTRE LE CATHOLICISME ET LES DIVERSES BRANCHES TANT DU PROTESTANTISME QUE DU PHILOSOPHISME MODERNE.

On n'a pas encore oublié la correspondance qui s'établit entre Bossuet d'une part et de l'autre deux célèbres protestants d'Allemagne, Leibnitz et Molanus, au sujet d'une négociation dont le but était de rapprocher les luthériens des catholiques, et de faire rentrer les premiers dans le sein de l'ancienne Église, leur mère légitime. Cette Église, nécessairement inflexible en ce qui concerne les dogmes de la foi, aurait sans doute fait à des enfants d'abord égarés et rebelles, mais ensuite repentants et soumis, quelques concessions sur des points appartenant à la discipline, comme elle avait fait aux Grecs et aux Bohémiens. Bossuet et ses correspondants traitèrent la question avec toute la maturité que méritait une affaire dont la dernière con-

séquence devait être le salut ou la perte d'un grand nombre d'âmes ; et s'ils ne réussirent pas à signer la paix, c'est que la paix ne devient possible, quand il y a eu révolte ouverte, que par la pleine soumission de l'enfant à sa mère, du disciple à son maître, du sujet à son prince.

L'essai de pacification où les plns savants hommes du dix-septième siècle ont échoué, deux écrivains modernes, l'un catholique, l'autre protestant, viennent de le renouveler, nous ignorons a quelle intention ; mais ce que nous savons bien c'est que, pour des hommes d'esprit et de talent, il eût été difficile de s'y prendre plus mal. Commençons par le plan de M. A. G., jeune écrivain qui se qualifie d'enfant du catholicisme.

Les funestes dispositions où l'on ne voit jusqu'à présent engagés qu'un certain nombre d'hommes, plus avancés que les autres dans les voies de l'incrédulité, il les généralise et les étend à toute la société moderne, Il voit d'une part l'Église déclarer l'homme *toujours libre au milieu même des séductions*, et mettre sur son compte toute la responsabilité de ses actes ; il voit d'autre part la société *tout entière* s'élever contre une telle responsabilité, et protester qu'elle prétend jouir ici-bas, jouir de tout, et se *gorger de matière*

autant qu'il lui plaira, en dépit des anathèmes dont on la menace. Qui l'emportera de l'Eglise catholique ou de la société moderne? comment se concilieront des interêts si opposés? Voilà, dit M. A. G., la grande difficulté; elle n'a pas été résolue. Il se trompe, elle est résolue depuis dixhuit siècles pour les vrais enfants du catholicisme; elle le serait même pour un *libre penseur* qui voudrait s'assujettir aux règles ordinaires de la logique naturelle, c'est à dire du bon sens, qu'il sait d'ailleurs si bien appliquer à tous les cas où les passions n'ont point à intervenir. Il lui suffirait d'établir un fait, un seul fait, celui d'une révélation divine accordée à l'homme.

Ce fait, *Dieu a parlé*, se prouve et s'établit comme tout autre fait: une fois qu'il est démontré, toutes les objections, tous les *pourquoi*, tous les *comment*, disparaissent aux yeux d'un homme raissonnable et ami sincère de la vérité. Or ce n'est pas ainsi que procède M. A. G. Il remarque bien dans les esprits *une tendance universelle à la conciliation*, et il s'en réjouit; mais par une singulière distraction au lieu de profiter de cette tendance pour rapprocher les deux partis, il semble prendre à tâche de les éloigner de plus en plus, de les mettre aux antipodes l'un de l'autre. Ainsi il prête à la doctrine catholique

un caractère de rigorisme outré, qui, s'il était réel, la rendrait aussi ridicule qu'odieuse; il lui fait *couper la nature humaine par le milieu*. Venant ensuite à la société moderne, il la peint *tout entière* déterminée à ne pas céder, à sacrifier l'âme aux sens, à se *gorger de matière* quoi qu'il puisse arriver. Certes ce n'est pas en portant à l'extrême des prétentions opposées qu'on opère des rapprochements, et qu'on arrive à un traité de paix.

Au reste, ce qui doit lui paraître impossible et ce qu'il vient de rendre plus impossible par ses exagérations, c'est pourtant ce qui s'est opéré sous les yeux de l'univers il y a dix-huit cents ans. On sait ce qu'était alors le genre humain sous le double rapport de l'absurdité des croyances et de l'infamie des mœurs, plongé dans un état de corruption totale dont nos plus effrontés libertins ont à peine une idée. Eh bien! c'est cette ancienne société *tout entière* révoltée contre les doctrines sévères et inflexibles de l'Évangile, *tout entière* aussi se repaissant, se gorgeant de matière, que les apôtres changèrent en une société pure, sainte, dégagée de la servitude des sens et toute spirituelle. Or ce qui s'est fait une fois ne pourra-t-il pas bien arriver encore? L'écrivain qui en doute aujourd'hui est assez jeune pour le voir peut-être de ses yeux; en-

faut du catholicisme, comme il l'assure, pourrait-il oublier les promesses du Sauveur à l'Église fondée sur le roc et cimentée du sang des martyrs ?

En attendant nous ne lui accorderons pas que la société soit *tout entière* aussi corrompue et aussi audacieusement rebelle qu'il se l'est persuadé. S'il a le malheur de l'ignorer, il faut le lui apprendre. Oui, on compte des disciples de l'Évangile ; on compte des justes dans tous les âges, dans tous les rangs, dans toutes les conditions de cette société qu'il nous peint totalement dépravée ; on y voit des grands qui ne se souviennent de leur pouvoir et de leur crédit que pour les employer en faveur des faibles et les soutenir contre l'oppression ; on y voit des riches qui savent s'occuper du pauvre, compatir à ses peines et renoncer au superflu pour subvenir à sa misère ; on y voit des femmes généreuses qui, après avoir donné bien au-delà du superflu, se font les économes, les trésorières des familles infortunées que la honte retient dans leurs réduits, et vont elles mêmes quêter, mendier, s'il le faut, des aumônes.

Et sans sortir de Paris, ce centre de l'égoïsme, du luxe et des plaisirs, comment, dans son enceinte et de nos jours, se sont élevées ou ranimées, comment se propagent et se per-

pétuent à travers mille obstacles tant d'œuvres de zèle et de charité qui suffisent à tous les genres de besoins? Où trouvent-elles de quoi s'alimenter; si ce n'est dans les bourses que la religion tient constamment ouvertes chez les chrétiens dignes de ce nom, et vivant dant le monde sans être du monde? C'est la charité qui demande, c'est la charité qui donne, c'est encore la charité qui distribue à pleines mains, qui pourvoit par ses filles bien aimées aux nécessités de *ce corps que l'Église*, assure-t-on hardiment, *regarde comme assez peu de chose pour ne pas valoir la peine qu'on s'en occupe*. Et qui donc s'en occupe, de ce corps, si ce n'est l'Église catholique? N'est-ce pas la charité, je dis celle du catholicisme, qui dans ses hospices accueille et nourrit les enfants abandonnés, les enfants malades, les vieillards souffrants ou invalides, qui dans ses hôpitaux, ses *Hôtels-Dieu* se fait la servante des infirmes, des malades, des mourants, veille jour et nuit à leur chevet, travaille sans relâche à soulager leurs deuleurs, leur prodigue jusqu'au rétablissement complet les soins les plus pénibles et les plus assidus? La charité enfin, non contente des bienfaits qu'elle répand autour de nous, n'envoie-t-elle pas d'ici même des nuées de missionnaires porter l'Évangile et la

civilisation jusqu'aux extrémités des deux mondes ? Et qui sait si ce n'est point à cette œuvre de la *Propagation de la foi*, née parmi nous, que la France devra le bonheur d'en conserver le flambeau pour elle-même ? Or les personnes qui dans un esprit de foi et de dévouement s'occupent de tant d'œuvres chères au ciel et à la terre, qui y consacrent leur fortune ou leur temps, ne sont pas des êtres fantastiques, M. A. G. voudra bien l'avouer : donc la corruption n'est pas encore aussi générale qu'il se l'était figuré ; et pour y échapper ou pour la combattre, il n'est pas de toute nécessité d'*endosser le cilice et de prononcer les vœux oubliés de pauvreté, de chasteté, d'obéissance.*

Mais que signifient ces *vœux oubliés ?* Ah ! messieurs de la société moderne, veuillez vous informer du véritable état des choses. Comptez, si vous le pouvez, les congrégations religieuses qui, succédant aux anciens ordres monastiques que la violence révolutionnaire avait détruits, se multiplient depuis quarante ans autour de nous et dans toute l'étendue de la France ; comptez les communautés, vous en trouverez dans tous les quartiers et presque dans toutes le rues de votre Babylone. On ne naît pas religieux ni religieuse : qui donc les peuple ces congrégations, ces com-

munautés? ce sont les enfants de cette société que l'on fait protester *tout entière* contre les doctrines *inflexibles* du catholicisme. Quelle est la vie qu'on y mène? celle-là même que le siècle déclare insoutenable. Vie bien triste, dira-t-on. Et moi, je le dis sans crainte d'être désavoué, vie à laquelle les personnes qui l'embrassent sacrifient sciemment et en connaissance de cause toutes les jouissances que leur offrait le monde, heureuses des engagements sacrés qu'elles ont pris, et que dans la juste espérance de la vie future elles renouvellent chaque jour avec une joie d'autant plus douce qu'elle est plus pure, plus dégagée de la boue des sens.

Venons enfin aux termes du traité de *conciliation* minuté, quoique avec quelques hésitations, par M. A. G., et voyons s'il parviendra à réunir les deux partis exclusivement déclarés, dit-il, l'un pour l'âme, l'autre pour le corps. Après avoir supposé que *les esprits les plus sincères et les moins prévenus, s'ils ne sont pas touchés de la vraie doctrine qui leur est exposée, ne seront censés l'avoir rejetée que parcequ'ils ne la connaissent pas assez, il demande s'il est possible d'expliquer l'insuffisance de cette doctrine, quoique appuyée de toutes les ressources de la dialectique, et s'il ne reste-*

rait que l'enfer et la réprobation éternelle pour faire justice de cette opiniâtreté coupable ?

Que répondre à un tel amphigouri? *Oui*, *non*, tout ce qu'on voudra. C'est là une de ces questions équivoques et à triple ou quadruple sens, qu'il serait sage de ne pas proposer quand on n'a rien a dire pour les résoudre, quand on n'a pas même tout ce qu'il faudrait de connaissances pour les poser clairement. Sur quoi l'enfant du catholicisme va-t-il faire tomber un doute ? Est-ce sur l'*insuffisance* de la vraie doctrine à opérer la conversion ? mais qui ne voit qu'elle laisse et doit laisser l'homme libre d'obéir ou de résister aux *touches*, aux inspirations de la grâce divine ? Est-ce sur la *réalité* d'une peine éternelle réservée au pécheur impénitent? mais cette réalité est assurée par le fait même de la révélation. Est-ce sur la *grièveté* de la faute commise par une *opiniâtreté coupable*? mais une opiniâtreté coupable suppose la mauvaise foi ; et en fait de religion est-ce chose légère que la mauvaise foi ?

Enfin voudrait-il établir que pour être censé de bonne foi il suffit de *ne pas assez connaître* la vraie doctrine? Mais ne doit-on pas de plus avoir examiné en conscience, avoir consulté, cherché du secours dans la prière?

et la disposition à un examen qui peut entraîner des suites éternelles serait-ce de refuser provisoirement tout hommage au Dieu de la *vérité* comme de la sainteté, et de s'obstiner à vivre comme si le procès était déjà tout gagné en faveur des passions révoltées, comme s'il n'y avait ni législateur, ni juge, ni vengeur à qui l'on pût avoir à rendre compte de sa vie ? Voilà bien la morale de Lucrèce et d'Epicure ; il y a loin de là à celle de l'Évangile : aussi vois-je peu d'apparence à la conclusion du traité de *conciliation* et presque de fusion que M. A. G., au défaut des Jésuites, qui, dit-il, y ont échoué, aurait eu grande envie de proposer à la signature des deux partis.

Il y avait une voie plus directe et plus sûre pour arriver au dénouement de la grande querelle qui divise la cité de Dieu et celle de Satan, c'est à dire le règne de l'esprit et le règne de la matière : nous l' avons indiquée plus haut cette voie ; elle repose sur un fait démontré, sur le plus palpable de tous les faits. Or l'existence d'un fait, quel qu'il soit, une fois établie, ne s'attaque point par des raisonnements métaphysiques tirés de l'essence des choses, et par conséquent plus obscurs que ne peut être le fait lui-même, mais par des preuves du même genre que celles qui

ont servi à l'établir. C'est pour avoir pris une marche différente, la marche du *libre penseur*, que tant de sophismes, dont nous n'avons pu relever que la moindre partie, se sont accumulés sous la plume d' un écrivain jeune encore, quoique d' ailleurs, nous aimons a le reconnaître, plein de talents; mais pour écrire utilement ce n' est pas assez de réunir à la vivacité de l'esprit, à la fécondité de l'imagination, le brillant et l' énergie du style; il faut encore, et avant tout, posséder les éléments du sujet que l'on traite; il faut de plus s'astreindre à mettre de la vérité dans les pensées, de la clarté dans les raisonnements et de la justesse dans les conclusions.

Nous avons maintenant à examiner un autre plan de pacification non moins sérieux que le premier. C'est M. G. T. qui le propose aux trois partis qui, selon lui, divisent aujourd'hui l'univers. Son but paraît être de réaliser, non pas pour vingt-cinq on trente princes, mais pour vingt-cinq ou trente milions d'hommes, la *paix universelle* autrefois rêvée par l'abbé de Saint-Pierre. Malheureusement il s'est borné à la France toute seule, et n' a songé à faire entrer dans son plan de pacification et d' alliance ni l'empereur de Russie, ni le roi de Prusse, qu' il eût été si agréable à leurs sujets catholiques d' y voir

figurer! malheureusement encore, l'exposé de son projet, pour être fort long, n'en est pas plus clair : c'est un vrai logogryphe dont le dernier mot se laisse à peine entrevoir. Cependant il nous semble resulter de tout ce qu'il nous a été donné d'y comprendre que l'auteur avait en vue non pas les personnes, mais les choses ; que ce qu'il prétendait concilier et réunir en un seul tout social cimenté par la *charité* c'étaient le chatholicisme, le protestantisme et le philosophisme : car les individus, aujourd'hui du moins, se souviennent des devoirs et des égards réciproques que la civilisation impose à tous les membres d'une société, et sans doute il n'attendent pas qu'on vienne leur en donner des leçons.

C'est donc une paix, une union intellectuelle et Morale que M. G. T. propose comme désormais *indispensable* entre des croyances et des opinions ; entre la vérité (car il y en a une) émanée de Dieu, et toutes les erreurs dont l'esprit humain est capable; entre une religion fondée sur la révélation de dogmes invariables, et des milliers de sectes à formes soit religieuses, soit irréligieuses, dont les unes veulent autant de révélations qu'elles comptent d'individus, et les autres n'en admettent aucune. Cette paix du reste laissera, selon M. G. T., tous les partis ainsi amalga-

més, tous les individus parfaitement libres de ne croire que ce qui leur plaira, ou même de ne rien croire du tout. Or à quoi irait aboutir une pareille fusion ? Il faut le dire, à l'affaiblissement, au dépérissement de la foi, a une froide indifférence non seulement pour le vrai ou le faux, mais anssi pour le bien ou le mal. En vertu du traité de paix on devrait se mêler les uns avec les autres, et, crainte de se choquer ou de donner lieu à la dispute, éviter de prendre aucun parti dans les matières religieuses, morales et surtout dogmatiques; on devrait s' accoutumer à tout entendre, jusqu' au blasphème, sans indignation, sans surprise ; on devrait enfin renoncer à un esprit de zèle et de prosélytisme qui tient à l'essence de la vraie religion, et condamner au silence les voix destinées de Dieu à prêcher, à instruire, à convertir toutes les nations : *Euntes prædicate omni creaturæ... Docete omnes gentes...* Qui ne voit qu'une pareille paix serait la destruction du catholicisme par le protestantisme, et du christianisme par le philosophisme! Car qu'est-ce que le protestantisme, si non la liberté de se faire à soi-même des croyances et des devoirs que chacun sera maître de modifier à son gré sous une forme religieuse quelconque ? et qu'est-ce que la philosophie, sinon, comme le dit M. G. T., toute

opinion qui n admet sous aucun nom, sous aucune forme, aucune foi obligée pour la pensée humaine, et qui la laisse, en matière de religion comme en toute autre, libre de croire ou de ne pas croire, et de se diriger elle-même par son propre travail.

Voilà, ajoute M. G. T., trois puissances morales pleines de vie et d'avenir, Dans la lutte où elles se sont disputé avec tant d' acharnement et gloire l' empire de notre société, c'est la philosophie qui est demeurée maîtresse du champ de bataille et ses principes sont devenus des droits. Or entre deux partis, les droits conquis par le vainqueur laissent-ils intacts ceux du vaincu ?

Le catholicisme donc, en vertu du traité de paix ou plutôt de capitulation qu'on lui impose, serait tenu non de tolérer ou de supporter, mais d' accepter et de respecter des inventions humaines ou même infernales, destructives de toute religion, sources empoisonnées et chaque jour plus abondantes des désordres et des attentats en tout genre dont nous sommes les témoins ! Est-ce là ce que M. G. T. a voulu dire ? Oui, vraiment, si toutefois il a voulu dire quelque chose. Mais alors autant valait-il inviter l' agneau à se joindre au léopard et au serpent pour vivre avec eux en frère et ami sous le même toit, après lui avoir

montré comme quoi chacun d'eux, gardant ses allures, ses instincts, ses appétits, ils n'en feront pas moins très bon ménage tous ensemble sur la litière que leur a préparée la nouvelle société française, fille légitime, à ce que nous certifie M. G. T., du principe qui a enfanté le protestantisme avec ses innombrables bigarrures, et la philosophie moderne avec tous les replis de son interminable queue.

Cependant notre écrivain, pour établir sa thèse, s'enfonce dans une discussion fort embrouillée, où il démontre à sa manière qu'il faut absolument que la paix générale se fasse conformément aux préliminaires posés par lui sans qu'aucune des trois parties contractantes puisse sortir du cercle où il lui plaît de les enfermer.

Puis, tout à coup, notre pacificateur oublie son rôle et sa mission, jette le caducée, embouche la trompette guerrière, et sollicite le catholicisme de former avec le protestantisme une ligue défensive et offensive contre cette philosophie qu'il venait d'élever sur le pavois. Vous n'y pensez pas, M. G. T. Regardez donc la couleur de votre drapeau, c'est celle du libre examen, du droit de ne croire que ce qu'on veut; c'est la couleur protestante et philosophique tout à la fois. En vous alliant avec nous renoncez-vous à votre

drapeau, ou bien prétendez-vous le garder? Dans le premier cas vous redevenez ce qu'étaient vos ancêtres, vous êtes catholique; nous devons vous en féliciter; dans le second cas vous vous mettez entre deux feux, et tous les coups portés, soit par vous, soit par nous, à la philosophie vous retombent de tout leur poids sur la tête.

Nous ne suivrons pas plus loin M. G. T. dans les raisonnements entortillés ou il s'embarasse lui-même, et déroute ses lecteurs: il nous suffira de relever ici certaines ambiguïtés certaines équivoques par trop subtiles, qui donnent à la plupart de ses assertions je ne sais quel air de sophisme dont ceux qui lisent de sang-froid ne peuvent s'accomoder. C'est dans cette vue que nous prenons la liberté de lui adresser les questions suivantes.

1° En quoi la philosophie, telle qu'il la définit, diffère-t-elle de l'athéisme?

2° En quoi son protestantisme diffère-t-il de cette philosophie?

3° Quel est le symbole général du protestantisme tel qu'il le conçoit?

4° Chacune des sectes dont se compose le protestantisme a-t-elle ou peut-elle avoir un symbole obligatoire pour le corps de la secte ou pour les particuliers?

5°. En quoi l'absence de toute espèce de

croyances obligées, la liberté de ne croire que ce qu'on veut, de ne croire même à rien, et par conséquent de ne se croire obligé à rien, peut-elle contribuer à fonder ou à perpétuer une société quelconque ?

6° Si le catholicisme a placé parmi les erreurs le principe de la société nouvelle, qui est de regarder du même œil la vérité et l'erreur, et de mettre sur la même ligne toutes les religions vraies ou fausses, ce principe restera à jamais condamné, car le catholicisme ne recule pas, M. G. T. doit le savoir. Comment donc a-t-il il pu en déduire la possibilité, la nécessité d'établir, dans le sein et sous la garentie de cette société, une paix universelle, une union intime entre le catholicisme et toutes les sectes religieuses ou irréligieuses ?

7° Malgré les assurances positives qu'il nous donne des excellentes intentions de la philosophie devenue, dit-il, notre souveraine, et de la ferme résolution où elle est de se tenir strictement renfermée dans le temporel, néanmoins le cas où elle s'aviserait de franchir ses limites et d'empiéter sur le spirituel, ou même de ne plus rien reconnaître de spirituel, n'est pas absolument chimérique. Ce cas donc arrivant, elle regarderait comme temporel ce que le catholicisme regarde com-

me spirituel ; elle n'agirait point, je veux bien le croire, ni à la russe ni à la prussienne : mais alors, à laquelle de ces deux puissances appartiendrait la décision? ou bien quel serait l'arbitre, le médiateur entre les deux parties?

8° Selon M. G. T., tout pouvoir humain doit-être contrôle et limité par la société, parceque tout pouvoir humain est faillible. Cela posé, on lui demande : La société qui contrôle et qui limite le pouvoir est-elle infallible ou non? Si c'est *oui*, pourquoi dans la société tant de variations, de contradictions, de commotions, de révolutions, de destructions, de ruines? Si c'est *non*, qui est-ce qui contrôlera tout à la fois le pouvoir et la société? On sait qui c'était dans le moyen âge ; mais le moyen âge n'avait pas assez d'esprit pour se passer d'autrui et arranger tout seul ses affaires; c'était un enfant en tutelle. A présent que nous marchons, et que l'âge viril nous a mûris, quel médiateur, quel arbitre videra les procès entre la société qui veut contrôler et le pouvoir qui ne veut pas l'être? Sera-ce la force des baïonnettes, la force de la ruse ou de l'audace, la force de la légalité, la force du droit que chacun ne manque pas de s'attribuer? Mais dans tous ces cas ne sera-ce pas toujours, comme dans le bois et ailleurs, la raison du plus fort qui sera la meilleure?

Pour conclure, avouons-le, il y a des questions auxquelles il n'est pas sage de toucher. Pourquoi M. G. T. s'avise-t-il de soulever celle-ci? pourquoi en soulève-t-il tant d'autres encore, et avec si peu de bonheur, dans son malencontreux écrit? Le seul point dont il nous ait fourni la preuve authentique, c'est que la raison la plus pénétrante, quand elle tentera de s'élancer au-delà de ses bornes naturelles, et de s'élever seule et sans guide à travers les régions aériennes pour y chercher, hors de Dieu, ou loin du flambeau de la foi, les premiers principes des choses humaines, s'égarera infailliblement dans les nuages où elle croyait se faire jour, et y perdra les yeux. Or, si tel a été le mécompte d'un penseur aussi distingué que M. G. T., qui osera s'aventurer après lui sur ces routes ténébreuses où l'esprit humain, abandonné à lui-même, ne trouve pour issues que des abîmes?

Non, ce n'est qu'à une autorité infaillible qu'il appartiendrait de porter le jour dans ces profondeurs inaccessibles à l'œil humain; ce n'est qu'à une autorité non seulement infaillible, mais encore toute puissante, qu'il appartiendrait de concilier des intérêts aussi opposés que le sont ceux de l'esprit et de la matière, ceux de la dépendance et de la liberté, ceux de l'individu et de la société,

ceux enfin du temps et de l'éternité. On voit bien une image, quoique imparfaite, de cette paix conciliatrice dans un homme juste, formé par la religion et docile aux conseils évangéliques; on la reconnaît encore, l'image de cette heureuse paix, dans les sociétés religieuses dont les membres, fidèles à leur esprit primitif, et ne connaissant ni le *mien* ni le *tien*, sont unis entre eux par le lien de la charité qui de tous ne fait qu'un cœur et une âme, *cor unum et anima una*. Mais quelle différence entre ces sociétés presque célestes et les sociétés purement humaines qui n'ont point la religion pour base, et où tout se trouve confondu pêle-mêle, vices et vertus, intérêts, prétentions, caractères, penchants, caprices, passions de toute espèce, sans aucun frein qui puisse atteindre le cœur! Dans cet ordre, ou plutôt dans ce désordre, où le vrai et le faux, le juste et l'injuste sont nécessairement en présence, toujours, en dépit des négociateurs les plus habiles, il y aura lutte, toujours il y aura deux étendards levés l'un contre l'autre. Mais aussi entre ces deux étendards il sera toujours possible à un sens droit de choisir et de bien choisir: car s'il est donné à l'esprit d'orgueil et de mensonge de combattre la vérité, et à toutes les passions de se révolter contre la vertu, il ne leur sera pas donné de

prévaloir; et sous un Dieu aussi bon qu'il est grand, il est impossible que, dans un ordre de choses qui n'est pas du temps mais de l'éternité, la vérité et la vertu ne finissent par triompher.

DISSERTATION

SUR LE NOMBRE DES ÉLUS, SUR LE SORT DES HOMMES QUI VIVENT EN DEHORS DU CATHOLICISME OU DU CHRISTIANISME, ET SUR CE QU'ON APPELLE L'INTOLÉRANCE DE L'ÉGLISE CATHOLIQUE.

Nous avons ici, et avant de passer outre, à éclaircir un doute qui se présente assez naturellement, et qui pourrait laisser dans l'âme quelques nuages si on ne se hâtait de les dissiper. On nous demande ce qu'il faut penser en général du nombre des élus, et en particulier du sort de tant d'hommes qui vivent et meurent soit dans les sectes chrétiennes séparées de l'Église hors de laquelle il n'y a point de salut, soit dans des croyances en dehors du christianisme, ou qui, pour quelque cause que ce soit, n'arrivent point à la grâce du baptême? Pour résoudre convenablement cette importante question, il suffira de poser quelques principes conformes aux doctrines ou du moins aux opinions les plus

généralement reçues dans l'Église catolique, d'en tirer les conséquences naturelles, et d'en faire l'application aux différentes sortes de personnes dont il s'agit.

1° C'est un principe avoué par le bon sens, et admis comme incontestable par tous les théologiens catholiques, que l'ignorance, quand elle est invincible, excuse entièrement de péché ; 2° que cette ignorance invincible peut avoir lieu dans plusieurs des points qui appartiennent à la loi naturelle ; 3° qu'elle peut s'étendre à plus ou moins de développement de l'intelligence dans chaque individu ; 4° que cette même ignorance invincible, née d'un défaut de développement dans l'intelligence, peut non seulement excuser de péché, mais aussi, et a plus forte raison, atténuer le péché et rendre véniel dans les uns ce qui dans les autres eût été mortel ; que les premiers principes et même les premières conséquences de la loi naturelle ne peuvent être inviciblement ignorées d'une personne qui a le plein usage de la raison, puisqu'ils sont essentiellement la base ou, si l'on veut, l'objet de la raison humaine ; 6° que certaines conséquences éloignées de ces premiers principes peuvent être invinciblement ignorées, non seulement des personnes dont l'esprit n'est pas cultivé, mais aussi des hommes

pleins de science et de talent, des docteurs le plus éclairés et les plus vertueux ; 7° que dans les contrées infidèles, barbares ou sauvages, il y a eu et il peut y avoir encore des hommes qui, sans être idolâtres, ignorent invinciblement l'existence d'une religion révélée, ou bien la nécessité et l'obligation de l'embrasser ; 8° que dans les sectes schismatiques ou hérétiques, specialement chez les peuples: où elles sont dominantes, il peut y avoir, surtout parmi les classes ouvrières et dénuées d'instruction, des personnes qui, entraînées par les préjugés de l'enfance et de la jeunesse, par les exemples qui les entourent, par les idées fausses qu'on leur a données de l'Église catholique, tiennent à leur secte avec une bonne foi qui équivaut à l'ignorance invincible.

Tirons les conséquences de ces principes, et faisons-en l'application aux âmes sur le sort desquelles, au lieu de se livrer à de stériles inquiétudes, il serait plus sage peut-être de s'en rapporter au Dieu infiniment juste et infiniment bon, qui saura bien trouver sans doute le moyen de rendre, quand il en sera temps, à chacun selon ses œuvres.

1° Il est constant que tous les enfants nés et validement baptisés dans les sectes schismatiques ou hérétiques appartiennent à l'É-

glise de Jésus-Christ, et que tous ceux de ces enfants qui meurent avant l'âge de raison sont admis dans le ciel, en vertu des mérites infinis du Dieu sauveur. Avant sept ans accomplis, on le sait, le nombre des décès a déjà presque atteint la moitié du nombre des naissance; sur cent enfants il n'en reste plus que cinquante-six : voilà déjà bien des âmes sur le sort desquelles il y a lieu de se tranquilliser.

2° Ceux de ces enfants qui parviennent à l'âge de raison et dont la vie se prolonge au-delà, ne sont réellement ni schismatiques ni hérétiques, et continuent d'appartenir à l'Église de Jésus-Christ, aussi longtemps qu'ils persévèrent dans l'ignorance invincible sur les points qui séparent leur secte de la véritable Église.

3° S'il leur survient des doutes sérieux sur la légitimité de leur secte, ils sont tenus de chercher à s'en éclaircir; et s'ils ne le font pas, ils cessent d'être excusés par l'ignorance invincible qui n'existe plus pour eux.

4° Les enfants, même nés de parents catholiques, qui meurent sans baptême, restent privés de l'état surnaturel de justice dans lequel Dieu avait gratuitement créé le premier homme, et sont à jamais exclus du royaume des cieux, de la vision béatifique, comme en-

fants dégradés d'un père coupable dépouillé de ses titres de noblesse avec toute sa postérité. Mais cela n'empêche pas que ces enfants, après la résurrection générale, ne puissent par la miséricorde divine, et, s'il le fallait, par une extension des mérites du Rédempteur, être délivrés de la tache du péché originel, et admis, soit sur la terre renouvelée, soit ailleurs, à une félicité naturelle assez complète pour qu'il leur soit, comme dit saint Augustin, meilleur d'exister que de ne pas exister : ce qui ferait encore, il faut l'avouer, une multitude innombrable d'âmes arrachées à la réprobation.

5° Il peut y avoir dans les sectes séparées de l'Église catholique par le schisme ou l'hérésie des personnes qui, avec le secours de la grâce, observent assez bien, après leur baptême, tout ce qu'elles connaissent des commandements de Dieu et des maximes évangéliques, pour passer leur vie sans tomber dans le péché mortel, de sorte qu'elles ne seraient pas exclues du royaume des cieux.

6° Il peut y avoir, hors même du christianisme, des personnes qui, avec le secours de la grâce, observent assez bien tout ce qu'elles savent de la loi naturelle pour ne jamais pécher mortellement, et pour obtenir ainsi une félicité semblable à celle des enfants morts

sans baptême. Et il est à remarquer ici que ces pauvres gens, nés parmi les infidèles, vivent privés de presque tous les moyens de connaître à fond leurs devoirs, et ne savent guère, en beaucoup de cas, distinguer ce qui est bien de ce qui est mal; d'où il suit que des manquements, qui, pour les hommes éclairés par le christianisme sur toutes leurs obligations, seraient des péchés mortels, peuvent fort bien pour d'autres, ignorants et demi-sauvages, n'être que des fautes vénielles.

7° Enfin la divine bonté a quelque fois récompensé la fidélité de ces personnes à observer les préceptes de la loi naturelle, en les appelant gratuitement à la lumière de la foi, à la grâce du baptême, au royaume des cieux, par des voies extraordinaires et souvent miraculeuses. Outre l'officier de la reine d'Ethiopie, le centurion Corneille et le Macédonien, cités dans les Actes des Apôtres, les annales de l'Eglise catholique nous ont conservé un grand nombre de faits assez frappants de ce genre; et certainement elles n'ont pas tout dit.

Les principes que nous venons d'appliquer aux individus vivant de bonne foi en dehors du catholicisme ou même du christianisme, essayons maintenant de les appliquer aux innombrables sectes nées du protestantisme.

Ces sectes, à partir de Luther jusqu'à présent, forment dans leur ensemble une sorte de progression décroissante, qui, à force de retrancher les uns après les autres tous les dogmes et tous les devoirs, est venue se perdre dans le néant moral, c'est à dire dans l'athéisme. Il est évident que sur cette échelle descendante plus on fait de pas, plus aussi on s'éloigne de la foi catholique; que plus on abjure de vérités naturelles ou révélées, plus aussi l'on contredit la raison et le bon sens, plus il est difficile d'y reconnaître la bonne foi, l'ignorance invincible. Il n'est pourtant pas impossible, nous l'avouons, que cette bonne foi, cette ignorance involontaire existe réellement, du moins chez les sectaires moins avancés que les autres dans la route qui mène à l'incrédulité complète ; et nous aimons à nous persuader que, parmi tant de personnes exposées à toutes sortes d'illusions et de séductions, les préventions naturelles en faveur d'opinions et d'habitudes prises et entretenues depuis le berceau, la préoccupation des affaires et des devoirs de la vie et autres causes sembables, auront pu faire sur un certain nombre d'esprits des impressions assez fortes pour résister aux moyens ordinaires qui en rameneraient d'autres à la foi catholique. Le nombre de ceux que ces circonstan-

ces peuvent excuser est-il fort grand ? c'est un secret que Dieu s'est reservé, et qui ne sera manifeste qu'au dernier jour. Bornons-nous, en ce point, à une observation fondée sur l'histoire du séizième siècle et sur l'expérience des temps présents, C'est 1° que le protestantisme a été établi par la lie du clergé régulier et séculier, et combattu par les écrivains et les missionnnaires de cette époque les plus grands en doctrine et en vertu, par Eckius, Gropper, Cochlée, Polus, Sanderus, etc., etc., auxquels il faut ajouter les vénérables Canisius et Belarmin, saint Charles Boromée, saint François Xavier, saint François de Sales, saint Jean-François Régis, saint Vincent de Paul, et tant d'autres dont la vie et les miracles sont une éclatante justification de l'Église catholique romaine leur mère, et la condamnation sans appel de toutes les sectes anciennes et modernes, C'est 2° que les protestants instruits qui entreprennent d'examiner la légitimité de leur séparation d'avec l'ancienne Église tombent nécessairement dans mille doutes, qui aboutissent ou à les jeter dans la voies de l'incrédulité, ou à les ramener au sein de leur véritable mère, selon que les intérêts du temps ou de l'éternité prévalent dans leur cœur et dans leur conduite ; tandis que chez les catholiques les doutes en

certains points de la foi ne deviennent volontaires, n'obtiennent d'empire sur l'esprit et n'entraînent à l'hérésie, ou à l'incrédulité, qu'autant que le cœur s'est laissé prendre aux attraits du vice et des passions. La liste des catholiques passés au protestantisme, et des protestants revenus au catholicisme dans ces derniers temps, serait une preuve sans réplique de la justesse de notre observation.

Après avoir considéré l'infidèle (non idolâtre) et le sectaire, l'un et l'autre de bonne foi, voyons ce qui pourra leur arriver s'ils ont le malheur de tomber dans le péché mortel. D'abord l'état de l'infidèle serait déplorable: puisqu'il a péché mortellement, ainsi que je le suppose, c'est assurément par sa faute, par sa très grande faute. Que mérite-t-il en ce moment fatal? La damnation éternelle, Dieu lui doit-il le pardon? Nullement. Le lui accordera-t-il par miséricorde? Nous l'ignorons. Nous savons seulement en général que personne au monde ne périra que parcequ'il aura voulu périr; nous savons que le souverain juge est aussi bon qu'il est juste, et que si, dans le sein même du catholicisme, il attend avec une patience incompréhensible, et finit par ramener à la vertu, après bien des années de résistance, des pécheurs mille et mille fois plus coupables que notre pauvre infidèle, il pourra

bien sans doute, par des voies à nous inconnues, en faire autant pour lui.

Quant au sectaire supposé de bonne foi, mais tombé dans le péché mortel, que dirons-nous, sinon qu'ayant une vue plus distincte de la loi naturelle et de la loi révélée, il doit avoir péché, toutes choses égales d'ailleurs, plus grièvement que l'infidèle : que s'il meurt en cet état, il doit encourir une condamnation plus rigoureuse ; que, s'il survit à son péché, il serait moins excusable de ne pas recourir au remède de la prière que lui prescrivent les livres saints qu'il possède, et que par conséquent il serait moins digne de recevoir du ciel une grâce de résipiscence. Quelle ressource donc, pour rentrer en grâce avec Dieu, restera-t-il au sectaire devenu pécheur et privé du sacrement de la réconciliation? quel moyen de salut, si ce n'est un trait de lumière, un rayon du soleil de justice qui viendrait éclairer son intelligence, réchauffer son cœur, et y faire pénétrer la contrition, la charité parfaite? Lui apparaîtra-t-il ce rayon lumineux et vivifiant? Dieu sans doute pourrait l'accorder. Est-il obligé de le faire? qui oserait le penser? Le fera-t-il? qui oserait le penser? Le fera-t-il? qui oserait y compter? Il l'a déjà fait, nous en convenons avec joie, et sans doute il le fera encore ; mais en fa-

veur de qui est-il plus probable qu'il le fera? nous pouvons le dire, en faveur de ceux qui recourront à la source ordinaire des grâces, à une prière humble, ardente et persévérante. Pour ramener les autres, devenus indifférents ou même hostiles à toute vérité, ne faudrait-il pas des miracles?

Du reste, à la vue de la tendance générale des sectes modernes et du point où elles sont arrivées, il est bien permis de conjecturer qui si Dieu n'arrête les progrès du mal qui les mine et les dévore, il n'y aura bientôt plus que deux partis opposés dans l'univers, d'un côté le catholicisme, de l'autre le pur déisme ou l'incrédulité absolue. Alors il n'y aura plus à balancer entre l'ancienne religion et les sectes qui s'en étaient séparées, puisque celles-ci auront été anéanties par le principe même qui les avait crées; alors il faudra bien redevenir catholique pour demeurer chrétien, ou renoncer à la raison en abjurant toute religion, pour ne vivre désormais que sous l'empire des sens et de la matière, sans s'occuper plus que ne le font les brutes de ce qui pourra suivre la mort.

Tout ce que nous avons dit jusqu'ici doit nous faire apprécier de plus en plus, à nous catholiques, la grandeur du bienfait accordé à ceux qui, ayant eu le bonheur de naître

dans le sein de la véritable Église et de se bien pénétrer de ses enseignements et de ses maximes, n'ont pas à lutter sans cesse contre les obstacles multipliés qui retiennent tant de sectaires hors de la voie droite, et les privent ainsi de la plupart des moyens de sanctification que renferment les sacrements de la loi de grâce. Que si, dans le sein même de l'Église, on voit bien des gens abuser de ces moyens ou les dédaigner, et ne répondre à plus de faveurs que par plus d'ingratitude, il faut se garder d'en conclure *généralement* que le nombre des élus sera bien petit relativement au nombre des réprouvés. A la vérité, Jésus-Christ a déclaré qu'il y avait beaucoup d'appelés et peu d'élus; mais ces paroles peuvent et doivent s'entendre de ceux-là seuls qui auront été réellement appelés à connaître soit la loi naturelle, soit aussi la loi révélée, de sorte que chacun d'eux sera jugé d'après ce qu'il en aura connu ou pu connaître. Cette classe, on le voit, se compose de nous tous, de tous les hommes qui auront eu l'usage de la raison; aucun d'eux, il faut le dire, aucun de nous ne peut échapper au souverain malheur et assurer son sort éternel, selon sa position ici-bas, que par le bon usage de sa liberté et par des mérites acquis sous la loi naturelle ou sous la loi révélée. Sans doute

parmi les adultes, surtout au milieu du siècle, si l'on peut en juger par les apparences, le nombre de ceux qui vivent et qui meurent dans le péché doit être le plus grand, et cela jusque dans le sein de l'Église catholique, puisque la foule paraît y négliger la grande affaire du salut, et marcher dans cette voie large qui conduit à la perdition. Mais il ne faut pas oublier ce que nous avons dit plus haut, 1° que hors du monde, et même au milieu du monde, notre Seigneur compte un bon nombre de fidèles disciples qui suivent la voie étroite, celle des commandements ou même des conseils évangéliques, et parmi lesquels on ne peut guère voir que des élus pour le ciel; 2° que tous les enfants validement baptisés et morts avant l'âge de raison appartiennent à la même classe des élus, et que leur nombre excède de beaucoup celui des pécheurs adultes. De plus, rien n'empêche de croire avec saint Thomas, Suarez et beaucoup d'autres théologiens (1), que les enfants morts sans baptême échapperont à la damnation éternelle, et que leur sort définitif, grâce à la divine miséricorde, ne leur laissera lieu ni

(1) S. Thomas, *in secundum librum sententiarum, distinct. 33 quæst. 2, artic. 2.* — Suarez, *Moralis, tract. 5 de Vitiis et Peccatis, disput. 9, sect. 6.*

de se plaindre ni de regretter d'être sortis du néant, et que la félicité dont ils jouiront, sans être celle des cieux, sera pure, inaltérable et digne du suprême rémunérateur; ce qui diminue encore prodigieusement le nombre des réprouvés, sans compter ceux des adultes qui, nés dans l'hérésie ou dans l'infidélité, auront eu le double bonheur d'y vivre de bonne foi et d'y accomplir ce qu'ils auront pu connaître de leurs devoirs. Voilà ce que l'Église catholique permet de penser, de dire et d'écrire.

Demander maintenant ce que c'est que l'intolérance, tant reprochée par les sectaires et par les incrédules à l'Eglise catholique, serait chose superflue. Qui ne voit que cette prétendue intolérance n'est de sa part que le refus de laisser entamer le dépôt sacré de la foi, n'est que la réclamation de la vérité contre les erreurs qui essaient de l'anéantir. Jésus-Christ à lancé l'anathème sur tous ceux qui refuseraient de croire ou d'obéir. En donnant à ses apôtres le droit d'enseigner et de prescrire, pouvait-il laisser à qui que ce fût le droit de résister? L'Église a proclamé cet anathème, c'était son devoir; elle le proclame encore tel qu'elle l'a reçu; mais elle y joint les sollicitations les plus pressantes de se soumettre aux croyances et aux pratiques imposées par le divin Législateur; mère aussi

tendre qu'éclairée, elle prie, elle conjure des enfants indociles et rebelles de ne pas suivre de fausses routes qui les meneraient à leur perdition. Serait-ce donc sa faute si des insensés s'obstinaient à méconnaître sa voix, s'ils s'irritaient contre ceux de leurs frères qui travaillent à les détromper et à les ramener, si enfin, devenus plus coupables par les avertissements qu'on leur donne, ils continuaient de courir, en se moquant ou en blasphémant, vers l'abîme qui va les engloutir ?

Que dirons-nous aussi de ces mêmes reproches, encore plus insoutenables d'intolérance qu'il lui faut essuyer de ceux de ses enfants qui semblent n'être restés dans son sein que pour le mieux déchirer par leurs désordres ? Le dépôt des mœurs est-il moins précieux que celui de la foi, et parceque l'on conserve le nom de catholique aura-t-on acquis le droit de renoncer à vivre en chrétien ? Jésus-Christ a prescrit des devoirs, et a chargé son Eglise de les proclamer : il a condamné le monde, les maximes et les mœurs du monde. Le monde de son côté foule aux pieds, sous le nom de petitesse, ou de rigorisme, ou de fanatisme, les maximes et les pratiques de la religion, les conseils évangéliques, la plupart des vertus chrétiennes; il lui faut de la liberté, du pouvoir, de la réputation ; il lui faut des

richesses, des honneurs et des plaisirs ; il lui faut du moins des distractions des amusements, des jouissances de tout genre, qui l'aident à tuer le temps et à passer joyeusement la vie. Que l'Église réclame par la bouche de ses ministres contre les abus et les scandales, qu'elle parle aux mondains le langage de l'Évangile, celui de la pénitence et de la croix, qu'elle leur représente l'impossibilité de de servir deux maîtres à la fois, qu'elle leur montre d'un côte la voie étroite et de l'autre la voie large, la multitude des insensés qui couvrent celle-ci, et le terme fatal où elle aboutit : *Ce langage est trop dur !* s'écrient les mondains. Dès lors l'Église n'est plus à leurs yeux une mère, mais une maîtresse importune ou une marâtre impitoyable qu'il faut enchaîner ou réduire au silence. Et comme si le nombre des coupables devait les mettre en sûreté, ils se rassurent mutuellement, ils s'encouragent par l'exemple les uns des autres, ils se font des prosélytes parmi les âmes faibles, incertaines, chancelantes entre le vice et la vertu, et les entraînent dans le torrent, qui finit par les emporter quelquefois, hélas! sans retour.

NOTIONS ABRÉGÉES

SUR LA VIE PRIVÉE ET PUBLIQUE DES PRINCIPAUX AUTEURS DE LA PRETENDUE RÉFORME DU SEIZIÈME SIÈCLE.

C'est un proverbe reçu, et des plus communs parcequ'il est des plus vrais, qu'*à l'œuvre on connait l'ouvrier ;* or, à ce titre, déjà l'on pourrait deviner ce qu' ont dû être les patriarches du protestantisme. Maintenant, il nous prend envie de renverser le proverbe, et d' avancer que, pour juger l'œuvre de la réforme il suffirait d' en connaître les auteurs. voyons donc ce qu' ils ont été, et nous comprendrons sans peine ce qu' ils ont pu et dû faire.

LUTHER

Il naquit en Allemagne, l'année 1483, de de parents catholiques romains,et fut lui-même jusqu'à trente-quatre ans non seulement enfant de l'Église catholique, mais encore prêtre, et de plus religieux augustin, lié par les vœux

solennels de pauvreté, de chasteté et d'obéissance, qu'il prononça avec une pleine liberté et après avoir eu tout le temps d'y réfléchir. Dans la suite il les viola tous trois, d'abord ceux de pauvreté et d'obéissance, en quittant son monastère et l'habit religieux (1523); puis celui de chasteté, en séduisant une jeune religieuse qu'il entraîna dans l'apostasie; il contracta même avec elle une alliance dont le premier fruit fut un enfant qui, pour combler le scandale, naquit peu de jours après la célébration de cette sacrilége union (1525).

Luther avait préludé à ces désordres par des doctrines hardies, qui devinrent de plus en plus hostiles à la religion à mesure que la religion les repoussa vigoureusement, et que lui-même se sentit mieux appuyé par les puissances séculières. Le principe de ses primiers égarements fut l'orgueil. Le pape Léon X, ayant accordé une indulgence à tous ceux des fidèles qui contribueraient à la construction de l'église de Saint-Pierre de Rome, donna aux dominicains la commission de recueillir leurs aumônes. Luther, jaloux à l'excès d'une préférence qui n'était plus comme autrefois pour lui et pour ses confrères, ne se borna pas à relever l'abus que faisaient quelques dominicains du pouvoir qui leur avait été confié; il se mit à invectiver, en chaire et par écrit,

contre les indulgences elles-mêmes et contre d'autres points de la doctrine de l'Église (1517). Des docteurs catholiques l'ayant réfuté avec vivacité, le novateur riposta avec hauteur et en termes fort injurieux. Il prétendit d'ailleurs n'avoir rien avancé qui ne fût conforme à l'Écriture, aux saints Pères, et approuvé du Saint-Siège. Peu après il écrivit au pape Léon X qu'il recevrait la décision pontificale avec le respect dû au vicaire de Jésus-Christ; de plus il s'offrit de garder le silence pourvu qu'on obligeât ses adversaires à le garder de même. Que conclure de là, sinon que pour lors Luther ne trouvait aucune erreur dans la doctrine de l'Église catholique, puisque s'il en eût trouvé son silence eût été une prévarication?

Sur ces entrefaites le cardinal Cajétan, légat du pape en Allemagne, ayant exigé que Luther désavouât les nouvelles doctrines qu'il prêchait, celui-ci trouva des prétextes pour ne pas obéir, et en appela aux plus célèbres universités d'Allemagne et de France, avec promesse de se soumettre humblement à leurs décisions. Dès qu'il les vit plus disposées à le condamner qu'à l'absoudre, il en appela au pape; puis du pape mal informé au pape mieux informé. En même temps il faisait paraître une foule d'écrits subversifs de tous les

principes du christianisme : il en publia contre le purgatoire : contre le libre arbitre, contre la confession auriculaire, contre les vœux monastiques, contre la primauté du pape, etc. etc. En vain Léon X, pour opposer une digue à ce torrent d'erreurs et de mensonges, anathématisa-t-il tous ses écrits (1520) ; l'hérésiarque furieux pour toute réponse fit brûler la bulle qui le condamnait, et en appela au futur concile général ; enfin il déclara nettement qu'il ne céderait pas même à toute l'Église réunie.

De tous ces faits, avérés et incontestables, il résulte : 1° que Luther était le plus inconséquent des hommes, puisqu'il en appela à tant de différents juges qu'il n'avait aucune raison de récuser ; 2° qu'il se défiait beaucoup de sa propre cause, puisqu'il n'osa jamais attendre le jugement d'aucun tribunal ; 3° qu'il était d'un orgueil indomptable, puisqu'il préféra obstinément ses propres sentiments à ceux de tout l'univers chrétien. Ce fut alors que, poussé à bout et voulant à tout prix colorer sa révolte contre l'Église à laquelle Jésus-Christ ordonne qu'on obéisse sous peine d'anathème, il en appela définitivement à l'Écriture sainte expliquée par lui-même ; prétention ridicule autant que superbe, qui ne pouvait laisser de doute aux hommes sensés que ce ne

fût l'esprit de mensonge qui parlait par sa bouche. Ainsi toute sa conduite, depuis sa première levée de boucliers en 1517, ne fut qu'une suite de contradictions et d'inconséquences, capables à elles seules d'ouvrir les yeux aux plus aveugles de ses partisans. Résumons-les en peu de mots, et voyons si l'on y reconnaît un apôtre, un homme envoyé de Dieu pour réformer son Église : nous ne dirons rien qu'on ne retrouve en toutes lettres dans ses ouvrages.

1° Il avait d'abord prodigué mille témoignages de respect et de confiance aux universités et sourtout à celle de Paris; peu touchées de ces flatteries, elles condamnent sa doctrine comme fausse et hérétique : aussitôt il se répand contre elles en invectives grossières et indécentes. A ses yeux la Sorbonne n'est plus que la mère des erreurs, la fille de l'antechrist, la porte de l'enfer. 2° Il avait protesté à Léon X qu'il recevrait sa décision comme un oracle sorti de la bouche de Jésus-Christ. La décision pontificale est une condamnation non de la personne, mais des ouvrages de Luther. Au lieu de se soumettre, l'audacieux Luther fait publiquement brûler la bulle sur la place de Wittemberg ; il écrit que c'est le pape lui-même qui aurait mérité d'être brûlé, qu'il faut prendre les armes con-

tre lui, contre les cardinaux et les évêques et se laver les mains dans leur sang. 3° Avant sa condamnation Luther avait écrit qu'il n'y a aucun sujet, même des plus importants, qui puisse donner le droit de rompre l'unité ; à peine condamné, il la rompt cette unité précieuse, il sort du bercail avec ses partisans, désormais retranchés du grand corps de l'Église catholique. 4° En levant l'étendard de la révolte il avait en même temps déchaîné, soulevé toutes les passions humaines, l'orgueil la cupidité, la volupté ; ainsi il ne pouvait manquer de se faire des sectateurs; mais ceux-ci, plus fidèles au principe d'interprétation privée de l'Écriture que Luther n'aurait voulu, et croyant avoir autant de droits sur ses dogmes, qu'il en avait eu sur les dogmes catholiques, se séparèrent de lui, et en si grand nombre et en tant de manières diverses, chacun selon ses idées ou ses fantaisies, qu'avant sa mort on comptait jusqu'à trente-quatre sectes, toutes opposées entre elles, quoique toutes réunies contre l'ancienne Église. 5° Encore un exemple de la plus monstreuse inconséquence, dans laquelle on ne sait ce qui l'emporte de l'effronterie ou de l'impiété. C'est Luther lui-même qui va parler : » M'étant une fois réveillé vers minuit, le diable se mit à disputer contre moi sur la messe : *Très sa-*

vant docteur, me dit il, *pendant quinze ans tu disais la messe presque tous les jours; que serait-ce si toutes ces messes étaient autant d'idolâtries ?* » Luther écouta le diable, et l'écouta si bien qu'il finit par s'avouer vaincu et se laissa persuader. Dans la suite du récit de cette aventure, dont il donne tous les détails, il convient que le diable est le plus artificieux des menteurs et des trompeurs; il en convient, et néanmoins il aime mieux s'en rapporter à lui qu'à l'Église de Jésus-Christ, qui depuis quinze cents ans lui enseignait le contraire. Si dans le récit de sa conversation il dit vrai, il est un disciple de Satan; s'il dit faux, il en est le fils aîné, *primogenitus diaboli*, comme disait saint Polycarpe à l'hérétique Marcion.

Infortunés luthériens, voilà donc votre docteur, votre apôtre! Pour le mieux connaître encore, voulez-vous quelques traits de plus à son tableau ? C'est lui qui vous les offrira. Il vous apprendra qu'étant catholique il passait sa vie en austérités, en veilles, en jeûnes, en oraisons, dans la pratique des vœux de pauvreté, de chasteté et d'obéissance; mais qu'une fois réformé il était devenu un autre homme, que les excès de la débauche étaient désormais pour lui une nécessité indispensable, qu'il brûlait de mille feux dans une chair in-

domptée, qu'il se sentait porté à l'impudicité avec une rage qui allait presque jusqu'à la folie : voilà ses mœurs. Ailleurs il écrit : « Fort de mon savoir, il n'est ni roi, ni empereur, ni diable à qui je voulusse céder, pas même à l'univers entier. *Sic volo, sic jubeo, sic pro ratione voluntas:* Je le veux, je l'ordonne, que ma volonté vous tienne lieu de raison. » Voilà sa modestie, son humilité. Les disciples de Luther, ses meilleurs amis, le peignent des mêmes couleurs ; nous n'en citerons qu'un seul. « Je tremble, écrivait Mélancton, quand je songe aux passions de Luther ; elles ne le cèdent point en violence aux emportements d'Hercule. » Les nombreux ouvrages du novateur, à travers quelques étincelles de génie, n'offrent guère qu'un mélange bizarre d'assertions sans preuves, de sophismes, de bouffonneries et d'injures atroces, de grossiéretés lubriques ou impies ou le cynisme de l'expression le dispute à l'infamie de la pensée, et cela jusque dans ses sermons, lesquels selon lui ne contenaient que la pure parole de Dieu. (1)

Cet homme si tranchant et si impérieux sa-

---

(1) Voyez pour vérifier les citations le *Catéchisme de controverse*, par Scheffmacher, et la *Discussion amicale*, par M. de Trévern.

vait pourtant bien quand l' intérêt de sa secte l' exigeait, baisser le ton et descendre au rôle d'un courtisan souple et délié. Ce fut lui-même, le grand apôtre de la réforme, le père de tous les réformés, qui, avec huit de ses principaux docteurs , signa la trop fameuse permission, donnée sous le plus grande secret au landgrave de Hesse , d' avoir deux épouses à la fois. A la vérité un tel privilége ne se lit pas dans le nouveau Testament, il s'en faut, mais le prince était alors le principal soutien de la réforme ; il déclarait avoir besoin d'une seconde femme , et la demandait d' un ton à n' être pas refusé ; aussi ne le fut-il pas, et les huit docteurs avec leur digne chef se crurent quittes pour avoir sauvé les apparences. En effet il resta longtemps quelques nuages sur la conduite de Luther en cette occasion ; mais à la fin tout se sait. On a retrouvé il y a peu d'années, dans les archives du landgraviat de Hesse, l' original de cette pièce curieuse , revêtu de la signature de Luther et des huit autres : honteux monument de la conscience des soi-disant réformateurs de l'Église !

Luther au reste n'avait pas une morale plus sévère pour lui-même que pour les autres son mariage sacrilége avec une religieuse en fait foi. Libertin dans sa vie privée comme dans ses écrits, il était homme de bonne chère aussi

bien qu'homme de plaisir. Ses repas ordinaires étaient des festins, et trop souvent des orgies où sa bouche vomissait mille propos obscènes et orduriers. Ses commensaux n'ont pas eu honte de les réunir sous le nom de *Micæ Lutheranæ*, *Miettes de la table de Luther*, recueil qu'une plume chaste n'oserait transcrire, qu'un œil pur n'oserait parcourir, et qui eût été bien plus digne d'une taverne ou d'un lieu de débauche que d'une table honnête et surtout *réformée*. Quoi qu'il en soit, ce fut à la suite d'une de ces orgies que la dernière nuit de Luther arriva. Il se trouva mal en sortant de table, et mourut presque subitement, gorgé de viandes et de vin, en 1546, après avoir bouleversé l'Allemagne et allumé dans presque toute l'Europe un incendie que trois siècles n'ont pas éteint. Il voulait, disait-il, reformer l'Église; il y reussit en effet, mais à la manière des abcès, qui en attirant les humeurs malignes à l'extérieur, en délivrent le corps humain et accélérent le rétablissement de la santé. Ce fut ainsi que Luther ayant attiré et entraîné à sa suite presque tout ce qu'il y avait dans l'Église de mauvais prêtres, de religieux dépravés, et un grand nombre de laïques dissolus, orgueilleux, libres penseurs, ennemis de la dépendance, le catholicisme, débarrassé de ces membres gangré-

nés qui le défiguraient se trouva tout disposé à une réforme que le concile général de Trente accomplit quelques années après, non en touchant aux dogmes, toujours immuables, mais en corrigeant les abus introduits par les passions inséparables de l'humanité, et en préparant à l'éducation cléricale de nouvelles ressources contre l'affaiblissement de la foi et les siècles modernes.

ZUINGLE.

Zuingle, né en Suisse l'an 1487, d'abord militaire, puis ecclésiastique et curé ne tarda pas à s'ennuyer du célibat et à embrasser la plupart des erreurs de Luther, auxquelles, d'après le principe protestant, il ne manqua pas de mêler les siennes. Dès 1523 il les fit adopter dans le canton de Zurich ; et les premiers actes de la réforme furent d'y briser les images, d'y profaner les restes des saints, d'y renverser les autels, d'abolir le sacrifice de la messe et toutes les cérémonies de l'Église catholique. Zuingle, devenu prêtre apostat, après avoir été prêtre scandaleux, ainsi qu'il l'avoue lui-même, épousa une riche veuve ; car le mariage, comme dans toutes les comédies, était le dénouement obligé de la conver-

sion de tout prêtre ou religeux catholique à la sainte réformation.

Zuingle n'avait guère plus de principes que de mœurs. En sa qualité de libre penseur il n' admettait aucune des diverses opinions sur l'eucharistie, émises tant par Luther que par les autres chefs de sectes qui commençaient à se multiplier ; il rejetait surtout la croyance catholique, c'est à dire celle de tout l'univers chrétien, sur la présence réelle de Jésus-Christ au saint Sacrement. Embarrassé de la précision et de la clarté des paroles du Sauveur, *ceci est mon corps*, qui expriment si nettement le dogme, il ne savait quel autre sens leur donner, lorsqu' il vit paraître en songe un spectre, blanc ou noir, il ne sait, qui l' apostropha en ces termes : « Ignorant ! que ne dis-tu ce qui est écrit dans la Bible: *L'agneau est la Pâque*, pour signifier qu' il en est le signe ? La vérité est que ces mots *l' agneau est la Pâque* ne se lisent nulle part dans la Bible. Et c' est ainsi qu' après avoir rejeté la doctrine professée dans tous les siècles, des novateurs en délire se réglaient, l' un sur le dire d'un fantôme, l'autre sur la décision doctorale d'un démon.

Zuingle, peu de temps avant sa mort, adressa au roi François I une confession de foi, où entr' autres impiétés il plaçait dans le ciel,

parmi les bienheureux, Hercule et Thésée, ces demi-dieux de la fable, Numa, père de l'idolâtrie romaine Caton, suicide, Scipion, disciple d'Épicure etc., etc. Tel était l'esprit de ces nouveaux docteurs qui se présentaient aux peuples abusés comme restaurateurs de la pure doctrine évangélique.

Les innovations de Zuigle mirent le trouble et la devision dans la Suisse, jusqu'alors si paisible et si heureuse. Le canton de Zurich et ses alliés insultèrent, vexèrent même les cantons catholiques et la guerre s'alluma. Zuingle, qui en était la première cause, en fut la première victime: il périt les armes à la main dans une bataille où les Zuricquois furent taillés en pièces, (1531). Les vainqueurs livrèrent son cadavre aux flammes; mais les discordes intestines ne finirent point avec lui: Calvin allait paraître. Depuis l'époque fatale qui entraîna Berne, Genève, Lausanne, et de gré ou de force une grande partie de la Suisse dans les nouvelles hérésies, cette contrée, autrefois si unie par le lien d'une même foi, n'a cessé d'être en proie à des perturbations religieuses ou politiques qui trop souvent lui ont coûté du sang et des larmes.

CALVIN.

Calvin, le plus tristement célèbre des sectaires du seizième siècle après Luther, naquit à Noyon en 1509. Il se fit connaître dès sa première jeunesse par le désordre de ses mœurs et par la marque flétrissante qui lui fut appliquée sur l'épaule, en punition d'un crime infâme, dont le châtiment, sans l'intercession de l'évêque de Noyon, eût été le supplice du feu. Cette circonstance de sa vie a été contestée par quelques-uns de ses partisans; mais leurs dénégations n'ont pu détruire les preuves accablantes tirées du témoignage des auteurs contemporains. (1)

Ce qui fit de Calvin un réformateur ou plutôt un hérésiarque ce fut la préférence qu'on donna sur lui à un parent du connétable de Montmorency pour un bénéfice qu'il ambitionnait. Pendant les poursuites qu'il fit à ce sujet, il lui échappa de dire que, s'il ne l'obtenait pas, il trouverait moyen de faire parler de lui pendant plus de trois cents ans. Avant de quitter la France, Calvin, errant loin de son pays natal où il n'osait reparaître,

---

(1) Voyez la *Discussion amicale* et *l'Ombre de Jean-Jacques Rousseau à Calvin.*

s'était déjà laissé endoctriner par les disciples de Luther, et en avait embrassé les erreurs, aux-quelles, suivant l'entraînement naturel à ceux qui ne reconnaissent en fait de religion d'autre autorité qu'eux mêmes, il ne manqua pas d'ajouter d'autres erreurs de son invention. Ainsi il nia la présence réelle de Jésus-Christ dans l'eucharistie, retrancha tous les sacrements excepté le baptême et la cène, anéantit le libre arbitre, fit Dieu auteur du péché, et substitua au dogme catholique la prédestination absolue et inévitable de presque toute la race humaine aux supplices de l'enfer. Admis à Genève en 1537, au moment où cette ville venait d'apostasier, il s'en fit chasser presque aussitôt, à la suite d'un différend où, ayant voulu l'emporter de haute lutte, il ne se trouva pas le plus fort. Rappelé trois ans après, à l'aide d'un parti puissant qui s'était déclaré pour lui dans Genève, il parvint à y gouverner en despote : il abolit toutes les cérémonies, toute la liturgie, toute la hiérarchie de l'Église catholique, donna des lois à sa prétendue réforme, et fit de Genève comme le centre et la métropole du calvinisme.

Cet homme, atrabilaire et jaloux de tout ce qui semblait l'offusquer, ne pouvait souffrir ni rivaux ni contradicteurs; en ce point il res-

semblait fort à Luther. La moindre opposition était à ses yeux une œuvre de Satan, un crime digne de l'exil ou de la mort. Un incrédule, Michel Servet, ayant osé être d'un autre avis que le sien, au sujet du mystère de la sainte Trinité qu'il combattait comme lui, mais beaucoup plus ouvertement que lui, celui-ci oublia ce qu'il avait lui-même autrefois écrit contre ce qu'il appelait oppression, persécution. Inquiété à Paris pour les doctrines nouvelles qu'il répandait assez hardiment dans le public, il avait crié à l'intolérance; maître à Genève, il poursuivit à outrance le nouveau dogmatiseur, qui pourtant avait pris le parti de se taire, de se rétracter même si l'on voulait ; il le fit condamner à être brûlé vif, et se donna la cruelle joie d'assister à l'exécution. Cet homme, qui comptait pour rien l'autorité des siècles et de l'Église universelle, se faisait l'arbitre souverain de toute croyance. Le malheureux Servet avait tort sans doute dans le fond ; mais, dans les principes de Calvin, il lui était facile de se justifier si on lui eût permis d'ouvrir la bouche et de se défendre; son droit d'interpréter l'Écriture égalait à tous égards celui du patriarche de la réforme : on lui imposa silence, et il périt dans un bûcher.

Calvin, tout sombre et phlegmatique qu'il semblait être de son naturel, ne le cédait à

personne pas même à Luther, en orgueil et en prétentions; comme lui il traitait ses antagonistes avec un ton de hauteur et une bassesse d'expressions indignes d'un honnête homme. Les épithètes de pourceau, d'âne de cheval, de chien, d'ivrogne, d'enragé, étaient ses compliments d'usage à quiconque l'avait volontairement ou involontairement blessé. Peu de personnes se seraient avisées de le heurter de front sans avoir auparavant pris leurs sûretés. Un luthérien, dans un écrit, l'ayant traité de déclamateur, pour prouver le contraire Calvin répondit à son critique : « Ton école n'est qu'une puante étable à pourceaux... M'entends-tu, chien? m'entends-tu bien frénétique? m'entends tu bien, grosse bête? » Quel style pour un réformateur de l'Église! Homme de bonne chère, mais plus friand que gourmand, il lui fallait les viandes les plus délicates, les vins les plus fins, des pains faits de la plus pure farine, pétris pour lui seul, et que pour cela on appelait le *pain de monsieur*. Calvin était de tous les festins somptueux, toujours avec son pain de monsieur et son vin à part, qu'on apportait de sa cave dans un flacon d'argent. Les exemples qu'il donnait, on le conçoit, s'accordaient assez bien avec sa doctrine sur l'inutilité de la pénitence et des bonnes œuvres.

Un de ses historiens, Bolsec, son contemporain et long-temps son disciple, raconte une aventure qui fera voir de quoi est capable un cœur assez impie pour se jouer du ciel et de la terre. Notre réformateur sentait que des miracles contribueraient beaucoup à autoriser sa mission, il voulut s'en procurer l'honneur, et entreprit de faire le thaumaturge et le saint. Un pauvre homme et sa femme, qui étaient venus s'établir à Genève, sollicitèrent quelques secours pour leur subsistance. Calvin leur en promit, pourvu qu'ils exécutassent fidèlement ce qu'il leur dirait. D'après une convention secrète, l'homme contrefit le malade, puis le mort. Calvin, averti sous main, alla se promener, accompagné selon sa coutume d'un certain nombre d'amis intimes et dévoués, et passa comme par hasard devant le logis du prétendu mort. Au bruit des sanglots et des lamentations de la femme, qui faisait la désolée, il entre se jette à genoux, et prie à haute voix le Seigneur de rendre la vie à ce corps inanimé, pour faire voir à tous que son serviteur Calvin est envoyé d'en haut et appelé à la réformation de son Église. A ces mots il se lève, il prend la main de l'homme, et lui commande au nom de Jésus-Christ de se lever. Mais il a beau lui répéter et lui crier, Levez-vous! le mort ne remue point. Par un

juste jugement de Dieu qui ne peut rendre témoignage à l' imposture, ce malheureux n'avait plus la parole ; il était mort et déja froid, La femme désespérée se mit à son tour à crier contre Calvin, et à le traiter d'imposteur et d' assassin. Le faux thaumaturge, ne pouvant réussir à l'apaiser, dit froidement qu'elle avait perdu la tête, et se débarrassa d' elle en la faisant au plus vîte renvoyer de Genève.

Cet hypocrite et ambitieux sectaire eut une fin bien plus déplorable encore que celle qu'on vient de rapporter. Il fut attaqué en 1564 d' une maladie pédiculaire, et se vit rongé tout vif par des milliers d' insectes dévorants en même temps qu' un ulcère infect, fruit de son incontinence, pénétrait ses entrailles et lui causait des douleurs atroces. Ainsi frappé de la main de Dieu, il s'abandonna au désespoir, appela les démons à son secours, et rendit l'âme en vomissant des blasphèmes contre Dieu et des malédictions contre lui même.

NOTIONS ABRÉGÉES

SUR L'ÉGLISE ANGLICANE.

Cette église, née du principe qui a engendré le protestantisme et le philosophisme, présente une physionomie si étrange dans les diverses phases de sa durée, et paraît décliner si rapidement vers sa fin, qu'il nous a paru utile d'esquisser son portrait, avant que la mort ait achevé de la défigurer. Nous parlerons d'abord des princes à qui elle doit le jour, puis des principales sectes sorties de son sein, et enfin de sa législation religieuse.

HENRI VIII.

Henri VIII, couronné roi d'Angleterre en 1509, fut ardent catholique aussi long-temps que ses passions ne prévalurent pas sur ses devoirs. Il écrivit même contre Luther un ouvrage qu'il dédia à Léon X, et ce pape reconnut son zèle en lui donnant à lui et à ses successeurs le titre de *défenseur de la foi.*

Henri avait épousé, par dispense du pape Jules II, prédécesseur de Léon, Catherine d'Aragon, veuve de son frère Artus; il vécut dix-huit ans en bonne intelligence avec elle, et en eut plusieurs enfants. Ce prince, d'un esprit cultivé, mais plus attaché aux plaisirs qu'aux affaires, ouvrit enfin son cœur à un penchant coupable pour Anne de Boulen. Cette femme ambitieuse profita de la faiblesse du roi pour tenter de se frayer, en supplantant Catherine, un chemin jusqu'au trône. Henri, aveuglé par sa passion et mal conseillé, entreprit de faire annuler son premier mariage pour en contracter un autre. Le pape Clément VII, à qui appartenait la décision, ne se pressa pas de prononcer; la sagesse lui disait de tirer en longueur une affaire où il eût engagé sa conscience en déclarant nulle la dispense donnée par Jules II, et où il voyait tout à risquer pour la religion en condamnant un prince fier, impérieux, et indomptable quand il avait une passion à satisfaire. Henri cependant, encore plus impatient qu'on ne l'aurait pu imaginer, prit les sages délais de Rome pour un refus; determiné à passer outre, contre la défense expresse du pape, il fit casser son mariage par un prélat courtisan, Crammer, archevêque de Cantorbéry, et se hâta d'épouser Anne de Boulen. (1533)

En même temps, pour se mettre à couvert des anathèmes de Rome, il parvint à force de promesses, de menaces, de ruses, à engager dans son parti les évêques et presque tous les prêtres séculiers du royaume. Après ce premier pas il n'eut pas de peine à obtenir qu'ils renonçassent avec lui à l'obéissance du souverain pontife, et le reconnussent, lui Henri, comme protecteur et chef suprême de l'Église d'Angleterre. Le parlement confirma ce tire au roi ; les peuples, suivant le corps du clergé, lui prêtèrent le serment de suprématie, et renièrent ainsi le successeur de saint Grégoire-le-Grand, à qui leurs pères devaient la lumière de la foi. Le clergé séculier s'était lui-même fait l'esclave des volontés royales ; il n'en vit pas moins presque tous ses biens confisqués au profit du monarque. Enfin, pour compléter le schisme, on fit effacer de tous les livres de prières le nom du pape, afin d'en abolir entièrement, s'il se pouvait, le nom et la mémoire. Courant d'excès en excès, le nouveau chef suprême de l'Église anglicane publia une ordonnance qui autorisait les religieux de tous les ordres à quitter leurs maisons, et les déliait de leurs vœux. Son ordonnance n'ayant pas vidé les monastères comme il l'avait espéré, il les fit supprimer par le parlement, qui lui en adjugea tous les biens.

Chose remarquable! riche de tant de rapines, Henri les eut dissipées en moins d'un an, et se trouva plus pauvre que ni lui ni aucun de ses prédécesseurs ne l'avait jamais été : c' est le châtiment ordinaire de ces spoliations où l'injustice se joint au sacrilége, il ne faut pas aller loin, ni remonter bien haut dans l' histoire pour en trouver des exemples. La dilapidation des biens ecclésiastiques amena un autre résultat non moins désastreux. Les familles indigentes, qui auparavant trouvaient de l'ouvrage, du pain, des secours de toute espèce dans les monastères, se virent tout à coup réduites à une extrême misère ; et sous les règnes suivants il fallut établir la *taxe des pauvres*, devenue avec le temps accablante et presque intolérable pour l'Angleterre.

A tant d'injustices et de violences se joignirent d' atroces persécutions contre un grand nombre de religieux et même de laïques qui se refusaient au serment schismatiques de suprématie. Le cruel Henri n'épargna personne : entre les victimes de son impiété, nous n'en citerons que deux, Fischer, évêque de Rochester, et Thomas Morus, chancelier d'Angleterre. Le premier était un prélat d'une science rare et d'une vie admirable. Quand les satellites de Henri l'arrêtèrent, ils coururent d'abord à ses meubles, comptant y tron-

ver de quoi s'enrichir. Ils s'attachèrent surtout à un petit coffre garni de lames de fer et de plusieurs serrures, et, ne doutant pas que ce ne fût un coffre-fort, ils le brisèrent; mais pour tout trésor il n'y virent qu'un cilice, une discipline et d'autres instruments de pénitence. Le pape Paul III ayant appris que ce saint prélat était dans les fers crut devoir le créer cardinal. Fischer honora cette dignité plus encore qu'il n'en fut honoré; car après quinze mois d'une dure prison il porta sa tête à l'échafaud, et rendit ainsi témoignage à la sainteté comme à l'unité de l'Église. Thomas Morus, simple laïque, avait été chancelier du royaume comme jadis son patron, saint Thomas de Cantorbéry. Destitué pour refus de serment, il continua d'être parmi les plus nobles personnages de l'état ce que Fischer était entre les évêques; comme lui il sut tout sacrifier à l'intégrité de sa foi. Quand il comparut devant le tribunal de sang qui devait décider de son sort, on lui objecta qu'il était bien téméraire à lui de préférer ses opinions à celles du prince et du grand parlement d'Angleterre. « Se j'étais seul de mon opinion répondit-il, j'aurais grand sujet de m'en défier; mais j'ai pour moi l'opinion du grand parlement des chrétiens: il a des titres pour enseigner, pour ordonner, pour se faire

obéir ; où sont les vôtres ? » Ce grand homme savait bien qu'une telle confession de foi, qui réduisait ses juges au silence, serait pour lui un arrêt de mort ; il y persista généreusement, et s'estima heureux de payer de sa tête son titre de catholique romain.

Le pape Paul III, à la nouvelle des excès de tout genre auxquels s' abandonnait Henri VIII, prononça et publia en 1535 l'excommunication contre lui. Cette sentence n'eut d'autre effet en Angleterre que de provoquer un nouveau serment par lequel les évêques et les abbés abjuraient la suprématie du successeur de saint Pierre pour ne reconnaître que celle du roi. Ce prince, une fois séparé de l' unité, n'alla guère au delà du schisme ; il conserva à peu près intacts les autres dogmes de la foi catholique, et sévit même contre les luthériens et autres sectaires qui cherchaient à s' introduire en Angleterre. Ce qui acheva de le rendre tout puissant au spirituel comme au temporel, ce fut un acte du parlement qui donnait force de loi à tout ce qu'il déciderait en matière de religion : c'était lui attribuer le privilége de l'infaillibilité qu' on refusait au pape, c'était lui abandonner tout à la fois les consciences et les vies de tous ses sujets. Ce despote se piquait d'être grand théologien et célèbre controversiste ; souvent il entreprenait

de convaincre et de ramener à son sentiment les nobles catholiques qu'on avait arrêtés pour cause de trahison, c'est à dire de religion Un tel athlète ne pouvait qu'être redoutable, même aux plus habiles ; car on savait que si on ne lui rendait les armes son dernier argument était un arrêt de mort.

Revenons à la vie privée du fondateur et du chef suprême de la nouvelle Eglise. Un amour impudique lui avait fait violer les saintes lois du mariage chrétien ; cet amour ne dura pas : l'inconstant monarque, épris des charmes de Jeanne Seymour, se débarrassa d'Anne de Boulen en lui faisant trancher la tête sur des soupçons d'infidélité. Jeanne Seymour étant morte en couches, il la remplaça par Anne de Clèves ; mais cette nouvelles épouse, arrivée en Angleterre, se trouva si peu ressemblante au portrait sur la foi duquel il lavait prise qu'il se hâta de la répudier. A celle-ci succéda Catherine Howart, qui fut décapitée en 1542, sous prétexte qu'elle s'était livrée à des intrigues avant son mariage. Catherine Parr, la cinquième des femmes d'Henri VIII, faillit subir le même sort pour avoir laissé percer dans une conversati n théologique qu'elle eut avec lui des sentiments conformes à ceux de Luther. Elle n'échappa à l'échafaud qu'en reniant tous les protestants du

monde,et en jurant au roi que tout ce qu'elle avait dit en leur faveur n'avait été de sa part qu'une feinte, pour se donner le plaisir de voir son royal et cher époux traiter avec tant de supériorité les questions les plus épineuses de la théologie.Henri mourut en 1547 agé de 57 ans, avec la réputation d' un tyran sanguinaire et voluptueux , qui, ainsi qu' il l'avoua lui-même , n' avait jamais refusé la vie d' un homme a sa haine et l'honneur d' une femme à sa brutalité. Il éprouva dans sa dernière maladie de grands troubles de conscience au sujet de sa révolte contre l'Église catholique, et consulta quelques-uns de ses évêques sur les moyens de rentrer dans l' unité. Mais on se souvenait trop bien qu'il en avait coûté la vie à plusieurs de ses sujets pour lui avoir dit la vérité, quoiqu'ils n' eussent parlé que d'après ses ordres. Les évêques embrarrassés et craintifs gardaient le silence. Un seul, encore plus lâche que les autres , osa ouvrir la bouche , et ce fut pour rassurer ce malheureux prince, pour approuver tout ce qu'il avait fait, vu que le parlement et tous les ordres de l'état l' avaient ratifié par leurs suffrages. Un peu avant sa mort sa conscience bourrelée se réveilla de nouveau : *Tout est perdu !* s' écria t-il, et il expira.

ÉDOUARD VI.

Henri VIII laissa la couronne à son fils Édouard, âgé de dix ans. Ceux qui gouvernèrent pendant la minorité, évêques et seigneurs, laïques, avaient pour la plupart embrassé, quoique secretement, les erreurs protestantes; devenus libres par la mort du redoutable despote, ces hypocrites cessèrent de feindre une foi qu'ils n'avaient pas; ils entraînèrent le jeune prince dans l'hérésie, et ce fut Crammer, archévêque de Cantorbéry, qui contribua la plus à l'égarer. Le parlement suivit la même voie abolit les messes privées, autorisa le mariage des prêtres, approuva une nouvelle liturgie approchant de celle des protestants, et ôta aux évêques le pouvoir de donner la mission aux prédicateurs: ce pouvoir fut reservé avec la suprématie spirituelle à l'enfant royal au nom duquel ses tuteurs, laiques aussi bien que lui, agissaient comme ses grands vicaires; et ceux des évêques qui ne se montraient pas assez favorables à la réforme ne tardèrent pas à être déposés.

Durant tout ce règne, qui ne fut que de six ans, on ne cessa de changer les liturgies et les professions de foi: ce n'étaient qu'ordonnances du roi ou du parlement pour obliger

tantôt à croire, tantôt à ne plus croire tel ou tel point de doctrine. La dernière de ces professions n'était qu'un amas d'erreurs empruntées ou à Luther ou à Zuingle ou à Calvin, en ce qui concerne la justification, l'Église, l'Écriture, le purgatoire, les indulgences, le jeûne et l'abstinence, le culte de la croix, des images et des reliques, l'invocation des saints, la prière pour les morts, enfin la suprématie du chef de l'État sur l'Église. Dans la liturgie on retrancha les autels, les ornements sacrés, les crucifix les images.

La réforme triomphait, et cependant la plus grande patie de la nation était encore catholique, du moins dans le cœur lorsqu'Édouard mourut (1553). Marie, fille d'Henri VIII et de Catherine d'Aragon, seule héritière légitime de ce prince, monta sans obstacle sur le trône. Fidèle et zélée catholique, elle aspira et parvint à ramener son peuple à l'obéissance du saint-siége. Le parlement entra dans les vues de la reine aussi facilement qu'il s'était conformé aux vues d'Henri, puis à celles d'Édouard. Il abjura le schisme aussi bien que l'hérésie, et reçut du cardinal Polus l'absolution solennelle des censures qu'il avait encourues. Malheureusement Marie ne s'attacha pas assez à suivre les conseils de douceur et d'indulgence que lui don-

nait ce grand cardinal, membre de la famille royale et l'une des plus pures lumières de l'Église catholique du seizième siècle. Elle déploya contre les principaux agents ou fauteurs des sanglantes persécutions et des impiétés exercées pendant les deux derniers règnes, et même contre les prédicants des nouvelles hérésies, une sévérité inexorable, qui a donné lieu aux ennemis de l'Église d'accuser cette princesse de cruauté, et de l'assimiler en ce point à son père Henri VIII. Mais ses accusateurs n'ont eu garde de faire remarquer que si Henri VIII avait sévi contre des innocents, Marie n'avait châtié que des coupables, et souvent de grands coupables.

Crammer entre autres, mourant dans les flammes, ne reçut qu'une partie de ce que lui avaient mérité les crimes d'une vie entière. Attaché servilemente aux volontés d'Henri les plus perverses, c'était lui qui avait poussé avec le plus de chaleur l'affaire du divorce, qui s'en était arrogé le jugement, qui avait animé son fougueux souverain à rompre avec le centre de l'unité catholique, à s'emparer de la suprématie et à répandre pour la soutenir des flots de sang innocent. Protestant secret, il n'en célébrait pas moins la messe à laquelle il ne croyait plus. Hypocrite consommé, il savait unir une débauche

effrénée à tous les dehors du zéle et de la piété. Son plus grand deplaisir n' était pas d'avoir à feindre le fervent catholique , mais de ne pouvoir vivre publiquement avec une femme qu'il avait, quoique déjà prêtre, épousée en Allemagne sachant bien qu' Henri ne l' aurait pas souffert. Sous Édouard il cessa de se gêner; il professa hautement l'hérésie en accommodant sa consience à toutes les variations dans les dogmes, avec la même facilité qu' une girouette qui tourne à tous les vents, et le scandale de son libertinage ne lui coûta plus rien. Son exemple encouragea presque tous les prêtres et la plupart des evêques à contracter de sacriléges mariages. La juste vengeance d'une telle vie était réservée à la reine Marie. Crammer , accusé et convaincu du crime de lèze-majesté et de bien d' autres encore , fut condamné au feu par le parlement. Dans cette extrémité il abjura toutes les hérésies qu' il avait tour à tour professées selon les circonstances : il espérait échapper ainsi au supplice. Nayant pu l' obtenir, il rétracta ses rétractations, et mourut luthérien (1556).

ELISABETH

A Marie succéda en 1558 sa sœur Elisabeth, fille d'Anne de Boulen. La nouvelle reine, protestante de cœur et catholique de profession sous le dernier règne, se fit couronner selon le rit romain ; elle prêta même le serment solennel de maintenir la foi et les libertés de l'Église catholique; mais bientôt, lasse de feindre, elle se parjura, en proposant au parlement d'abolir les lois portées par Marie en faveur de l'ancienne religion, et en acceptant pour elle-même la suprématie spirituelle ; de sorte que, par un renversement jusqu'alors inouï, l'on vit une femme servir de pape à l'Angleterre. Quand il fut question d'exiger le serment schismatique de suprématie, la plupart des grands s'en étant d'abord excusés sur leur conscience et leur honneur, Elisabeth les en dispensa, à condition qu'ils consentiraient que les évêques et le haut clergé le prétassent. Ceux-ci, quoiqu'abandonnés à eux-mêmes, ne purent se résoudre à prêter ce serment impie. La vengeange d'Elisabeth suivit de près le refus : on les jeta au nombre de quatorze dans diverses prisons. Ils y finirent leur vie avec plus de mérite et de gloire qu'ils n'en avaient acquis sous Henri

VIII, ou, ayant eu la faiblesse de conniver par leur silence à la destruction des ordres religieux, ils se virent à leur tour délaissés par les seigneurs laïques à la discrétion d'Elisabeth, l'ennemie mortelle du clergé catholique. On les remplaça sur leurs siéges par des amis de la réforme. Une remarque fâcheuse sur ces nouveaux évêques improvisés par Elisabeth, c'est que la validité de leur ordination, faite selon le rituel réformé d'Edouard VI, est non seulement contestée, mais formellement rejetée par les théologiens catholiques; et comme tout l'épiscopat anglican découle de cette première ordination, il s'ensuivra que depuis près de trois cents ans l'Église anglicane est sans évêques et sans prêtres.

Quoi qu'il en soit, ces sacriléges innovations, avec le schisme et l'hérésie, furent introduites, ratifiées et proclamées au nom de la suprême directrice, qui, tenant d'une main la houlette pastorale et de l'autre le glaive, réunit tous les pouvoirs dans sa personne, y compris ceux que Jésus-Christ avait confiés à saint Pierre. Mais d'où tenait-elle sa puissance spirituelle? du parlement. D'où le parlement tenait-il le droit d'établir une nouvelle Église et de disposer de tout au spirituel comme au temporel? est-ce de Jésus-

Christ ou des apôtres ? Or, dans ces circonstances si critiques, que fit le clergé ? Si l'on en croit un écrivain anglican contemporain, sur neuf mille quatre cents bénéficiers à charge d'âmes, tous acceptèrent, du moins extérieurement, la réformation, à la réserve de quatorze évêques, de six abbés ou abbesses, de douze doyens, de douze archidiacres, de quinze principaux de colléges, de cinquante chanoines et de quatre-vingts curés. Cette fois la crainte ou l'intérêt rendirent l'apostasie du clergé presque générale, et les peuples, égarés par des guides infidèles, suivirent en aveugles. Ce qu'il y eut de plus déplorable dans cette défection dont l'Angleterre ne se releva plus, et que rien ne peut excuser, c'est qu'on vit, sous quatre règnes et en moins de trente ans, les mêmes hommes se prêter sans résistance, sans répugnance, à quatre changements subits de religion, schismatiques avec Henri VIII, protestants avec Edouard VI, catholiques avec Marie, Anglicans avec Elisabeth.

Le nouveau clergé dressa en trente-neuf articles une profession de foi, qui tient une sorte de milieu entre le catholicisme et le pur protestantisme. Il n'y manquait guère pour être calviniste que de nier le libre arbitre et de soutenir la prédestination absolue au pé-

ché et à l'enfer. Elisabeth, qui ne voulait pas trop choquer le peuple, contrefit la hiérarchie catholique par un simulacre d'épiscopat, de sacerdoce et de diaconat. En ce qui concerne la liturgie, elle autorisa par condescendance, disait-elle, une croix sans Christ et deux chandeliers sur la table qui remplaçait l'autel : elle prescrivit au clergé de porter le surplis dans les cérémonies religieuses, De même l'office, rédigé en langue vulgaire, ainsi que les prières de la cène substituée à la messe, conservèrent quelques rapports de ressemblance avec l'office divin, avec plusieurs parties du sacrifice de l'Église catholique ; le tout pour en imposer aux simples et aux ignorants, qui forment nécessairement partout le grand nombre. Il fallait bien aussi singer la sainte communion usitée dans l'Église de Jésus-Christ depuis les apôtres; c'est ce que l'on fit en empruntant au calvinisme ce que nous venons d'appeler la *cène*. Or rien de plus simple que cette cérémonie : à la fin de l'office du matin tous les assistans se retirent, hormis ceux qui veulent participer à la cène ; alors les portes de l'église se ferment ; et les communiants, après avoir entendu une courte instruction, s'approchent de la table qui tient lieu d'autel, ou le ministre offre à chacun d'eux un petit morceau de pain: cha-

cun le mange, et tout est fini. La manne miraculeuse dont les Istraélites furent nourris dans le désert ne fut, selon Jésus-Christ lui-même, qu'une figure imparfaite de ce qu'il promettait de faire pour les chrétiens; si donc, au lieu de son corps, il ne leur avait donné qu'un morceau de pain, il faudrait avouer que la réalité ne valait pas la figure ; il faudrait avouer encore que le pape saint Grégoire-le-Grand et saint Augustin, apôtre de l'Angleterre, auraient rendu un bien mauvais service à cette ile en y introduisant avec la foi chrétienne le dogme idolâtrique de la présence réelle et la messe romaine avec toutes ses cérémonies. Mais revenons aux institutions de l'Église *établie*.

On fabriqua un nouveau calendrier, dans lequel à la place de plusieurs noms surannés de martyrs, de confesseurs et de vierges de l'ancienne Eglise, on en mit de plus récents et de plus dignes d'y figurer. Ainsi saint Henri VIII, saint Edouard VI, saint Wiclef, saint Luther, etc., y parurent parmi les confesseurs ; saint Jean Hus, saint Jérôme de Prague, saint Crammer, etc., y brillèrent parmi les martyrs Pour ce qui est des fêtes de vierges, il ne s'en trouva plus ni dans le calendrier ni dans l'office anglican, si ce n'est celle de la *reine vierge*, canonisée de son vi-

vivant, et à bien juste titre comme nous verrons tout à l' heure. On supprima soigneusement, outre la fête idolâtre du saint Sacrement toutes celles de la sainte Vierge; et pour plus grande édification on put lire en grands caractères rouges la naissance de la reine Elizabeth le 7 septembre et à la ligne suivante celle de la très sainte Vierge, imprimée en petits caractères tout noirs. De plus, par une attention délicate pour la sainte à la mode, au lieu de l' antienne à la sainte Vierge qui terminait l' office divin on chanta desormais les louanges de la reine Elisabeth. Si cela n'est plus, cela certainement a été, et, qui pis est, dans la première ferveur de la reforme anglicane. N'oublions pas un dernier trait également curieux et caractéristique. Le jeûne fut déclaré contraire à l'Ecriture et à la liberté évangélique L'abstinence seule du carême fut conservée avec celle des vendredis et samedis, aux-quels on ajouta même les mercredis de l'année, non pas comme œuvres de pénitence et d' expiation, gardez-vous de le croire, mais afin que les pêcheurs eussent de quoi subsister, que les flottes anglaises trouvassent plus aisément à s'approvisionner, et que le bétail fût plus abondant aux jours où l' usage de la viande est permis : ainsi s' exprimaient les ordonnances d'Elisabeth. De tels

actes n'ont pas besoin de commentaire ; il n'est point de lecteur qui ne soit en état de les apprécier.

Il est temps de jeter un coup d'œil sur le caractère et les habitudes de celle à qui l'Église anglicane doit de si glorieux commencements. Elisabeth semblait avoir hérité de toute l'irritabilité de son père : la moindre inattention, la plus légère faute provoquaient sa colère. En toute occasion ses discours étaient assaisonnés de jurements ; dans les saillies de sa fureur ils fourmillaient de grossièretés et d'imprécations. Souvent elle s'en tenait pas aux paroles ; non seulement les dames du palais, mais les courtisans, les grands dignitaires aux-mêmes connaissaient le poids de son bras : entre beaucoup d'autres on en cite un qu'elle colleta, un autre à qui elle cracha au visage, un troisième (c'était le fameux comte d'Esseux) à qui, en plein conseil, elle appliqua un vigoureux soufflet.

Elisabeth avait exprimé à son premier parlement le désir que l'on gravât sur sa tombe le titre de *reine vierge*. Voyons ce qu'elle fit pour s'assurer ce beau titre. D'abord l'extrême indécence de sa mise habituelle disait à tous les yeux que ni la modestie ni la chasteté n'étaient ses vertus favorites. A peine assise sur le trône, elle s'emancipa complète-

ment, et ne daigna pas même sauver les apparences. Dès lors ses familiarités intimes avec le comte d' Essex provoquèrent des bruits déshonorants. Elle en eut d' abord quelque peine ; mais bientôt ce reste de pudeur céda aux exigences de ses passions. A la vue de toute la cour elle donna au comte un appartement contigu à sa propre chambre, et par cet acte plus qu'inconvenant elle prouva qu'elle n' était plus capable de rougir de rien. D'Essex, quoique le plus favorisé , n'était pas regardé comme son seul amant ; il avait au moins six rivaux bien connus, et les habitudes licencieuses d' Elisabeth parurent survivre en elle au feu des passions jusque dans les glaces de la vieillesse. La cour, on le conçoit aisément, imita les manières et les mœurs de la souveraine : toutes les énormités de la débauche y furent portées au plus haut degré d' effronterie et de turpitude.

Nous ne parlerons pas ici de la rapacité d' Élisabeth, ni du honteux trafic qu'elle faisait de la justice, ni des présents qu'elle permettait à ses dames et à ses favoirs de recevoir à son exemple , comme prix de leur ininterventiion dans les affaires publiques ou particulières ni des lois atroces qu' elle fit porter contre les catholiques restés fidèles, ni de la cruauté quelle mit soit dans les recherches

qu'on en faisait soit dans les supplices qu'on leur infligeait, ni des complots et des trahisons à l'aide desquels elle détrôna la reine d'Écosse Marie Stuart, sa plus proche parente et l'héritière présomptive du trône d'Angleterre, ni de la longue captivité et de la mort sanglante qu'elle fit subir à cette vertueuse et infortunée princesse (1). Telle fut la mère de l'Église anglicane ou de l'Église *établie* comme on l'appelle. Établie quand ? quinze siècles après Jésus-Christ. Par qui par un parlement laïque et et mobile à tout vent de doctrine, par une femme sans mœurs, et dont l'égoïsme fut toute la conscience et toute la religion.

---

(1) Voyez l'*Histoire d'Angleterre*, par Lingard.

PRINCIPALES SECTES

NÉES

DANS L'ÉGLISE ANGLICANE.

En séparant ses sujets du centre de l'unité catholique. Elisabeth croyait pouvoir les plier tous à la réforme telle qu'elle l'avait conçue, et étendre son bâton pastoral aussi loin que son sceptre royal. Mais non; dès qu'on à brisé le frein de l'autorité légitime rien ne peut plus retenir ceux à qui il plaît d'aller plus loin. Aussi, à peine née, l'Église anglicane ne cessa-t-elle de se voir morcelée, déchiquetée par des nouvelles sectes plus bizarres ou plus fanatiques les unes que les autres: ce sont d'abord les presbytériens ou puritains, les ariens, les sociniens, les anabaptistes, qui se divisent eux-mêmes en une infinité de branches, et plus tard les quakers, les mé-

thodistes, etc., etc., tous compris sous les noms génériques de dissidents, d'évangéliques tous aussi prétendant au droit d'entendre l'Évangile et la Bible entière, sans commentaires, sans notes, sans autre secours que l'inspiration divine selon les uns, et la lumière naturelle selon les autres.

Toutes ces sectes, et bien d'autres encore, ne pouvaient manquer de germer et de croître aux dépens de l'Eglise *établie*, qu'elles ne cessaient dès lors de miner et d'affaiblir; celle-ci de son côté ne pouvait les condamner sans punir dans les autres la révolte dont elle avait donné l'exemple contre l'Eglise romaine; elle ne pouvait pas même se plaindre d'elles sans contredire sa propre confession de foi. En effet, dans ses trente-neuf articles, l'Église anglicane ne s'attribue pas le privilége de l'infaillibilité; *elle ne peut,* avoue-t-elle, *obliger à croire comme nécessaire au salut rien de ce qui ne se trouve pas dans l'Écriture sainte*. Fort bien! mais alors qui décidera de ce qui s'y trouve ou ne s'y trouve pas? Voilà la porte ouverte à autant de sectes, à autant d'opinions, à autant de rêves que l'esprit humain pourra en imaginer. Ainsi le presbytérien ne voit dans l'Ecriture ni la hiérarchie ni la liturgie anglicane, il s'en tient à la pure doctrine de Zuingle ou

de Calvin, et le voilà *puritain*. L'arien n'y voit pas la consubstantialité, la divinité de Jésus-Christ; l'anabaptiste n'y voit pas le baptême des enfants, au contraire, et en conséquence il ne baptise que les adultes ; le socinien n'y voit ni la trinité ni aucun autre mystère, il n'admet que ce que sa raison comprend ou croit comprendre ; le quaker enfin et le méthodiste ont le même droit de voir ou de ne pas voir, et l'Église d'où ils sortent n'a rien de solide à leur opposer.

PRINCES SUCCESSEURS D'ÉLISABETH..

Pour achever de faire connaître l'Église anglicane, désormais identifiée avec l'état, il faut nous arrêter un instant sur trois des principales sectes sorties malgré elle de son sein, et donner ensuite quelques détails trop peu connus sur sa législation tout à la fois religieuse et politique.

Les quakers ou trembleurs, ainsi appelés du tremblement qu'ils éprouvent dans tous leurs nombres quand ils croient sentir la présence de *l'Esprit*, parurent en Angleterre vers le milieu du dix-septième siècle. Le père de cette singulière secte fut un cordonnier nommé Fox, fanatique ignorant et atrabilaire, qui s'érigea en apôtre destiné à réformer

toutes les Églises chrétiennes dans la doctrine aussi bien que dans les mœurs. Sa mission, disait-il, lui venait immédiatement de l'Esprit de Dieu qui se manifestait par des visions, des apparitions, des extases, et lui révélait intérieurement les réformes à introduire dans le monde. Partant de ce principe que l'homme doit tendre uniquement à Dieu comme au seul être digne de notre crainte et de nos respects, Fox et ses disciples en concluaient qu'il est défendu 1° de donner à qui que ce soit les titres honorifiques de majesté, d'altesse, de seigneurie, etc; 2° de s'incliner ou de se découvrir devant aucun homme et de lui parler autrement qu'en le tutoyant; 3° d'admettre aucune parure, aucun ornement dans les vêtements, dans les ameublements, ni aucune espèce de jeu, de divertissement, de délassement, même en famille; 4° de prêter aucun serment; soit au prince, soit en justice; 5° de faire aucune guerre, même défensive, et de plaider pour des intérêts temporels, etc. Selon les disciples de Fox, c'était l'esprit de Dieu qui lui avait montré toutes ces choses dans la *Bible*.

Insensiblement les quakers se multiplièrent, et avec le temps ils formèrent une espèce de société religieuse, d'autant plus étrange qu'on n'y voyait ni culte extérieur, ni ministres, ni

liturgie, ni prières. Leur lieu de réunion n'est ni une église, ni une chapelle, mais une salle immense divisée dans toute sa longueur en deux parties, occupées l'une par les hommes en grands chapeaux à large bord, l'autre par les femmes en petits bonnets. Leur silence est si profond, leur immobilité si parfaite, qu'on douterait si ce sont des créatures vivantes ou des statues. Dans cet était ils attendent l'inspiration du Saint-Esprit. Tout à coup l'un d'eux, homme ou femme, n'importe, dont la tête est plus exaltée, se sent inspiré; il se léve, il prend la parole et insiste, mais gravement, sur la nécessité de faire pénitence, d'être sobre, juste, bienfaisant, etc. Peu a peu les auditeurs s'émeuvent, s'échauffent, se mettent à trembler de tous leurs membres, comme s'ils étaint pris d'un accès de fièvre, et l'inspiration ou plutôt le délire devient général; c'est l'Esprit qui arrive: alors c'est à qui parlera le plus haut et le plus long-temps. Après quoi tout s'apaise, tout rentre dans l'état naturel; enfin au signal donné tout se lève à la fois, et sort en silence.

Les quakers, persécutés en Angleterre comme dissidents et violateurs des lois de l'état, cherchèrent un asile dans l'Amérique septentrionale, et allèrent en grand nombre se fixer dans la contrée qui dès lors s'appela Pen-

sylvanie, du nom de Penn, leur chef et leur protecteur. Cet homme habile et entreprenant s'était distingué dans la marine anglaise, et avait obtenu du roi Charles II la propriété du pays dont nous parlons : il réussit à s'y créer une espèce de souveraineté. Afin de peupler son nouvel état, il posa comme loi fondamentale l'entière liberté de conscience en faveur de tous les étrangers qui consentiraient à y vivre en paix sous la protection du gouvernement. Une telle concession ne pouvait manquer d'attirer des sectaires de toutes les couleurs, la plupart Anglais ou Allemands: c'est ce qui arriva; et ce mélange informe, fondé sur l'indifférence décorée du nom de tolérance mutuelle, enfanta de nouvelles sections qui, à force de divisions et de subdivisions, réduisirent la religion de chaque individu à ce qu'on peut appeler *ma façon de penser*. Les quakers eux-mêmes se partagèrent en plusieurs branches divisées de doctrines, d'opinions, de pratiques, etc., et en vinrent avec le temps à ne plus guère être pour la plupart *trembleurs* que de nom.

Une secte beaucoup plus nombreuse que celle des quakers, et dont les progrès menaçants frappent de terreur l'Eglise anglicane, c'est celle des méthodistes. Ils parurent vers 1730; et ce fut le ministre anglican Jean We-

sley qui en fit un corps à part, sous le spécieux prétexte de réforme, Cet homme exalté avait dès l'enfance laissé apercevoir un vif désir de dominer. Il affectait pendant ses études de ne fréquenter que des sujets de talents inférieurs aux siens. Son professeur lui en ayant fait des reproches, Wesley répondit par un mot, que Milton place dans la bouche de Satan : *J'aime mieux être roi dans les enfers que sujet dans les cieux*. Ce trait seul caractérise Wesley, et met à nu le fond de son cœur. Ses disciples se divisèrent, même de son vivant, en trois, puis en cinq branches principales, sans compter un nombre incalculable de rameaux, séparés les uns des autres par des nuances d'opinions ou de pratiques plus ou moins bizarres ; et tous, à raison de la vie régulière ou méthodique qu'ils menaient dans les commencements, adoptèrent le nom de méthodistes qu'on leur avait d'abord donné par dérision. Ils n'ont point de confession de foi particulière : ils ont même conservé celle des trente-neuf articles de l'Eglise anglicane, en y faisant toutefois des modifications qui la réduisent à rien; ce qui ne les empêche pas de la jurer sans restriction et sans scrupule en cas de besoin.

Les methodistes se sont fort multipliés en Angleterre et dans les Etats-Unis ; mais c'est

parmi le vulgaire qu'ils font pesque tous leurs prosélytes. Un de leurs dogmes favoris c' est que chacun a droit de prêcher et d'administrer les sacrements sans autorisation, pourvu qu' il ait la conviction intérieure d'y être appelé de Dieu. Par là il ont ouvert la porte au fanatisme le plus outré. Chez eux le diable vient tout à propros pour justifier les crimes les plus infâmes. *Le diable m'a tenté;* à cela, suivant eux, il n'y a point de réplique. Ils observent le repos du dimanche avec une rigidité plus que judaïque: on en a vu se faire arranger les cheveux le samedi soir, et passer la nuit dans un fauteuil pour ne pas se défriser. Dans leurs assemblées on commence par chanter une espèce d' hymne ou de cantique; ensuite on se met à genoux. Alors le premier qui se sent inspiré improvise, non pas un discours, mais une prière à haute voix : après lui un autre, puis un autre, et ainsi de suite pendant deux heures. Il fraudrait y avoir assisté pour se faire un juste idée des extravagances qui se débitent sous le nom de prières. L' un, dit un témoin oculaire, adresse des injures à Dieu; un autre lui parle d' un ton radouci et mielleux ; un troisiéme prend une manière impérative; il dit crûment à Dieu qu' il en aura menti s' il n' accorde ce qu' il a promis. Ces fanatiques se montent ainsi l'ima-

gination, se magnétisent en quelque sorte les uns les autres, jusqu'à ce qu'ils arrivent à un état qui ressemble à l'ivresse ou au délire.

Dans certaines réunions solennelles chacun des assistants raconte à haute voix ce qui s'est passé entre Dieu, son âme et le diable, surtout les tentations qu'il a éprouvées; c'est une espèce de confession publique. Ils sont persuadés que le diable y regarde à deux fois avant de les tenter, quand il sait qu'il sera dénoncé à l'assemblée des fidèles. Cette dénonciation est ce qu'ils appellent la *vergogne du démon*; et, pour qu'il en soit plus honteux, ils donnent tous les détails les plus capables de faire rougir non seulement le démon, mais encore, parmi les hommes, toute autre vertu que la leur.

On n'entreprend rien chez les méthodistes sans avoir eu recours au *sort biblique*. C'est l'endroit où les yeux tombent à l'ouverture de la Bible qui décide les plus importantes affaires, celles même qui tiennent à la croyance et à la discipline. La superstition, compagne inséparable de la divination, a un empire absolu sur ces sectaires : le sortilége et la féerie ont achevé de renverser des têtes déjà affaiblies et dérangées par le fanatisme. On conçoit que les méthodistes sont fort ignorants ; ils l'avouent eux-mêmes et s'en font gloire: Les apôtres, disent-ils, l'étaient aussi jusqu'à ce

qu'ils eussent reçu l' *Esprit*. Or voici comment ils le reçoivent à leur tour, du moins en Amérique; car en Angleterre cette pratique, si contraire aux mœurs publiques, ne serait pas tolérée par les lois du pays, qui jusqu'à présent ont conservé une teinte religieuse.

Les méthodistes américains établissent, pendant les beaux jours de l'été, un *camp-meeting* ou campement, en se réunissant dans une forêt au nombre de deux ou trois mille, sans compter la multitude des curieux. Ils y élèvent des huttes de branchages, dont l'ensemble forme au milieu une vaste enceinte circulaire. Là, du haut d' une estrade, des prédicants à voix de Stentor prêchent à tour de rôle pendant cinq ou six jours, de cinq heures à dix heures du matin, et du coucher du soleil jusqu'à prés de minuit ; et que prêchent-ils? l'enfer avec des peintures effroyables de ténèbres, de feux, de démons. Les femmes ont des attaques de nerf, les hommes en ont aussi ou font semblant d'en avoir: les uns et les autres se roulent dans l'enceinte. Les prédicants et leurs aides accourent: c'est l'*Esprit* qui arrive, disent-ils en hurlant aux oreilles de ces maniaques; ils les tournent, les retournent, les transportent, tandis que les patients, et les patientes, toujours plus nombreuses que ceux-ci, poussent des hoquets des sanglots convulsifs,

de sourds gémissements, des cris inarticulés. La scène s'anime de plus en plus; et bientôt les spectateurs effrayés n'ont plus sous les yeux qu'une horrible confusion de bras, de jambes et de têtes s'agitant pêle-mêle sur le sol. Voilà ce qu'ils appellent recevoir l'*Esprit;* mais quel esprit! Ce qui se passe dans les huttes, à la clarté des lampes ou même du soleil, ne peut être décrit: c'est bien assez de dire qu'il n'y a pas de *camp-meeting* qui n'ait pour résultat de tripler dans les contrées voisines le nombre des naissances illégitimes.

Les presbytériens ou puritains, nous l'avons dit, ne sont que des calvinistes rigides, transplantés de Genève dans les îles Britanniques, où le fanatisme exalté qui les animait les conduisit à bouleverser tout a la fois l'Église et l'état. Après avoir à l'instigation d'Élisabeth, soulevé l'Écosse contre l'infortunée Marie Stuart, ils employérent à s'étendre et à se fortifier en Angleterre le régne de Jacques Ier, successeur d'Élisabeth, et celui de Charles Ier, fils de Jacques, tous deux zélés protecteurs de l'Eglise établie. A la fin, guidés par le trop fameux Cromwel, les puritains se trouvèrent assez puissants pour dominer le parlement, Une fois maîtres de la chambre des communes, ils supprimèrent la chambre des lords, il abolirent l'épiscopat anglican, et fi-

rent passer Charles Ier, du trône à l'échafaud (1649). L'ambitieux Cromwel au, comble de ses vœux, remplaça la royauté par un fantôme de république, et, sous le modeste nom de *protecteur*, il régna en despote. Cette étrange révolution, ses auteurs la donnèrent comme une *réforme vraiment pieuse*, substituée aux demi-réformes d'Élisabeth et de ses successeurs.

Après la mort de Cromwel, Charles II, reconnu roi par les Anglais, occupa le trône ensanglanté de son père. En même temps l'Église anglicane reparut avec son épiscopat et ses richesses. A peine rendue à la vie, elle fit remettre en vigueur les lois oppressives jadis portées contre les catholiques; on ajouta même à leur atrocité en étendant à tous sans distinction le serment du *test* par lequel auparavant ceux-là seuls qui entraient dans les charges publiques devaient abjurer le dogme sacré de la transsubstantiation, et renoncer au culte de la sainte Vierge et des saints. Le duc d'Yorck, frère du roi et catholique déclaré, refusa de prêter le serment du *test* il n'en fut pas moins proclamé roi sous le nom de Jacques II, après Charles II, mort sans postérité. Une fois sur le trône, il se crut tout puissant pour le bien; et, malgré les remontrances de Rome, il s'abandonna sans réserve à l'ardeur

de son zèle pour l'ancienne religion. Sans garder aucune des règles ordinaires de la prudence et de la discrétion, il fit abroger par le parlement la loi concernant le serment du *test*, et laissa apercevoir l'intention d'aller plus loin.

Là-dessus on prit l'alarme; on cria que le catholicisme allait tout envahir. D'un côté, les évêques anglicans refusèrent d'accéder à l'acte de tolérance voté par le parlement ; de l'autre, la plupart des grandes familles, enrichies du pillage des abbayes et des églises, craignirent qu'un roi si zélé pour le catholicisme ne leur enlevât le fruit de leurs rapines, pour remettre le clergé légitime en possession des biens dont l'injustice et la violence l'avaient dépouillé. Les mécontents passèrent du murmere à une révolte ouverte qui chassa Jacques II, et livra le trône au stathouder de Hollande, à Guillaume de Nassau, époux protestant de Marie, fille du roi détrôné. En même temps tout prince catholique fut déclaré à jamais incapable de succéder à la couronne. Avant et depuis cette époque une législation toujours astucieuse et souvent cruelle ne cessa de peser sur les catholiques, tant Anglais qu'Irlandais, jusqu'aux dernières années du dix-huitième siècle, c'est à dire jusqu'au temps où la politique anglaise s'aperçut enfin que de plus longues rigueurs al-

laient compromettre non seulement le repos, mais aussi l'existence de l'Église et de l'état, et hâter peut-être le triomphe, tant redouté, du catholicisme.

Jetons maintenant un coup d'œil sur le code de la législation anglaise relative au catholicisme, et voyons si ceux des Dioclétien et des Julien réunis présentèrent jamais rien de comparable aux raffinements de perfidie et de cruauté qui furent imaginés par le parti dominant, et continués sans relâche pendant deux siècles et plus, pour torturer les consciences, pour désoler la patience de tant de millions d'hommes, dont tout le crime était de rester attachés à une religion dans laquelle les pères des persécuteurs comme ceux des persécutés avaient vécu durant une période de neuf cents ans. Parcourons d'abord le code anglais : il est le résultat de plus de cent actes du parlement, tous destinés à rendre de plus en plus intolérable le sort des victimes condamnées à une vie plus douloureuse que la mort. On n'en verra ici qu'un abrégé fort succinct, un simple échantillon qui donnera quelque idée du reste.

1° Ce code privait les pairs du droit de siéger au parlement, et les gentilshommes du droit d'être choisis membres de la chambre des communes ; il enlevait à tous le droit de

voter aux élections. 2° Contre les dispositions de la grande charte, il doublait les impositions de tous ceux qui refusaient d'abjurer la religion catholique. 3° Il les rendait inhabiles à occuper aucune place, inhabiles à présenter aux bénéfices ecclésiastiques, quoiqu'on eût accordé ce droit aux quakers et même aux juifs. 4° Il leur ôtait le droit d'avoir chez eux des armes pour se défendre, d'être tuteurs ou exécuteurs testamentaires, d'être avocats ou médecins, de s'éloigner à deux lieues de leur domicile, le tout sous peine de rigoureux châtiments en cas de désobéissance. 5° Il les condamnait à 500 francs d'amende par mois s'ils n'allaient pas aux offices de l'Église établie : dans le même cas une femme mariée perdait les deux tiers de sa dot, et pouvait être emprisonnée, à moins que son mari ne payât pour elle 350 francs par mois. 6° Il autorisait quatre juges de paix réunis à condamner au bannissement tout catholique convaincu de ne pas fréquenter les églises du culte anglican, et s'il revenait en Angleterre il devait être puni de mort. 7° Il autorisait deux juges de paix réunis à faire comparaître tout catholique âgé de plus de seize ans; si celui-ci n'abjurait sa religion dans les six mois, toutes ses terres revenaient à son plus proche héritier protestant, il devenait inhabile à en acheter d'autres, et

tout acte ou contrat fait par lui ou pour lui était nul. 8° Il imposait une amende de 250 francs par mois à ceux qui employaient chez eux un précepteur catholique, et de 50 francs par jour au précepteur lui-même. 9° Il punissait d'une amende de 2,500 francs ceux qui envoyaient un enfant dans une école catholique étrangère, et l'enfant devenait inhabile à hériter, acheter ou posséder des terres, des revenus, des legs, etc. 10° Il frappait de 3,000 fr. d'amende celui qui disait la messe, et de 1,500 francs celui qui l'entendait; de plus tout prêtre catholique qui revenait d'au-delà des mers, et qui n'abjurait pas sa religion dans les trois premiers jours, ou tout autre personne qui revenait à la foi catholique ou y faisait revenir une autre, était condamnée par ce code sanguinaire à être pendue, éventrée toute vive et écartelée.

Le code irlandais, plus barbare encore que le précédent, en adoptait toutes les dispositions, mais en y ajoutant de nouvelles rigueurs. 1° Tout précepteur catholique, public ou particulier, même chez un protestant, était puni de prison d'abord, puis de bannissement, et enfin de mort. 2° Tout membre du clergé catholique devait être enregistré et gardé à vue; s'il échappait à cette surveillance, sa personne était mise à prix: on donnait 1,250

francs pour un évêque, 500 francs pour un prêtre, 250 francs pour un maître d'école. 3° Deux juges de paix réunis pouvaient citer tout catholique, lui ordonner de déclarer avec serment où et quand il avait entendu la messe, le nom des assistants, celui des prêtres et leur résidence; et s'il refusait d'obéir à cet ordre inhumain, ils avaient droit de le condamner à un an de prison ou à 500 francs d'amende. 4° Tout protestant qui en soupçonnait un autre de tenir en fidéi-commis une propriété, ou d'être engagé dans quelque contrat pour un catholique, pouvait dénoncer le dépositaire, et lui enlever la propriété, le contrat, etc. 5° Tout protestant qui voyait entre les mains d'un catholique un cheval de plus de 125 francs pouvait s'emparer du cheval en comptant les 125 francs et rien de plus. 6° Afin de n'avoir pas à craindre que la justice pût être rendue, dans ces cas et autres semblables, on n'admettait pour en décider que des protestants *connus*. 7. On pouvait prendre les chevaux des catholiques pour le service militaire, ce qui n'empêchait pas qu'on n'exigeât d'eux double taxe pour le même service. 8° Les marchands dont les vaisseaux étaient pris dans une guerre contre un prince catholique étaient indemnisés aux dépens des catholiques, bien que ceux ci servissent d'ailleurs l'état de leur bourse et

de leur sang, comme tous les autres, contre l'ennemi commun. 9° La succession d'un protestant dont les héritiers étaient catholiques devait passer au plus proche parent protestant, comme si les héritiers catholiques étaient morts. 10° Tout prêtre qui célébrait un mariage entre un catholique et un protestant, ou entre deux protestants, était condamné à être pendu. 11° Un catholique ne pouvait garder son fils chez lui, si l'enfant, quelque jeune qu'il fût, prétendait se faire protestant; on le lui enlevait, et on le mettait sous la garde d'un protestant; en même temps on faisait déclarer au père sous serment la valeur de tous ses biens, et les magistrats en disposaient en faveur de ce fils devenu protestant, sans que ses frères ou sœurs catholiques pussent y rien prétendre, non plus que leur père. 12° Si la femme d'un catholique voulait se faire protestante le code la rendait indépendante, et la faisait participer à tous les biens de son mari, quelque mauvaise épouse ou mauvaise mère qu'elle eût été. 31° Enfin l'Église établie par la loi, cette Église plus opulente à elle seule que toutes les Eglises du monde ensemble, voulait bien, avec une indulgence toute maternelle, non seulement ouvrir ses portes, mais encore assurer sur les taxes payées par les catholiques une pension

de sept cent cinquante francs à tout prêtre catholique qui abjurerait sa religion et se déclarerait anglican.

Une générosité si intéressée, si sordide avait-elle de quoi les tenter et les séduire? On peut en douter. L'histoire ne dit pas si quelques-uns auront succombé : mais elle en cite, et par milliers, qui d'âge en âge, durant plus de deux siècles, ont préféré à toutes choses le don de la foi, et qui pour le conserver intact se sont constamment dévoués à une vie pleine de déboires et de privations, aux risques continuels ou de pourrir dans les cachots ou de se voir condamnés au dernier supplice, d'y aller traînés sur la claie, d'y être pendus, puis éventrés tout vifs, écartelés, etc. Une réflexion se présente ici. A la vue de cette législation immorale autant qu'inhumaine, pesant sans relâche et sans fin sur un peuple entier, accumulant tous les genres de séductions et de vexations sur les individus, sur leurs possessions, leurs industries, leurs moyens d'existence privée ou publique, soulevant contre eux femmes, enfants, familles entières, et payant la trahison, la révolte au poids de l'or, on aura peine à concevoir qu'il ait pu rester quelques traces de la foi romaine dans les Iles Britanniques; on se demandera si, dans l'Irlande surtout, il se trouve encore au-

jourd'hui un seul fidèle catholique. Nous l'avouerons, humainement parlant, la chose paraît impossible; mais il n'en est pas moins vrai que l'Angleterre en compte un grand nombre, et que ce nombre croit rapidement; il n'est pas moins avéré que l'Irlande, si longtemps vexée, ruinée, froissée, brisée sous le marteau de la persécution, offre à nos yeux, par un phénomène que la nature ne peut expliquer, non pas un million, mais six millions de catholiques sur sept millions d'âmes qui forment sa population. Que si ces longues et terribles épreuves, loin d'anéantir sa foi, n'ont pu l'ébranler, on peut bien espérer quelle ne la perdra jamais, et que la prédiction attribuée à saint Patrice, apôtre de cette île, aura ainsi son entier et perfait accomplissement.

Enfin, dans l'année 1778, la persécution se relantit, s'apaisa tout à coup, et les catholiques étonnés virent les terribles codes échanger leur couleur de sang et de boue contre celle de l'aurore: c'était en effet l'aurore des jours de paix qui allaient rendre aux catholiques anglais et irlandrais la faculté de respirer dans leur patrie. Cette humanité, cette générosité subite du parlement aurait de quoi surprendre, si l'on ne remarquait sa coincidence avec l'époque précise où les colonies anglaises révoltées conquirent leur independance

et formèrent la ligue des États-Unis. Un tel exemple pouvait devenir contagieux : le gouvernement anglais essaya d'en prévenir les suites en montrant quelque bienveillance aux dissidents et surtout à ses sujets catholiques d'Europe. Mais on ne s'arrête pas où l'on veut dès qu'on s'est placé sur la route des concessions : ce que la révolution américaine avait commencé la révolution française le continua, et voici comment. En 1793 la France porta ses regards vers l'Irlande ; elle parut prête à y tenter une invasion. C'en fut assez : le parlement anglais, si long-temps la terreur de cette pauvre Irlande, eut peur à son tour. Craignant qu'elle ne lui échappât comme l'Amérique, il se hâta d'adoucir de plus en plus le code pénal ; il y fit de nouveaux changements que personne n'eût osé demander ni espérer ; et un jour les Irlandais à leur réveil se trouvèrent habiles à entrer dans la magistrature, dans, dans les administrations, et passèrent ainsi de la condition d'ilotes à celle de citoyens.

Depuis cette époque remarquable le parlement anglais et l'Église établie, sa fille, n'ont plus marché qu'à reculons : de nouvelles concessions réhabilitèrent peu à peu l'Église catholique romaine dans plusieurs des droits qu'elle avait possédés seule et sans rivale de-

puis saint Grégoire-le-Grand jusqu' à Henri VIII.

Par un nouveau trait de la Providence la révolution française, en forçant une multitude de prêtres fidèles à se réfugier en Angleterre, fit connaître à des enfants égarés le clergé catholique dont on leur avait fait jusqu' alors de si odieuses peintures, et sa présence au milieu des ennemis de l'Église romaine détruisit bien des préjugés, prépara bien des retours à la foi de leurs pères.

L' Angleterre compte aujourd' hui, outre des fractions innombrables, quarante sectes bien distinctes, la plupart ennemies les unes des autres, et toutes armées contre l'Église établie, dont elles ne sont après tout que des démembrements. Les évêques et le haut clergé de cette Église décrépite et toute disloquée se rapprochent sensiblement de l' Église romaine; car elle leur apparait comme une arche de Noé qui les recevra au jour du naufrage. Il n'y a plus dans le clergé inférieur qu'un certain nombre de ministres qui, saisis d'un zèle fanatique, se sont ligués sous le nom d'*évangéliques* ou zélateurs du pur évangile, avec tous les fanatiques des autres sectes, spécialement des méthodistes et des presbytériens, pour combattre tous ensemble et avec un redoublement de fureur les progrès tou-

jours plus rapides du catholicisme, et ranimer s'il se pouvait les vieilles haines de la populace. Efforts impuissants! l'Angleterre, l'Écosse même se couvrent d'églises et de chapelles, souvent trop étroites pour la foule des convertis et des demi-convertis à l'ancienne foi, en attendant le jour où les basiliques, les cathédrales, rendues à leur destination primitive, retourneront à ceux qui les ont élevées, aux hommes de foi du moyen âge, dans la personne de leurs enfants.

PARALLÈLE

ENTRE LES INSTITUTIONS DU CATHOLICISME ET LES DESTRUCTIONS OPÉRÉES PAR LE PROTESTANTISME.

C'est un fait incontestable que le protestantisme a réformé, c'est à dire détruit, tout ce qu'il y avait de plus parfait dans la pratique des conseils évangéliques, tout ce qu'il y avait de plus rassurant dans les œuvres d'expiation ou de charité de la vie chrétienne, tout ce qu'il y avait de plus consolant dans les rapports qui unissent entre eux les fidèles d'ici-bas, les bienheureux du ciel et les âmes souffrantes du purgatoire enfin tout ce qu'il y avait de plus propre à maintenir l'ordre et la paix dans les sociétés humaines. Notre dessein n'est pas d'établir ici la légitimité des institutions du catholicisme, de la démontrer soit par l'Écriture sainte, soit par la tradition de tous les siècles. Un plan si vaste nous menerait beaucoup trop loin; d'ailleurs on le trouve exécuté dans un grand nombre d'excel-

lents ouvrages. Il suffit de rappeler ici en général que toutes ces institutions nous sont transmises par l'autorité la plus grande et la plus sainte qui fut jamais, celle de l'Église catholique. Nous l'avons assez de fois inculqué : dès que l'Église, infaillible selon les promesses de Jésus-Christ, s'est prononcée, le vrai fidèle se soumet d'esprit et de cœur, parcequ' *elle ne peut*, se dit-il avec saint Augustin, *ni établir*, *ni approuver*, *ni autoriser par son silence rien de ce qui serait contraire aux bonnes mœurs*. Ainsi ce que nous avons à faire en ce moment c'est uniquement de montrer, de dévolopper d'un côté les avantages attachés aux institutions créées par le catholicisme, et de l'autre les inconvénients et les désordres inséparables de la ruine ou de l'absence de ces mêmes institutions.

CÉLIBAT DU SACERDOCE CATHOLIQUE.

Dans tous les temps, même antérieurs au christianisme, chez toutes les nations, même les moins civilisés, même les plus corrompues, le célibat, la continence, la virginité ont obtenu une consideration particulière qui a fait regarder les personnes qui s'y dévouaient comme des êtres supérieurs au reste des mortels ; et c'est surtout pour les fonctions qui ont

quelque rapport à la religion que cette prééminence se fait sentir ; l'histoire est pleine de traits qui ne permettent pas d'en douter. La loi de Moïse faisait de la continence une obligation rigoureuse aux prêtres du vrai Dieu pour tout le temps qu' ils devaient consacrer à leur ministère ; est-il étonnant que l' Eglise de Jésus-Christi dès sa naissance l'ait imposée, non passagère, mais perpétuelle et inviolable, à tous les prêtres de la loi nouvelle qui ont à remplir des fonctions bien autrement saintes que celles du temple de Jérusalem, et à offrir un sacrifice dont tous ceux de l' ancienne loi n'étaient que l'ombre et la figure ?

Le prêtre catholique est et doit être célibataire. Par sa consécration il est séparé de la masse des hommes , il devient un être à part, un être intermediaire entre le ciel et la terre ; par la nature de ses fonctions il est tout à la disposition des fidèles ; il n' a d' autres occupations que le salut des âmes ; ses devoirs journaliers sont nombreux et pénibles intruire la jeunesse de tout ce qui tient à la foi et aux mœurs, et la former à la pratique des vertus de son âge ; annoncer la parole de Dieu aux petits et aux grands l'annoncer avec autorité ; administrer les sacrements, surtout celui de la pénitence, et y employer quand il est besoin les journées entières ; visiter les malades,

secourir les pauvres, courir partout où il y a une haine à éteindre, un scandale à réparer, une âme à éclairer, à relever, à soutenir, à consoler, à sauver; enfin consacrer à des études sérieuses les moments forts courts que lui laisse son ministère. Pour tant de fonctions assujettissantes, pour tant d'œuvres diverses, ne faut-il pas un dévouement qui ne connaisse point d'obstacle, qui soit prêt à agir à toutes les heures du jour et de la nuit? ne faut-il pas un homme libre, dégagé de toutes occupations terrestres, libre de tous les soins de ménage et de famille, en un mot un célibataire?

Nous n'avons encore parlé que des prêtres travaillant au milieu de nous et dans les circonstances les plus ordinaires de la vie; que sera ce si nous considérons en eux les hommes de tous les climats? Ceux qui, au prix de leur repos et souvent de leur vie, ont éclairé et converti le monde il y a dix-huit cents ans, qui à l'empire des passions les plus féroces et les plus infâmes ont substitué le règne de tous les devoirs et de toutes les vertus, n'étaient-ce pas des célibataires? Et ceux qui de siècle en siècle ont continué de porter le flambeau de la foi aux extrémités de l' univers, et ceux qui aujourd' hui encore abbandonnent familles et patrie pour pénétrer chez les peuplades les plus abruties et en faire des hommes, puis des

chrétiens, ne sont-ce pas aussi des célibataires? Et les trois missionnaires sortis du milieu de nous, qui dernièrement, au fond des contrées orientales, ont couronné leur apostolat par la palme sanglante du martyre, qu'étaient-ils et que pouvaient-ils être, sinon des célibataires?

Maintenant à la place du prêtre, du pasteur, du missionnaire voués au célibat, imaginez un homme engagé dans le mariage, un père de famille: comment, je vous prie, prêchera-t-il, persuadera-t-il la continence à la jeunesse? comment y affermira-t-il les milliers de vierges vivant dans le cloître ou occupées dans le monde même aux œuvres de charité? quelle confiance inspirera-t-il dans le tribunal de la pénitence? qui osera faire l'aveu de ses faiblesses à un homme dont la femme pourrait être curieuse et indiscrète, ou bien rusée, habile à faire parler son époux, à deviner par ce qu'il dit ce qu'il ne dit pas? fût-il un Samson, il pourra rencontrer des Dalila capables de surprendre ses secrets et de les vendre aux Philistins. Otez le célibat au prêtre, vous abolissez la confession; les protestants l'ont si bien senti qu'ils ont détruit chez eux l'un et l'autre à la fois. Otez le célibat, voilà le pasteur partagé entre ses affections et ses devoirs, ou, si l'on veut, entre des devoirs incompatibles, en-

tre sa famille et son troupeau : il a une femme à entretenir honorablement, il a des enfants à élever, à pourvoir. Il lui faut économiser, se ménager des ressources pour l'avenir: dès lors plus d'aumônes, la source en est tarie ; plus de temps pour les fonctions de son ministère : l'époux, le père ont fait disparaître le pasteur. Que sera-ce si dans le presbytère il éclate des dissensions domestiques, si une épouse volage ou inconsidérée affiche le goût de la parure et du luxe? Arrêtons-nous... il y a tant de manières de compromettre un époux! Que sera-ce encore si les enfants sont mal élevés, ou si, malgré les soins paternels, ils tournent mal et deviennent le scandale de la paroisse? Que sera-ce enfin s'il survient une épidémie, un choléra? Lequel des deux, de la famille ou du troupeau, va-t-on sacrifier à l'autre? Ici les faits parlent assez haut. Pendant le choléra de 1832 les ministres protestants de toutes couleurs ont fui : l'Angleterre, l'Irlande, les États-Unis l'ont vu de leurs yeux ; ils ont vu aussi les prêtres catholiques braver la contagion, courir au-devant du danger, assister les malades catholiques, remplacer les ministres auprès des protestants abandonnés, en convertir un bon nombre et les aider à mourir enfants de la véritable Église. Pourquoi cette différence de conduite? La réponse est

facile: les uns étaient pères de famille, les autres étaient célibataires.

Que dira ici le protestantisme? que dira le philosophisme? que mettront-ils à la place du prêtre célibataire? qui chargeront-ils des œuvres du célibataire, de ces œuvres qui remplissent ses heures, ses jours, sa vie entière? Un homme à femme et enfants, sans considération, avili dans l'opinion publique, comme le furent les prêtres mariés de notre révolution. Voyez plutôt les femmes des évêques et archevêques anglicans : regardées comme des concubines, elles n'ont aucun rang dans la société civile, tandis que l'épouse d'un magistrat, d'un gentilhomme participe naturellement à la prééminence et aux hommages qu'obtient son époux. Au lieu d'avouer la véritable cause du discrédit et de l'avilissement général où est tombé le clergé, même noble et millionaire, de l'Église anglicane; au lieu d'essayer au moins de concilier le mariage avec le sacerdoce et les devoirs du père de famille avec ceux du pasteur, du missionneire et de l'apôtre, on tentera de donner le change, on multipliera les objections, on dira que l'Église catholique ne peut priver l'homme d'un droit que lui donné la nature; qu'après tout cette continence si parfaite n'est pas une vertu de ce monde, qu'elle est au dessus de nos forces; que le mon-

de finirait si tous embrassaient la continence; enfin qu'il y a des prêtres infidèles à leurs engagements, et qu'il vaudrait mieux abolir la loi que d'exposer les faibles à la violer.

Détruisons en peu de mots les sophismes des ennemis du célibat. 1° L'Église catholique, en imposant la continence à ses ministres. ne gêne nullement leur liberté; car, en même temps qu'elle leur déclare très nettement la condition à laquelle est attachée la promotion au sacerdoce, elle les laisse parfaitement libres de devenir prêtres ou de rester laïques. Où est la violation du droit naturel? Un homme qui se marie sait qu'il va se lier pour la vie: plus tard réclamera-t-il une liberté à laquelle il avait renoncé très librement? Il ne tenait qu'à lui de ne pas s'engager; s'il l'est maintenant c'est qu'il l'a bien voulu. Et tout gouvernement n'a-t-il pas aussi ses célibataires, qui le deviennent de gré ou de force en devenant soldats? Et les demestiques, hommes ou femmes, ne sont-ce pas encore, bon gré malgré, presque tous autant de célibataires? On ne s'en plaint pas, on n'y pense pas. Mais l'être par choix, l'être par vertu, par religion, par dévouement, quelle tyrannie! s'écrie un certain monde niais ou malveillant, quel attentat contre les droits imprescriptibles de la nature!

2° La continence parfaite, dit-on encore,

est une vertu impossible ici-bas. Que cette objection va bien dans une bouche honnête! comme elle honore les mœurs d'une personne qui la ferait sans rougir! Mais comment oser traiter d'impossible une vertu que Jésus-Christ et ses apôtres ont conseillée, qui a été pratiquée par tant de chrétiens recommandables dans tous les siècles, une vertu à laquelle tant de vierges, dans les temps de persecutions, n'ont pas hésité à sacrifier leur vie, à laquelle tant d'autres encore aujourd'hui sacrifient les alliances les plus flatteuses et les plus honorables, non pour mener une vie plus libre ou plus commode, mais pour s'ensevelir toutes vivantes au fond d'un cloître, ou pour devenir les mères, les sœurs, les servantes des malades, des enfants, des vieillards, de tous les malheureux et même des victimes du libertinage. La continence impossible! Eh! c'est pour chercher dans cette prétendue impossibilité une excuse à ses passions effrénées, que Luther, ce premier auteur de tous les désordres qui désolent le christianisme depuis trois cents ans, a pris le parti de nier le libre arbitre, et de déclarer l'homme esclave de ses penchants. Non, la continence n'est pas impossible à l'homme de prière et d'oraison, à l'homme de retraite et d'étude, qui s'occupe des devoirs des son ministère, qui fuit les fes-

tins, les amusements profanes, les sociétés mondaines, etc.

3° Mais le monde finirait, ajoute-t-on, si tous embrassaient la continence.— Fort bien! Tout à l'heure la continence était impossible; maintenant tous les hommes peut-être vont s'y jeter! Plaisante crainte! Et que deviendrait le monde, répond en riant saint Jérôme, si les hommes s'avisaient de vouloir être tous cultivateurs, ou tous avocats, ou tous maçons, ou tous musiciens, etc.? Que deviendrait le monde si personne ne voulait avoir des enfants, s'il ne naissait que des hommes ou que des femmes? En voilà plus que ne mérite une si pitoyable objection.

4° Enfin il y a, dit-on, des prêtres infidèles à leurs engagements; ne vaudrait-il pas mieux voir la loi abrogée que violée? La réponse est facile. Si pour abroger une loi il suffisait qu'elle fût violée, toutes les lois devraient disparaître, toutes sans exception, civiles ou ecclésiastiques, politiques ou religieuses, divines et humaines: il n'y en a pas une dont n'ait abusé la faiblesse ou la perversité. Il y a des prêtres infidèles à leurs engagements! Soit; mais parmi les douze apôtres choisis par Jésus-Christ lui-même n'a-t-on pas vu un traître qui l'a vendu, un présomptueux qui l'a renié, un incrédule qui n'a voulu

croire qu'à ses yeux et à ses mains? Il y a des prêtres infidèles à leurs engagements! Soit; mais à qui la faute? N'est-ce pas à ce monde qui les accuse, qui les condamne? N'est-ce pas le contact du monde qui corrompt les enfants presque dès le berceau, qui flétrit leur première jeunesse et leur adolescence? La religion, quand ils lui sont confiés, les prémunit contre les pièges qui les environnent, soutient leurs pas chancelants, les ramène aux sentiers de la vertu, et souvent son triomphe est complet. Si ensuite ils se présentent pour entrer dans la carrière ecclésiastique, elle les éprouve durant plusieurs années avant de les admettre à s'engager dans la milice sainte, à se vouerala chasteté. S'ils persistent, on les élève par degrés au sacerdoce, on achève de les former au maniement des armes spirituelles tant pour eux-mêmes que pour les autres, et on les emploie dans le saint ministère. Plusieurs après quelque temps se relâchent; parmi ceux-ci quelques-uns vont plus loin, ils négligent de plus les moyens qui les avaient sanctifiés, ils s'exposent à des occasions dangereuses, ils tombent enfin, et quelquefois pour ne plus se relever. Mais à qui la faute? Encore au monde : ces imprudents l'ont fréquenté ce monde qu'ils devaient fuir; ils s'y sont trouvés à leur aise, il y ont avalé le mé-

me poison qui les avait jadis infectés : c'est le monde qui leur a offert la coupe fatale ; et c'est lui qui se plaint, c'est lui qui reproche à la religion le mal qu'il fait à ses ministres, et qui rend l' Église responsable des désordres dont il est le premier et, à dire vrai, le seul auteur! A la vue des taches du sanctuaire la véritable piété gémit et se tait, la fausse piété cause et se scandalise, l' homme ennemi, le mondain sonne le tocsin et triomphe : il n'appartenait qu' à lui de porter jusque-là le cynisme de la perversité.

ÉTAT RELIGIEUX.

L' état religieux consiste essentiellement dans l'émission des trois vœux de chasteté, de pauvreté et d'obéissance. Nous ne reviendrons pas sur le premier ; s'il est imposé aux prêtres de la loi nouvelle, il l'est bien plus encore à ceux qui, prêtres ou non, s'obligent à la pratique des conseils évangéliques, c'est à dire à la vie parfaite: on conçoit que toute alliance terrestre serait incompatible avec la vie parfaite, avec la vie de communauté. Disons un mot des deux autres vœux A quoi s'obligent le religieux, la religieuse, qui font le vœu de pauvreté? à ne posséder rien en propre, à n'avoir rien dont ils puissent user sans

une permission générale ou particulière, rien dont ils puissent disposer comme d'une chose qui leur appartienne. Ils s'obligent à borner leurs besoins au strict nécessaire: habits longs, mais simples et uniformes, cellules décentes, mais pauvres, lits plutôt durs que commodes, nourriture saine s'il se peut, mais toujours frugale, toujours conforme à l'esprit et au but particulier des divers instituts; car dans les uns on dompte l'esprit par la mortification de la chair, dans les autres on dompte la chair pas les travaux de l'esprit et par les fatigues du saint ministère. Quoi de plus propre que ce détachement à bannir l'égoïsme, la vile prétention du *tien* et du *mien*, à retracer l'image de la primitive Église, où tous les biens étaient communs, *erant illis ommia communia*, où les fidèles ne formaient tous ensemble qu'un cœur et une âme, *cor unum et anima una!* Que dirons-nous du vœu d'obéissance, le plus parfait de tous, puisqu'il enchaîne, sans la forcer, la plus noble, la plus indépendante des facultés de l'âme, la volonté? Et pourquoi la religion n'obtiendrait-elle pas de ses plus dévoués enfants ce que tout gouvernement obtient de ses défenseurs naturels? leur présente-t-elle des motifs moins puissants, moins nobles, moins purs que ceux de l'honneur humain et de l'avancement militaire? ou

bien exige-t-elle une obéissance plus aveugle, plus coûteuse que celle du soldat qui, sans mot dire et sur l'ordre d'un officier subalterne, va se placer en face d'une batterie, ou se faire tuer sur la brèche ? Le monde n'a que des cris d'admiration pour ceux-ci, et des paroles de haine ou des airs de mépris pour ceux-là. Mais nous, instruits à une autre école, nous n'hésiterons point à qualifier d'héroïques ces trois vœux de religion, et surtout un quatrième vœu émis dans quelques ordres religieux assez modernes: tel est celui d'aller passer sa vie et chercher la mort chez des antropophages, celui d'aller servir et soigner les pestiférés, celui de se livrer en gage ou de se vendre soi-même aux infidèles pour racheter les chrétiens captifs.

Remontons à l'époque des premières maisons religieuses en Europe. Que de bourgs et de villes doivent leur origine et leur accroissement à des monastères qui en furent comme les berceaux! Ne sont-ce pas des religieux qui ont défriché et cultivé la plus grande partie de l'Europe, qui ont sauvé les arts et les sciences du naufrage où l'inondation des barbares allait les ensevelir, qui nous ont ainsi conservé et transmis les trésors de l'antiquité? Ne sont-ce pas encore des religieux et des religieuses, des célibataires par vœu, qui se dé-

vouent dans tous les temps, quand on les laisse agir, à tous les genres de travaux les plus utiles comme les plus pénibles; à l'éducation de la jeunesse, au soin des hôpitaux, au soulagement de toutes les infirmités humaines, soit du corps soit de l'âme, et dans tous les âges de la vie. L'intérêt personnel est l'ennemi naturel et nécessaire de l'intérêt commun: tous ces célibataires sacrifient le primier au second ; s'ils n'ont plus de familles propres, ils en ont adopté une infinité d'autres qu'ils élèvent, qu'ils forment pour le ciel en même temps que pour la société.

Les religieux, avant les spoliations exercées contre eux, étaient par le droit naturel, et en vertu des titres les plus sacrés dans les sociétés humaines, possesseurs exclusifs des maisons que leurs prédécesseurs avaient bâties et des terres qu'ils avaient défrichées; on les reconnaissait comme les plus désintéressés, les plus indulgents des propriétaires. Leurs revenus, administrés avec économie et sagesse, ne se dissipaient point en folles dépenses, en festins, en jeux, en voyages de plaisir; ils s'écoulaient dans la contrée même qui les avaient produits, et constamment au profit des classes ouvrières ou indigentes. Ce n'est pas tout; les religieux des deux sexes en renoncant au monde renonçaient à leur portion

La victoire de l'impiété réunie à la cupidité fut complète en Angleterre : quels en furent les résultats ? D'abord avec les religieux, pères nourciers des pauvres, disparurent les aumônes; tout sentiment de compassion s'éteignit ; à la charité primitive succéda le froid égoïsme; et les classes indigentes, tout à coup frustrées des secours accoutumés, se virent avec désespoir réduites à ne pouvoir vivre désormais qu'à l'aide du vol et de la rapine. En vain pour arrêter le désordre dans sa naissance on eut recours à la rigueur des lois ; le vagabondage et le brigandage prirent un tel essor, surtout dans le voisinage des grandes cités, qu'il fallut leur opposer la loi martiale, les poursuivre, les combattre à force ouverte, et en venir contre eux à des exécutions nombreuses et horribles. Enfin le parlement, las de sévir, imagina un expédient inouï avant la réforme, et jusqu'à présent inconnu dans les états catholiques, une taxe forcée destinée à remplacer les aumônes volontaires, taxe insuffisante quoique énorme dans sa valeur, qui monte à cent quatre-vingts millions par an pour l'Angleterre seule, taxe abusive s'il en fut jamais dans sa répartition, source de réclamations, de querelles, d'irréconciliables haines entre les diverses paroisses, qui se renvoient les unes aux autres ces malheureux,

condamnés souvent à languir sans asile et à mourir d'inanition pendant qu'on se dispute à qui ne les recevra pas.

A ce triste tableau de misère nous en opposerons un autre qui ne l'est pas moins, celui des scandaleuses fortunes de l'Église établie. Les biens-fonds volés aux maisons religieuses étaient passés à la haute noblesse, qui, au moyen de la grande culture bien autrement productive que celle des petits propriétaires, fit monter les terres au triple, au quadruple de leur ancienne valeur. Les revenus du clergé anglican s'accrurent dans la même proportion, et ce ne fut pas, comme autrefois, au profit de l'humanité souffrante ; car les évêques eux-mêmes ne pensaient plus qu'à procurer à leurs femmes tout l'attirail du luxe, à leurs fils les plus gros bénéfices et à leurs filles les plus riches établissements. Plusieurs de ces évêques meurent *honteusement riches*, dit un écrivain anglican , laissant deux ou trois millions de francs à d'avides héritiers : on en cite un qui au moment de sa promotion à l'épiscopat ne possédait pas une obole, et qui huit ans après avait amassé dix millions; on en connaît trois autres dont les familles héritèrent de dix-sept millions et demi. Il serait aisé de citer mille autres fortunes non moins scandaleuses. En Irlande les abus sont

encore plus monstrueux. Dans cette île se trouvent réunis en un seul bénéfice anglican jusqu'à dix ou douze paroisses, qui pour la plupart n'ont pas une église où le bénéficier doive prêcher, ni un protestant auquel il soit tenu de lire la prière du dimanche: cependant il n'en perçoit pas moins tous les revenus que le pauvre peuple catholique doit payer de gré ou de force; car le tendre pasteur se fait accompagner d'une escorte de dragons, et si ses brebis ne se laissent pas tondre sans crier, il les écorche.

Un troisième tableau aussi extraordinaire que les précédents c'est celui des vicaires ou curés du second ordre, que le haut et fortuné clergé sinécure charge de le remplacer dans les paroisses et autres bénéfices, moyennant la magnifique somme de deux cent cinquante ou cinq cents, et pour quelques-uns de quinze cents francs par an. Ces ministres subalternes sont aussi pères de famille, c'est leur droit. Qu'en arrive-t-il ? ils meurent, laissant, non dans le presbytère, mais sur le pavé des femmes et une multitude d' enfants affamés qui n'étaient pas nés ce semble pour mendier ni pour mourir de faim. Est-ce le haut clergé qui en prendra soin ? Non, cette nouvelle espèce de mendiants tombe à la charge du peuple ; et de là l'obligation où l'on a été de

construire des maisons de refuge pour les enfants du clergé inférieur. Ce n'est pas assez : dans les vingt premières années du siècle actuel on a vu le parlement voter quarante millions de francs pour subvenir aux besoins du pauvre clergé. Ainsi l'Église établie, malgré son énorme dotation de deux cent trente-six millions aux-quels il faut en ajouter trente-six pour l'Irlande et sept pour l'Écosse, ne se suffit point à elle-même; c'est un gouffre où vont se perdre les trésors donnés à l'Église catholique par la piété des anciens fidèles. Ces trésors, jadis consacrés à nourrir les pauvres, à fonder des hospices et des écoles , à enrichir l'Angleterre d'institutions et de monuments sacrés qui faisaient sa gloire et son bonheur; ces trésors, devenus la proie de mains avilies par la cupidité, ne peuvent pas même empêcher un trop grand nombre de filles de ministres anglicans de chercher dans le libertinage une honteuse ressource contre la misère qui les poursuit. Tels sont les fruits de l'abolition du célibat ecclésiastique et religieux , fruits bien dignes de l'arbre planté par des réformateurs libertins et apostats (1).

---

(1) *Du Célibat ecclésiastique*, par M. Jager. = *Revue britannique*, février 1831, page 126 et suivantes.

CONFESSION ET COMMUNION.

La confession ! voilà l'affreux épouvantail des gens qui ne la connaissent pas, ou qui ne la connaissent que par l'abus qu'ils en ont fait. Quand elle serait aussi pénible qu'ils le prétendent, si elle est le moyen établi pour effacer le péché et rendre la paix à l'âme en lui rendant l'amitié de Dieu, ne devrait-on pas la regarder comme un bienfait inestimable et lui sacrifier toutes les répugnances de l'orgueil?

Suivant la doctrine catholique de tous les siècles, Jésus-Christ a fait de la pénitence un sacrement, et l'a instituée sous une forme déterminée dont il ne nous a pas abandonné le choix. En investissant ses ministres du pouvoir non seulement de remettre, mais aussi de *retenir* les péchés, il a évidemment prétendu qu'ils le fassent avec discernement et en connaissance de cause , ce qui serait impossible si le pécheur n'était tenu de déclarer en détail au moins ses fautes graves. C'est donc un tribunal, mais, hâtons-nous de le dire, un tribunal où rien ne ressemble aux procédés de la justice humaine.

Là le coupable est parfaitement libre de rester inconnu à son juge ; il peut l'aller chercher à une lieue, à mille lieues de lui ; si celui qu'il a choisi ne lui convient pas, il en peut changer à son gré. Le juge, de son côté, doit prendre pour lui, quelque scélérat qu'il puisse être, des entrailles paternelles ; et c' est pour cela même qu'il lui donne le nom de fils et en reçoit le nom de père. Devant ce tribunal le coupable n'a ni satellites, ni accusateurs, ni témoins, ni juges, ni bourreaux à redouter ; il est lui-même seul accusateur, seul témoin, seul exécuteur de la sentence qui sera portée. Plus il se charge, plus le ciel le décharge, plus il se condamne, plus son juge ou plutôt son père s'attendrit. Si ce père compatissant le voit embarrassé dans ses accusations, il l'aide il l'encourage ; il articule lui-même les aveux que le pénitent ne sait comment exprimer, et ne lui laisse que la peine indispensable, mais bien adoucie, de répondre par un monosyllabe à ses interrogations. Enfin le procès est instruit ; le pécheur pénétré et contrit attend sa sentence : il sait que ses crimes auraient mérité tous les supplices, mais il sait aussi qu'il a affaire à un tribunal de grâce et de miséricorde. Cependant le juge se recueille, il impose une légère pénitence, quelques prières quelques œuvres expiatoires;

il prescrit, s'il est besoin, une restitution, une réparation ; puis , après s'être assuré que le cœur a renoncé au péché il prononce sur le coupable repentant une sentence d'absolution qui atteint tous ses crimes quel qu'en soit le nombre ou l'énormité. Qui a jamais vu rien de semblable dans les tribunaux humains !

Il n'appartenait qu'à Dieu de détruire ainsi d'un mot le péché en conservant le pécheur, de l'arracher à l'enfer et de lui ouvrir le ciel en un moment : c'est ce que fait son ministre en vertu du pouvoir de *remettre* et de *retenir*, qui lui a été donné par Jésus-Christ sur les membres de son corps mystique. En lui confiant ce pouvoir divin , le dieu sauveur a éloigné tout ce qui aurait pu devenir pour les pécheurs le sujet d'une crainte raisonnable; il a soumis tout ce qui se passe dans le tribunal de la pénitence à un inviolable secret; et le prêtre téméraire qui aurait le malheur d'y porter la plus légère atteinte est menacé des plus redoutables anathèmes. Aussi, on l'a remarqué, une Providence spéciale y veille avec tant de soin que parmi les prêtres apostats qu'ont enfantés l'hérésie d'abord, puis la révolution française si féconde en attentats de toute espèce , l'histoire ne peut en citer un seul qui ait trahi le secret de la confession : c'est peut-être l'unique point que les plus impies

de ces apostats aient constamment respecté.

Que dirons-nous des admirables fruits de la confession? Quelle tranquillité d'âme pour un fidèle à qui sa conscience dit qu'il a détesté ses péchés, qu'il les a touts déclarés tels qu'un examen sérieux les lui rappelait, enfin qu'il a entendu la puissante parole à laquelle est attachée la vie de la grâce! Qui pourrait exprimer combien la confession, chaque fois qu'on y recourt, offre des ressources contre une passion dominante, combien d'habitudes vicieuses elle détruit, combien de haines et de ressentiments elle étouffe, combien de réparations ou de restitutions elle obtient, combien de fraudes et d'injustices elle arrête ou prévient, combien d'anxiétés et de peines intérieures elle soulage, combien de force et de courage elle donne pour marcher désormais dans la voie du salut! Et aux approches de la mort, de quelle consolation n'est-elle pas pour le fidèle disciple de la religion et même pour le pécheur à qui, après une vie peu chrétienne, serait accordé le temps de recourir au sacrement de propitiation et d'y trouver le pardon de ses iniquités!

C'est encore une observation faite et publiée par des médecins protestants de Suisse et d'Angleterre que les malades catholiques, une fois confessés et absous, non seulement

meurent plus tranquilles, mais aussi guérissent plus souvent, plus promptement que les autres malades également attaqués, et non confessés ; tant il est vrai que la confession, en apaisant les passions violentes, en calmant les consciences jusqu'alors agitées, contribue à la santé du corps en même temps qu'au salut de l'âme, et que les derniers sacrements loin de tuer les malades les mettent plutôt en voie de guérison quand la guérison est encore possible. Telle est la conclusion que tirent eux-mêmes, et malgré les préjugés de secte, les médecins observateurs dont nous venons de parler.

Il est donc certain que la prétendue réforme, en ôtant à la pénitence le nom et la dignité de sacrement et en niant son institution divine, a nui aux intérêts temporels comme aux intérêts éternels de l'individu, de la famille et de la société entière. Elle l'a senti, mais trop tard, quoique bien peu d'années après avoir porté ce coup funeste à l'une des institutions les plus saintes et les plus importantes du christianisme. En effet, on voit les magistrats de Nuremberg, effrayés du débordement des crimes qui désolait leur cité, supplier l'empereur Charles-Quint de rétablir la confession auriculaire par un décret impérial ; mais il n'y a point de puissance humai-

ne capable de suppléer au droit divin et de ramener l' homme à une pratique si gênante pour son orgueil et sa vanité. Long-temps après, en 1670, le corps des ministres de Strasbourg essaya d'obtenir du magistrat le rétablissement de la confession, comme fondée sur la parole de Jésus-Christ et indispensable au rétablissement des mœurs publiques. Le magistrat, reconnu comme juge en dernier ressort de la foi et de la discipline, se crut sans doute plus compétent, et fut en effet plus expéditif qu'un concile général ou qu'un pape, car il se contenta d'écrire en marge de la requête : *C'est là une nouveauté qu' il ne faut pas introduire;* et le corps entier des ministres, au lieu de soutenir le droit divin comme il avait fait dans sa requête, n'osa pas même répliquer que s'il y avait nouveauté ce n' était pas dans le sacrement de pénitence, mais dans sa suppression; il obéit sans mot dire à la décision du tribunal laïque. En Angleterre, où la profession de foi des trente-neuf articles a maintenu le précepte de la confession, mais seulement comme de droit humain, il n'y a personne qui songe à se confesser ni pendant la vie ni à la mort. Et en cela les anglicans se condamnent eux-mêmes; car là, comme dans tous les pays protestants, on préfère à toute autre une servante catho-

lique : *Puisqu'elle se confesse*, dit-on, *elle ne volera pas, ou du moins elle restituera.*

Mais, sans nous arrêter à relever toutes les contradictions de la réforme, demandons-lui ce qu'elle a mis à la place de la confession auriculaire de cette confession exacte et détaillée sans laquelle il serait impossible au prêtre de deviner s'il doit remettre ou retenir les péchés, absoudre ou ne pas absoudre le pécheur. Ce qu'elle y a mis c'est toute autre chose que ce que Jésus-Christ avait institué ; c'est une confession vague, telle que notre *Confiteor*, faite à Dieu seul ou à un homme sans pouvoir et sans mission. Quel est le magistrat qui jugerait une cause sans l'avoir instruite ? quel est le médecin qui entreprendrait une cure sur cette seule indication : *Je suis malade?* Si, comme l'Ecriture, la tradition, la pratique de tous les siècles nous l'attestent, la confession sincère et détaillée des péchés est le moyen général, le seul moyen notoirement établi par Jésus-Christ pour en obtenir la rémission, que deviendront ceux qui osent y renoncer ? quelle ressource, quel moyen d'expiation leur restera-t-il pendant la vie et à la mort? Conséquence effrayante et pour les reformateurs et pour les réformés ! Evidemment ils s'exposent à paraître devant le souverain juge chargés des fautes non par-

données d'une vie entière. N'y eût-il d'autre danger à courir dans les sectes protestantes, un homme sensé devrait y renoncer sur-le-champ et rentrer dans le catholicisme , qui lui offre du moins la planche de salut après le naufrage. (1)

Le sacrement de pénitence en purifiant de plus en plus l'âme fidèle la dispose à un autre sacrement, celui de l'eucharistie, qui, avec la grâce, contient l'auteur même de la grâce, et réalise ainsi la magnifique promesse sortie de la bouche même de Jésus-Christ : *Celui qui mange ma chair et qui boit mon sang demeure en moi, et moi je demeure en lui.* (Joann.,c.6,v.57.) L'eucharistie n'est pas seulement un sacrement, elle est aussi le sacrifice de la loi nouvelle: sacrifice unique et le même que celui de la croix, puisqu'on y trouve le même pontife et la même victime qu'au Calvaire: sacrifice réel et véritable; car, comme tout sacrifice suppose un pontife, un prêtre qui l'offrira, de même tout pontife, tout prêtre suppose un sacrifice à offrir.(Hebr.,c.5.) Or l'Église catholique possède incontestablement une suite non interrompue de prêtres et de pontifes, et de plus un prêtre éternel (Ps. 109); donc el-

---

(1) *Discussion amicale sur l'Église anglicane, etc.*, par Mgr. de Trévern.

le possède également un sacrifice, et un sacrifice qui s'etend à tous les siècles. C'est ce que nous appelons le saint sacrifice, le sacrifice de la messe ; l'Église n'en a jamais reconnu d'autre, jamais aussi elle n'a cessé de l'offrir. Pour en trouver l'origine il faut remonter jusq'au Calvaire, jusqu'au cénacle; pour en contester la réalité ou la sainteté il faut traverser quinze siècles, et arriver au jour où le diable sut prouver à Luther, comme celui-ci le raconte naïvement, que la messe était une idolâtrie.

Outre la consécration, dont les paroles toutes puissantes changent le pain et le vin au corps et au sang de Jésus-Christ, une autre partie essentielle du saint sacrifice est la communion du prêtre ; et la participation la plus directe comme la plus salutaire au même sacrifice est la communion que le peuple fidèle reçoit de la main du prêtre. Ici il faudrait une autre plume que la nôtre : quel langage humain pourrait exprimer dignement ce que la sainte communion communique de lumières et de forces, de joies et de douceurs aux âmes véritablement pures! C'est à celles qui l'ont éprouvé à le dire ; que celles qui n'en ont pas l'expérience veuillent bien ouvrir et consulter le plus bel ouvrage qui soit sorti de la main des hommes, l'*Imitation de Jésus-Christ*. Mais la communion, et surtout la

communion fréquente, offre d'autres avantages bien plus solides et plus précieux que les délices spirituelles : elle entretient et fortifie la vie de la grâce rendue à une âme nouvellement convertie, elle prévient les rechutes ou les rend plus rares et plus légères, et finit par triompher pleinement du cœur humain en y établissant sur les ruines des passions le règne des vertus ; elle est pour l'âme aimante le nœud d'une intime union avec le Dieu qui la nourrit de lui-même ; enfin elle devient pour le corps qu'habite cette âme le principe d'une résurrection glorieuse et le gage d'une vie immortelle.

Et quand même la fréquente communion n'aurait pour plusieurs d'autre effet que de diminuer le nombre des fautes quotidiennes, ne serait-ce pas déjà quelque chose d'assez précieux aux yeux de la foi? La pensée d'une communion faite aujourd'hui, d'une communion à faire demain n'oblige-t-elle pas une personne qui a de la piété de veiller devantage sur elle-même, ne prévient-elle pas plusieurs des fautes qui sans cela échapperaient à sa fragilité? Quel redoublement de vigilance et de précautions, si une confession doit être suivie de plusieurs communions à peu d'intervalle les unes des autres! Que sera-ce si la personne à qui l'on permet ces commu-

nions fréquentes vit, non dans le cloître, mais sous les yeux d'une famille attentive à toutes ses démarches, au milieu du monde, cet impitoyable censeur des moindres défauts, des manquements les plus légers ! La piété est indulgente pour la piété ; le monde, au contraire, si indulgent pour ses propres vices, ne lui pardonne rien : il mord, il déchire partout où la vertu, même la plus solide, lui donne la moindre prise. Mais, par une Providence aimable autant que sage, ce sont les censures de la malveillance et de la malignité qui contribuent à épurer la vertu, à la fortifier, à l'élever au-dessus des faiblesses de l'humanité, à la rendre ainsi de plus en plus digne de s'unir au Dieu caché sous les voiles eucharistiques.

Que les protestants de toutes les sectes, que ceux du moins qui croient encore à quelque chose, nous disent maintenant ce qu'ils ont substitué au sacrifice de la messe et à la communion : rien, absolument rien que la *cène*. Or qu'est-ce que la cène? un morceau de pain; et là-dessus ils se divisent, ils ne s'entendent plus entre eux. Selon Luther, sous ce morceau de pain Jésus-Christ vient se cacher, et seulement à l'instant où on le mange; selon Calvin, Zuingle et tous les autres sectaires, Jésus-Christ en est aussi éloigné que le ciel l'est de la terre ; de sorte qu'à leur avis ces mots,

ceci est mon corps disent bien clairement que ceci n'est pas son corps, mais toute autre chose, la figure, le signe, le souvenir, tout ce qu'on voudra enfin ; car, éclairés comme ils sont par l'Esprit saint, au lieu du sens catholique qu'ils rejettent ils en ont trouvé jusqu'à deux cents autres en moins de soixante-dix ans; jugez de ce qu'ils doivent avoir découvert durant les deux cents trente années suivantes !

Qu'on nous permette d'emprunter ici à un anglican moderne (1) quelques raisonnements où il démontre l'incontestable supériorité morale, sociale et politique du catholicisme sur les sectes modernes, même à ne considérer que la confession et la communion. Nous abrégerons souvent ses pensées, mais nous les rendrons fidèlement.

« Dans la seule religion catholique romaine, dit cet écrivain, il existe des lois d'une autorité bien plus impérieuse que partout ailleurs, et sur lesquelles on ne peut se faire illusion, des lois qui ne se bornent pas à punir les crimes, mais qui les préviennent. Ces lois consistent dans l'obligation de communier qu'elles imposent à tous les catholiques, dans la vénération due à ce sacrement et dans l'indispensable préparation qui dispose à le

(1) *Lettres d'Atticus.*

recevoir, c'est à dire dans leur croyance à la présence réelle, dans la confession, l'absolution et la communion. Et qu'on ne dise pas que cette croyance soit illusoire et fausse: elle est certainement trop absurde en elle-même pour qu'un homme, de son propre chef, ait osé la présenter à d'autres hommes.... Puisqu'il est impossible qu'elle vienne des hommes, il semble donc qu'elle vient de Dieu ; et comme divine elle perd toute son absurdité, quelque incompréhensible qu'elle soit (1)....

Avant de recevoir cet auguste sacrement, devant lequel les plus audacieux d'entre eux sont saisis de crainte et d'offroi, il faut que tous sans distinction ni exception, confessent leurs péchés et l'on ne peut leur accorder la permission d'approcher de la sainte table avant qu'ils aient purifié leurs cœurs par toutes les dispositions nécessaires. Or ces dispositions indispensables sont l'aveu précis de

---

(1) Ce passage n'est rien moins qu'exact. L'auteur eût été près de la vérité en disant par exemple : « Elle est certainement trop éloignée de toutes nos idées pour qu'un homme, de son propre chef, ait osé la présenter à d'autres hommes.... Puisqu'il il est impossible qu'elle vienne des hommes, elle vient donc de Dieu ; et comme divine, elle a droit à notre soumission, quelque incompréhensible qu'elle soit.

toutes les fautes, l'expiation des injustices, la restitution du bien mal acquis, le pardon des injures, la rupture des liaisons criminelles ou scandaleuses, le renoncement à l'orgueil, à la haine, à l'avarice, à l'ambition, à l'ingratitude, à tout sentiment contraire à la charité. « Quiconque, dit l'apôtre saint Paul, approcherait de la sainte table sans ces disposition, ne discernant pas le corps de Jésus-Christ, recevrait sa propre condamnation. »

« Telle est, telle a toujours été depuis dix-huit siècles la doctrine fondamentale et immuable l'Église catholique romaine ; et si l'on ose dire que ses enfants sont méchants et pervers, malgré les devoirs qu'elle impose que dirons-nous des hommes libres de ces salutaires entraves? . . . Chez les catholiques seuls la conscience est réglée par le tribunal de Dieu, non par celui du monde; le coupable est lui-même son accusateur, et non pas son juge. Et tandis que le chrétien d'un autre communion s'examine légèrement, prononce dans sa propre cause, et s'absout avec indulgence, le chrétien catholique est examiné par un autre, attend son arrêt du ciel, et soupire après cette absolution qui lui est accordée, refusée ou différée au nom du Très-Haut. Quel admirable moyen d'établir entre les hommes une mutuelle confiance, une parfaite

harmonie dans l'accomplissement de tous les devoirs de famille et de société, dans l'exercice de toutes les vertus, l'intégrité, la bienveillance, la charité, la misericorde !... Il est donc du devoir comme il est certes du plus grand intérêt d'un gouvernement vigilant et sage de s'opposer à tout relâchement dans les principes que j'ai développés. Si dans un état catholique romain personne ne s' en écartait jamais, la question ne serait pas : Quel est le meilleur des gouvernements ? mais plutôt, dans un tel gouvernement quel besoin y a-t-il d'autres lois ? Peut-être que toutes les lois humaines y seraient aussi superflues qu' elles sont impuissantes partout où la religion catholique romaine ne leur sert pas de fondement.

« Aussi ne puis-je m'empêcher de me demander à moi-même si une religion qui contribue évidemment au bonheur des hommes n' est pas une religion divine dans tout ce qu'elle commande. Combien aussi ne suis-je pas étonné quand je considère l' antiquité de cette superbe Eglise romaine, sa vaste étendue, la majesté de sa hiérarchie, sa stabilité inébranlable, malgré toutes les persécutions qu'elle a souffertes ; son admirable discipline, qui semble tracée par une sagesse surnaturelle; l'impuissance de ses adversaires, malgré leurs cris, leurs invectives, leurs calomnies ;

quand je considère la dignité, les vertus, les talents de ses défenseurs, les vices, la mauvaise foi de ses premiers agresseurs; l'extinction de tant de sectes diverses qui se sont élevées contre elle, le peu de consistence des sectes actuelles, leurs variations sur les points de doctrine, et dont la ruine même de la plus nombreuse, soit protestante, soit toute autre, est peut-être si prochaine que si quelqu'un voulait s'y enrôler aujourd'hui il pourrait fort bien lui survivre, et se touver réduit à la triste honte d'avoir à en chercher une nouvelle pour s'y jeter. »

Pour tout résumer en peu de mots, sans la foi à la présence réelle plus de communion qui nécessite une disposition spéciale, l'état de grâce ; sans la nécessité de cette disposition spéciale de cet état de grâce plus de sacrement de pénitence : aussi partout où la croyance de la présence réelle fut détruite le tribunal de la pénitence disparut également. Sans le sacrement de pénitence, sans la confession plus de réparations, de restitutions, de réconciliations, plus de vertus solides, plus d'œvres tant soit peu pénibles, plus de frein pour les passions, plus de sûreté ni dans l'ordre domestique ni dans l'ordre social.... Arrêtons-nous : les dernières conséquences nous meneraient au chaos, au néant !

OEUVRES D'EXPIATION

JEUNES, ABSTINENCES, INDULGENCES.

Rien de plus fortement recommandé, de plus rigoureusement imposé, non seulement aux pécheurs, mais aussi aux justes, que les œuvres expiatoires ; rien de plus conforme à la pratique de tous les siècles : l'ancien et le nouveau Testament sont remplis de traits frappants en ce genre. Jésus-Christ avait posé et scellé de son sang le principe général de la pénitence dans la loi de grâce ; il laissa à son Église le soin d'en déterminer le mode et l'étendue : c'est ce que l'Église ne manqua pas de faire avec toute l'autorité dont il l'avait investie. De là l'abstinence de viandes prescrite à certains jours ; de là le jeûne des quatre saisons de l'année, le jeûne des quarante jours qui précèdent la grande fête de Pâques. Toutes ces pratiques obligatoires sont d'institution au moins apostolique ; on les retrouve chez toutes les nations les plus anciennement converties à la foi. Les monuments de l'his-

toire nous disent assez quelle était la rigueur du jeûne dans ces heureux temps de foi et de ferveur. A part les exceptions commandées par la faiblesse de la santé, du tempérament ou de l'âge, on ne mangeait communément qu'une seule fois par jour, après le coucher du soleil, et la plupart se contentaient d'herbes, de racines et de pain, avec de l'eau pour boisson; on n'usait ni d'œufs, ni de beurre, ni de fromage. Ce ne fut que vers le douzième siècle que l'heure du repas fut avancée. Au quinzième s'introduisit la collation, qui qui commença par un verre d'eau, auquel on ne tarda guère à joindre un morceau de pain. On comprend que l'aumône et la prière sont les accompagnements naturels du jeûne, et que souvent elles doivent le remplacer ou y suppléer : Jésus-Christ les a expressément recommandées l'une et l'autre dans l'Evangile.

Si les fidèles, même innocents, de la primitive Eglise s'assujettissaient à tant de privations, à des jeûnes si rigoureux, que dirons-nous de la sévérité des pénitences canoniques? On les voit établies et universellement adoptées dès le second siècle. Ces pénitences, dans certains cas prévus par les canons, étaient publiques, surtout pour les crimes scandaleux : elles se prolongeaient selon l'énormité du péché, durant plus ou moins, non de jours,

mais d'années, dont le nombre variait aussi selon les diverses provinces ecclésiastiques. Ainsi, par exemple, saint Basile exigeait dix-huit ans de pénitence pour l'adultère, vingt ans pour le meurtre volontaire, la vie entière pour l'apostasie. La rigueur de cette discipline commença dès le septième siècle à se mitiger : le mélange des nations barbares nouvellement converties avec les anciens chrétiens contribua beaucoup à cet adoucissement ; d'ailleurs les rapines, les violences, les grands forfaits devenus plus communs ne pouvaient plus être réprimés avec la même vigueur; et l'Église, cédant à une nécessité impérieuse, usa de condescendance. Dans le onzième siècle elle permettait de remplacer la pénitence publique par des œuvres moins pénibles, par les pélerinages de Rome et de Jérusalem, par le vœu de combattre les peuples ennemis du nom chrétien, qui, après avoir envahi les lieux saints, menaçaient encore tout l'Occident. Peu à peu les abus se multiplièrent, le relâchement devint plus général, et l'affaiblissement des mœurs suivit ou amena celui de la foi.

Ce fut dans ces circonstances critiques que les premiers réformateurs, et Luther à leur tête, voulurent bien se charger de la régénération du catholicisme, et l'on sait comment ils s'y prirent. Eux qui vantaient si hautement

la primitive Église, sa croyance, sa discipline, ses usages, ses mœurs, allaient sans faute ramener l'Église corrompue du seizième siècle à la pureté, à la ferveur des trois premiers siècles. Déjà les lâches chrétiens du temps commençaient à trembler ; mais quand ils virent la réforme commencer par la révolte et l'apostasie, continuer par le pillage des églises et des monastères, par la suppression du célibat ecclésiastique, des vœux de religion, du sacrifice de la messe, de la communion, de la confession, du jeûne surtout et de l'abstinence, ils se rassurèrent, ils se réjouirent, ils embrassèrent de toute leur âme une réforme si bien assortie à tous les penchants de la nature; et si l'on eut alors à s'étonner de quelque chose, ce ne fut pas qu'il y eût eu des réformés de cette espèce en grand nombre, mais plutôt qu'il fût resté des catholiques dans l'univers.

Un autre point, étroitement lié aux précédents, est celui des indulgences. Selon la doctrine catholique, quand la peine éternelle a été remise par l'absolution, il reste ordinairement une peine temporelle expiatoire à subir en cette vie ou en l'autre. Les indulgences sont la rémission de cette peine : car le concile de Trente a décidé, 1° que l'Église a le pouvoir d'accorder des indulgences ; 2° que l'usage

des indulgences est salutaire : or si l'Église, en remettant les peines canoniques, ne remettait en même temps les peines temporelles dues à la justice divine, les indulgences ne seraient pas salutaires, mais plutôt dommageables aux pénitents.

Il ne faut pas oublier que les indulgences n'exemptent ni de la confession, ni de la contrition, ni même des œuvres satisfactoires ; elles les supposent au contraire, et suppléent seulement à l'impuissance où l'on serait d'acquitter toutes ses dettes en cette vie. Or c'est ce que Luther ne veut pas : après avoir déclamé, et non sans quelque raison quoique par jalousie, contre l'abus que plusieurs faisaient des indulgences, il rejeta les indulgences elles-mêmes, et avec elles le mérite des œuvres de satisfaction et d'expiation. Mais en cela quel service a t-il rendu à ses sectateurs? Celui de leur enlever tout moyen de satisfaire à la justice divine. Est-ce là réformer ou détruire? est-ce là vivifier ou tuer les âmes? On ne concevrait pas un tel aveuglement si l'on ne savait en quoi cet audacieux novateur et tous les autres à sa suite font consister la justification, c'est à dire le passage du péché à l'état de grâce. Selon nous, la foi en Jésus-Christ et à toutes les vérités qu'il nous propose par son Église est le fondement de la justification du pécheur; mais à cette foi l'on

doit ajouter les moyens prescrits par Jésus-Christ, la confession sincère, la contrition et les œuvres de pénitence. Selon eux, pour être justifié c'est assez de croire, de la même foi dont on croit en Dieu, qu'on est justifié, qu'on l'est non par un changement intérieur de l'âme, mais par les mérites de Jésus-Christ imputés au pécheur, de sorte que son âme reste telle qu'elle était, et que ses péchés ne sont pas *effacés*, mais *couverts*. O la belle, ô l'admirable doctrine! qu'elle est consolante, mais surtout qu'elle est commode... pour les scélérats qui croient encore à quelque chose! Je m'adresse à l'un d'eux, et je lui dis: » Mon ami, veux-tu te remettre en grâce avec Dieu sans qu'il t'en coûte rien? — A ce prix là je ne demande pas mieux. — Eh bien, tu n'as qu'à croire, comme article de foi, que tes péchés te sont remis. Ils resteront bien dans ton cœur ; mais on ne les verra plus : ils seront cachés sous les mérites de Jésus-Christ, comme le fumier sous la neige. »

COMMUNION DES SAINTS.

Elle ne consiste pas seulement dans les rapports de charité qui unissent entre eux les membres de l'Église qui vit et combat sur la terre depuis dix-huit siècles : elle unit également

cette Église avec deux autres, dont l'une souffre dans le purgatoire, et la troisième triomphe dans les cieux ; elle les unit si intimement que toutes trois ne forment ensemble qu'une seule et même Église. C'est en vertu de cette Communion que les fidèles catholiques réclament l'intercession des anges et des saints auprès de Jésus-Christ; que les anges et les saints obtiennent aux fidèles les grâces spirituelles ou temporelles dont ils ont besoin, et que les vivants prient pour ceux des défunts qui, morts en état de grâce, seraient encore redevables à la justice divine.

Qu'ils sont doux ces liens de bienveillance, de reconnaissance et de tendresse ! Plus puissants que la mort même, ils survivent à la séparation apparente; par d'aimables souvenirs, par des bienfaits réciproques ils rapprochent des fidèles déjà parvenus au terme ceux de leurs frères qui , à travers les périls, ont à continuer le voyage de la vie. On peut encore s'entretenir avec ceux qu'on a chéris ici-bas, on peut prier pour eux, et quelquefois les prier eux-mêmes. Heureuse correspondance, où l'on s'aide, on se soulage, on se console, on se félicite mutuellement, on se réjouit dans l'espérance bien fondée de se retrouver bientôt réunis au séjour de l' éternelle félicité ! Que n'avons-nous pas à attendre aussi du crédit des

anges et des saints honorés d'un culte public, et surtout de la reine des anges et des saints! Nous ne les adorons pas comme des divinités, nous les vénérons comme des amis de Dieu. A Dieu seul nous disons: *Ayez pitié de nous;* à la sainte Vierge et aux saints, *priez pour nous;* et des milliers de faits avérés attestent leur pouvoir auprès de Dieu, aussi bien que l'usage qu'ils savent en faire en notre faveur. De même, quand nous rendons un culte religieux à la croix du Sauveur, aux reliques et aux images des saints, ce sont des hommages qui se rapportent à ceux dont ces objets sensibles nous rappellent le souvenir; c'est Jésus-Christ même que nous adorons, c'est la sainte Vierge et les saints que nous honorons dans ces représentations de leurs traits ou de leurs œuvres, dans ces précieux restes destinés à ressusciter glorieux, et déjà glorifiés par les faveurs miraculeusses que Dieu se plaît à y attacher,

Voilà ce que nous dit la foi catholique de tous les siècles; voilà ce que l'impitoyable protestantisme a détruit dans ses tristes sectateurs. Et que leur a-t-il donné en échange de ce qu'il leur enlevait? L'unique et la désespérante idée que les vivants ne pouvant rien ponr les défunts, il est inutile de prier pour eux; que les saints ne pouvant rien pour les

vivants, il est inutile de les invoquer ; que le seul parti à prendre est de s'oublier les uns les autres, comme si tout mourait avec le corps, et de se renfermer dans la froide indifférence de l'égoïsme. L'Écriture sainte et la tradition universelle ont beau leur crier que *c'est une sainte et salutaire pensée de prier et d'offrir des sacrifices pour les défunts, afin qu'ils soient déliés de leurs péchés* (2 Mach. 6) ; ils ne céderont à aucune autorité, pas même à celle du bon sens et de la raison ; et plutôt que d'admettre que les sacrifices ou les bonnes œuvres aient aussi la vertu de soulager les morts, ils nieront ou qu'on puisse mourir avec des fautes-vénielles, ou que ces fautes puissent retarder l'entrée du ciel ; ils nieront l'existence du purgatoire. Mais ce n'était pas assez pour les pères et les premiers disciples de la réforme naissante de laisser sans pitié les âmes de leurs parents et de leurs amis souffrir des peines que saint Paul compare à celle du feu (1 Cor., c. 5, v. 15.) ; ils ont porté les excès de la barbarie beaucoup plus loin à l'égard des habitants du ciel. On regarde et avec raison, même chez les peuples les plus sauvages, comme un attentat monstrueux de traiter avec mépris, d'outrager les portraits de ses parents, d'insulter ou même de négliger leurs restes mortels. Quel nom don-

ner à ceux qui ont osé traiter plus ignominieusement encore les images et les restes sacrés de leurs pères dans la foi, les fouler aux pieds, les mettre en pièces, les livrer aux flammes, les jeter dans les cloaques! etc. Tirons le voile sur ces horreurs dont rougissent les honnêtes protestants d'aujourd'hui; c'est bien assez d'avoir à se souvenir qu'à peine ont-elles été égalées par les fureurs de l'impiété révolutionnaire.

CENTRE D'UNITÉ ET DE GOUVERNEMENT.

A quoi l'Église catholique est-elle redevable de l'unité de doctrine et d'enseignement en matière de foi et de mœurs, de cette précieuse unité qui la conserve toujours la même au milieu de la perpetuelle versatilité des opinions humaines, qui la distingue de toutes les sectes, et la rend aussi reconnaissable à ses ennemis qu'à ses enfants? Elle n'en est pas seulement redevable au pouvoir que seule elle a reçu d'enseigner toutes les nations, de les enseigner dans toute la durée des siècles, et de les enseigner infailliblement; elle le doit surtout à son admirable hiérarchie, qui, par les liens de la dépendance, unit les ministres inférieurs à ceux des ordres supérieurs, et s'élève de degrés en degrés jusqu'au centre

unique et toujours visible, jusqu'au chef suprême que Jésus-Christ leur a donné à tous dans la personne de saint Pierre. Cette institution d'un chef, imposé même aux apôtres, est si clairement, si fortement exprimée dans le texte des évangiles que l'on ne conçoit pas l'aveuglement de ceux qui les lisent toute leur vie sans y voir l'érection d'un tribunal, gardien fidèle de l'unité, point central de la foi, juge souverain de toutes les controverses et fléau de toutes les erreurs.

Or, si du temps même des apôtres il a fallu au corps de l'Église une forme hiérarchique, un chef visible dont tous les membres pussent entendre la voix, ne l'a-t-il pas fallu bien plus encore dans les siècles suivants où l'esprit d'innovation allait combattre les moyens d'unité et multiplier les causes de division? En effet, il n'est point de siècle qui n'ait vu éclore quelque hérésie; il n'est point non plus d'hérésie qui n'ait été promptement réprimée soit par l'Église assemblée en concile général sous la présidence du pape ou de ses légats, soit par le pape lui-même parlant du haut de la chaire apostolique à toute l'Église dispersée, non seulement au troupeau des simples fidèles, mais aussi aux évêques, pasteurs à l'égard des brebis et brebis eux-mêmes à l'égard de Pierre. C'est dans cette dernière forme que

presque toutes les erreurs sont proscrites, et avec raison; car, outre les conciles généraux qu'il est souvent impossible d'assembler, il faut dans l'Église un juge permanent dont chaque jour on puisse entendre la voix. Ce juge, des décrets duquel il n'est pas permis d'appeler, c'est le souverain pontife, le successeur du prince des apôtres: *Rome a parlé*, disait saint Augustin; *la cause est terminée; plaise à Dieu que l'erreur le soit aussi!*

Un fait avéré et qu'il faut bien regarder comme surnaturel, puisqu'il s'éléve au dessus de tous les conceptions humaines c'est que dans le nombre prodigieux de décisions données par deux cent cinquante-cinq papes sur le dogme et la morale on n'a jamais pu découvrir ni une contradiction ni une variation. Ce qui achève d'assurer à l'Église catholique son inaltérable unité c'est que jamais elle ne compose avec des enfants indociles et opiniâtres, et que ceux qui refusent, obstinément de se soumettre à ses décisions sont traités en rebelles, en impies, et comme tels retranchés de la communion de l'Église. Et en cela le catholicisme ne fait que mettre à exécution l'arrêt prononcé par le Sauveur: *Quiconque n'écoute pas l'Église, regardez-le comme un païen et un publicain.*

Mais qu'a fait de son côté la prétendue réforme à son apparition dans le monde ? imaginant un principe tout opposé à celui de l'autorité, un principe qui rend chacun juge de sa propre foi, elle a autorisé la révolte et l'anarchie ; elle a brisé la seul lien qui pût retenir les fidèles dans les bornes du devoir ; elle a ouvert la porte à toutes les extravagances qui peuvent entrer dans une tête humaine ; elle a créé autant de religions qu'il plaira à chacun d'en imaginer, ou plutôt elle les a toutes ébranlées en faveur de l'impiété moderne, qui, d'après le principe d'examen privé, a pu passer immediatement du catholicisme à l'incrédulité. En vain les sectes protestantes, apercevant de près l'abîme où les précipitait leur principe anarchique, ont essayé de se rallier entre elles ; jamais elles n'ont pu ni s'entendre ni empêcher les divisions, les subdivisions de se multiplier à l'infini : en vain, pour arrêter ce dévergondage, ont-elles entrepris de rétablir pour leur propre compte le principe d'autorité ; elles n'ont réussi qu'à prêter de nouvelles armes à ceux qui leur résistaient, et à se donner à elles-mêmes un ridicule de plus.

Ainsi qu'ont gagné les luthériens dans leur confession l'Augsbourg, où ils recommandent si fortement l'enseignement de l'Eglise ca-

tholique romaine, après l'avoir foulé aux pieds par l'acte même de leur révolte? qu'ont gagné les calvinistes dans leur synode provincial de Charenton, où ils disent que s'il était permis à chacun de s' en tenir à des interprétations particulières il y aurait bientôt autant de religions que de paroisses? qu'ont-ils gagné dans leur synode national de Dordrecht, où on les voit déployer contre un nouveau sectaire sorti de leurs rangs la même autorité qu'ils avaient méconnue lorsque l'Église condamna leurs er reurs au concile de Trente? qu'ont gagné les anglicans lorsque dans leurs trente-neuf articles ils osent revendiquer pour eux-mêmes l'autorité d'enseignement qu' ils venaient de refuser à l'Église romaine? que gagnent encore aujourd'hui les ministres protestants dans leurs réunions, avec ces petits articles équivoques et incomplets, tous différents les uns des autres qu' ils font signer ou jurer à ceux qui aspirent au titre de pasteur? Ce sont autant de désaveux du principe qui les a faits calvinistes, luthériens, anglicans, en les détachant de l'Église dans laquelle avaient vécu leurs ancêtres. Ils sentent aujourd' hui, mais trop tard pour eux-mêmes et pour leurs partisans, qu'il n'y a pas de société possible sans une autorité vivante qui parle, qui juge en dernier ressort, et que donner la sainte Écri-

ture interprétée par chacun comme unique règle de croyance et de conduite ce serait imiter ce qu'on n'a jamais vu dans l'univers, un législateur qui imposerait un code de lois à un peuple pour régler les intérêts généraux et particuliers, sans établir en même temps des magistrats qui en soient les interprètes et aux décisions desquels il faille absolument se soumettre. Or ce qui, dans la société civile ou politique, serait le comble de l'extravagance et une source inépuisable de désordres, voilà ce que le protestantisme a jeté dans la société religieuse pour son malheur, pour celui des générations futures.

Malheureusement encore, le principe d'anarchie spirituelle a passé, l'on devait s'y attendre, dans l'ordre temporel, et y a transporté ses germes d'agitations et de perturbations. Jadis a l'aide du bon sens le plus commun on decouvrait sans beaucoup de peine qui doit commander, qui doit obéir, dans une société, du chef ou des membres; on voyait de même lequel entre deux gouvernements est le plus actif et le plus durable, de celui qui n'a qu'une tête ou de celui qui en a plusieurs, ou de celui qui n'en a point du tout; enfin on ne mettait pas en question lequel est le plus naturel que la tête dirige et que les membres exécutent, ou que la direction appar-

tienne aux membres et l'exécution à la tête.

Eh bien ! un des résultats immédiats du principe protestant c' est d' avoir brouillé et renversé toutes ces idées. A peine Luther l'avait-il proclamé qu'on vit paraître une requête, où les paysans de la Souabe demandaient à choisir eux-mêmes des prêtres qui leur annonçassent la parole de Dieu pure et sans mélange ; où ils se plaignaient d' être traités en esclaves, quoique par le sang de Jésus-Christ tous les hommes fussent devenus libres , et prétendaient qu'on devait leur montrer par la sainte Écriture qu'ils avaient tort de réclamer cette liberté. C'étaient mot pour mot les assertions de Luther. A cette réclamation séditieuse et fanatique succédèrent presque immédiatement les voies de fait. Au nom de la liberté évangélique on courut aux armes , on brûla les châteaux et les abbayes, on massacra les nobles et les ecclésiastiques. Les bandes de paysans devinrent des armées ; il fallut d' autres armées pour les combattre ; et ce premier incendie , malgré Luther même qui ne put l'arrêter, ne s'éteignit que dans le sang de plus de cent mille de ces malheureux.

Bientôt après se forma entre les princes protestants la ligue de Smalkade, qui tint en échec le corps germanique jusqu'en 1546 qu' elle éclata , et mit toute l' Allemagne en

combustion; mais l'empereur Charles V triompha des révoltés, et la victoire de Mulberg lui livra les principaux chefs de la ligue, le landgrave de Hesse et l'électeur de Saxe. A peine l'empire avait-il eu le temps de respirer qu'une nouvelle levée de boucliers amena de nouveaux désastres, où se signala par ses brigandages Albert de Brandebourg, qui s'était fait luthérien pour s'approprier la Prusse et d'autres provinces qu'il avait gouvernées jusque-là comme grand-maître de l'ordre teutonique. Les temps qui suivirent ne furent qu'une longue série de divisions intestines et de révoltes, entremêlées de trèves et de traités presque aussitôt violés que conclus, jusqu'à la guerre de trente ans où les princes protestants du pays, soutenus par le célèbre Gustave-Adolphe et leurs autres alliés, couvrirent l'Allemagne de sang et de ruines. Cette guerre funeste se termina en 1648 par le traité de Westphalie, qui sacrifia les intérêts de l'ancienne religion au protestantisme, désormais affermi dans ses usurpations et reconnu comme puissance. Pour la première fois donc l'erreur et le mensonge se trouvèrent *légalement* assis à côté de la vérité. Dès lors le droit public de l'Europe, pour être conséquent, dut adopter le principe protestant mettre toutes les sectes religieuses sur la même ligne, et

laisser arriver peu à peu les nations à l'indifférence en matière de religion et de mœurs. Attendons les fruits d'un pareil ordre de choses; on sent qu'ils touchent à la maturité.

En Suisse la prétendue réforme ne s'introduisit que par la violence; partout elle fit couler le sang, et toujours ce fut le petit nombre qui, le glaive à la main, en imposa au plus grand. Pour ne citer ici que Genève, cette ville, après avoir traversé tant de siécles, paisible et heureuse sous les lois de son prince qui était aussi son évêque, se révolta contre lui en 1536, et, ajoutant l'apostasie à la rébellion, elle s'érigea en république réformée. Depuis cette époque jusqu'à l'année 1798, qu'elle fut réunie à la France et ensuite aux autres cantons suisses par une organisation qui enchaîna son humeur inquiète et turbulente, on y a compté jusqu'à trente prises d'armes et des guerres civiles très sérieuses. Aux fruits on reconnait l'arbre qui les a portés.

Dans les Iles Britaniques le coup d'essai des puritains ou presbytériens fut de précipiter du trône Marie Stuart, et de la livrer à la perfide Élisabeth, qui la fit périr. Plus tard ils enlevèrent la couronne et la vie à Charles Ier, roi d'Angleterre; en même temps ils travestirent la monarchie en république et l'Église anglicane en secte presbytérienne. Mais

bientôt les anglicans ayant repris le dessus profitèrent des fautes de Jacques II leur roi pour le chasser, et créer cette espèce de république à trois têtes qui ne conserva du gouvernement d'Henri VIII, d'Élisabeth et de ses successeurs que leur système de persécution contre les catholiques. Aujourd'hui cette puissance politico-religieuse, menacée à son tour par des sectes ennemies sorties de son sein, paraît être sur le point de succomber. Sa chute sera une révolution pour l'Angleterre; mais de cette révolution qui tuera l'Église anglicane sortira sans doute la vie du peuple anglais, c'est à dire son retour à la foi de ses pères.

Dès son berceau le calvinisme manifesta en France comme ailleurs ses principes de licence et de rébellion. Il semblait d'abord n'en vouloir qu'à l'autel, néanmoins il préluda par un attentat contre le trône. Sa conjuration d'Amboise avait pour objet de s'emparer du jeune roi François II, et de se défaire de ses plus fidèles serviteurs; elle échoua. Alors l'amiral de Coligny, protecteur secret des conjurés, leva le masque, demanda hautement l'exercice public du culte réformé, offrant ou plutôt menaçant de faire signer sa requête par cinquante mille gentilshommes. L'année suivante, 1561, tandis que les états-généraux

d'Orléans demandaient que les réunions illégales des calvinistes fussent interdites, ceux-ci assemblés à Sainte-Foi déclarèrent que *la religion catholique devait être anéantie dans le royaume*. C'était s'élever contre une loi fondamentale de la monarchie, qui obligeait tous nos rois au moment de leur sacre à jurer solennellement de ne souffrir aucune hérésie, aucun culte hétérodoxe dans le royaume très chrétien, et à réprimer par le glaive quiconque tenterait d'y en introduire. Les calvinistes se mettaient donc en état flagrant de révolte; et les poursuivre, les mettre hors d'état de nuire, était un devoir rigoureux tant pour le prince que pour les dépositaires de son autorité. Néanmoins la déclaration incendiaire de Sainte-Foi resta impunie. Les sectaires, devenus plus forts de toute la faiblesse du gouvernement, prirent ouvertement l'offensive; ils coururent aux armes de toutes parts, et surprirent un grand nombre de villes à la fois.

Dès lors, la France n'offrit plus qu'un affreux spectacle de pillage et de profanations, d'incendies et d'assassinats. Ivres de fanatisme, les calvinistes déchargèrent leur première fureur sur le Dauphiné; ils y abolirent le saint sacrifice, y substituèrent le prêche, forcèrent des catholiques d'y assister, y traînèrent le

parlement de Grenoble tout entier; ils brisèrent les saintes images, les crucifix, les vases sacrés, renouvelèrent sur le Saint des saints toutes les horreurs du calvaire, brûlèrent les églises, massacrèrent ou enterrèrent tout vivants les prêtres et les religieux qui tombèrent entre leurs mains. D'autres provinces, surtout celles du midi, furent traitées de même. A Orthez ils firent un massacre horrible de tout ce qu'ils y trouvèrent d'ecclésiastiques, et la fleur de la noblesse catholique n'y fut guère plus épargnée; il en fut de même à Pau, où, par une noire perfidie, un grand nombre de gentilshommes furent poignardés contre la foi donnée. Ces attentats n'étaient que le prélude de dix ou douze guerres civiles qui mirent autant de fois la France en feu sous six règnes différents, c'est à dire de François II à Louis XV. On peut ajouter à la liste des crimes d'état dont les sectaires se rendirent coupables ceux d'avoir levé des impôts et saisi les deniers publics; de s'être ligués avec les ennemis de la France, de les y avoir appelés, de leur en avoir livré les places fortes; d'avoir nécessité la ligue, remède dangereux, mais sans lequel la France d'Henri IV serait devenue ce qu'est depuis trois cents ans l'Angleterre d'Henri VIII; enfin d'avoir formé le projet et commencé l'exécution d'un

plan de république fédérative, qui devait bouleverser la monarchie et assurer le triomphe de l'hérésie en France.

Henri IV, à peine affermi sur son trône, crut avoir beaucoup fait que de suspendre le coup à force de prudence et de concessions. Les sectaires à sa mort se crurent libres d'agir et levèrent l'étendard; mais Louis XIII, aidé de Richelieu, les arrêta, et parvint à les désarmer. Louis XIV à son tour, fatigué de leur esprit remuant et de leurs nombreuses infractions aux lois qui déjà ne leur étaient que trop favorables, fit un acte dont lui seul peut-être était capable; il révoqua l'édit de Nantes que le malheur des circonstances avait arraché à son aïeul. Comme il était alors au faîte de la puissance et de la gloire, on n'osa d'abord remuer; mais le feu couvait sous la cendre. A peine la France fut elle engagée dans la guerre de la succession d'Espagne que les calvinistes, aidés de l'argent que leur faisaient passer l'Angleterre et la Hollande, se soulevèrent dans les Cévennes, et renouvelèrent sous les nom de Camisards les scènes de fureur des premiers temps de la réforme. Les chrétiens de la primitive Église ne donnaient pas la mort, ils la recevaient; nos reformés, même sans être provoqués, s'armaient du glaive, et en usaient avec des raffinements

d'impudeur et de barbarie que la plume se refuse à décrire. Il fallut des armées et des combats sanglants pour ramener ces fanatiques à une apparence de soumission.

Leur repos ne fut pas long : sous le faible Louis XV il y eut de leur part, à plusieurs reprises, des attroupements séditieux, des voies de fait, des assassinats, de nouvelles ligues avec les puissances ennemies. On dissimula leurs entreprises ; ils les multiplièrent, et peu à peu ils se remirent en possession de presque tous les priviléges de l'édit de Nantes, tellement que lorsqu'il s'agit sous Louis XVI de régler leur état civil et de les mettre au niveau des autres Français, il n'y eut guère qu'à légaliser ce qu'ils possédaient déjà par le fait. C'est ce qui explique l'espèce de modération qu'ils affectèrent aux approches de notre révolution : on le comprendra mieux encore en faisant attention à l'esprit sophistique du dix-huitième siècle. Le principe d'examen privé ou de liberté illimitée convenait également au vieux protestantisme et au philosophisme moderne ; il les mettait l'un et l'autre sur une ligne où ils ne pouvaient manquer d'arriver à un point de recontre et de fusion. Ce point était la haine commune contre le catholicisme ; c'était la liberté de penser, de parler et d'écrire tout ce qu'on voudrait contre

tout ce qui portait le nom de pouvoir ; c'était, tranchons le mot, l'appel à une revolution complète dans l'ordre politique et religieux, à celle-là même dont nous subissons les suites, et dont nous ne sortirons qu'en abjurant les funestes erreurs qui l'ont amenée sur nos têtes.

Achevons le parallèle entre les doctrines catholiques et protestantes, et disons encore un mot de quelques points qu'il suffit d'exposer pour mettre tout lecteur en état de les apprécier. Pourquoi d'abord avoir aboli cinq sacrements à la fois? Tous les siècles en avaient reconnu sept, sortis des mains du Sauveur comme autant de sources vivifiantes, destinées à purifier ou à sanctifier l'homme aux principales époques de sa vie. Le mariage entre autres, comment ces ardents zélateurs de l'Écriture sainte se sont-ils avisés de le rayer du nombre des sacrements, et de donner ainsi un démenti formel à l'apôtre saint Paul, qui l'appelle un sacrement et un grand sacrement? *Sacramentum hoc magnum est in Christo et Ecclesiâ* (Eph., 5, 32). Eux qui prétendent tout trouver dans l'Ecriture, dans quel chapitre ont-ils vu que le symbole des apôtres qu'ils reçoivent vient réellement des apôtres, que ce n'est plus le samedi mais le dimanche qui doit être sanctifié? Pourquoi, d'après la défense intimée dans les Actes des

apôtres (c. 15), ne s'abstiennent-ils pas du sang et de la chair des animaux suffoqués? pourquoi ne se lavent-ils pas les pieds les uns aux autres, ainsi que Jésus-Christ l'a recommandé? (Ev.S.Jean.c.13). Comment posent-ils en principe que l'Écriture est très claire et qu'il est fort aisé d'en saisir le sens, tandis qu'elle-même nous assure par la bouche de saint Pierre (Ep.2,c.3,v.16) qu'il *s'y trouve des passages difficiles à entendre, que des esprits ignorants et légers détournent à de mauvais sens, aussi bien que les autres Écritures, pour leur damnation?* Comment osent-ils avancer que les traditions ne sont rien, et qu'il ne faut ni rien croire, ni rien pratiquer que ce qui est marqué dans l'Écriture, tandis que l'Écriture elle-même par la bouche de saint Paul dit aux premiers fidèles: *Gardez les traditions que vous avez apprises soit par mes paroles soit par notre épître?* (Thess., II, c. 2, v.14). Enfin où ont-ils pris le dogme monstrueux et désespérant qui fait de l'Être infiniment bon un tyran cruel, dont tout le plaisir serait de ne créer que pour damner, sans même laisser à ses victimes le libre arbitre, c'est à dire le pouvoir de se damner comme elles l'entendent?(1)

---

(1) *Voyez* seconde série, n. 9 et 10.

Là-dessus, comme sur tant d'autres doctrines également révoltantes, les protestants actuels allégueront-ils qu'ils ont abandonné Luther et Calvin? Soit; mais alors que sont-ils? Peut-être n'oserent-ils pas le dire; mais nous le dirons pour eux. Ou ce sont des aveugles-nés qui suivent sans réflexion l'ornière où ils se sont trouvés en naissant; ou ce sont des hommes de progrès qui protestent contre les doctrines dures et insensées de l'ancien protestantisme, mais qui, ne substituant rien à ces horribles absurdités, sont devenus protestants au suprême degré, ou, en d'autres termes, incrédules par ignorance, par paresse, par insouciance, par intérêt, par orgueil, par immoralité, c'est à dire en style du jour que les voilà *philosophes*, ne sachant ni d'où ils viennent, ni où ils vont, ni ce qu'ils sont, faisant de leur mieux pour ne douter de rien, et cependant réduits à douter de tout, et tout à fait dignes d'être renvoyés à la première page de *Mes Doutes*, pour y recevoir une leçon de sens commun.

Parmi eux, à la vérité, on peut compter grand nombre de fort honnêtes gens; mais le malheur est qu'ils ne le sont qu'en devenant les plus inconséquents de tous les hommes, plus inconséquents que le protestant qui ne croyant pas au mérite des bonnes œuvres

en ferait néanmoins quelques-unes, plus inconséquents que le catholique qui croyant à la nécessité des bonnes œuvres n'en ferait que d'imparfaites ou d'insuffisantes; plus inconséquents, il faut le dire dire, que le scélérat qui, ne croyant qu'à la matière et n'espérant rien au-delà du temps, jouerait hardiment sa vie contre les chances d'un crime heureux.

Puisqu'un tel système d'inconséquences n'est un poste tenable ni pour les partisans ni pour les déserteurs des veilles doctrines du protestantisme, nous osons proposer ici d'un côté aux catholiques, de l'autre aux protestants croyant encore quelque chose, une concession réciproque, assez humiliante pour les premiers, mais fort honorable pour les seconds et qui peut-être aurait l'avantage d'amener un traité de paix plus réel que ceux qu'ont rêvés deux écrivains dont nous avons parlé plus haut (1). Ainsi, après avoir comparé ensemble les resultats si opposés des institutions dues au catholicisme et des destructions dues au protestantisme, il s'agirait simplement de tirer la conséquence immédiate, et de reconnaître entre l'un et l'autre cette différence essentielle, que le catholique même le plus fidèle est loin de valoir sa

(1) *Plan de pacification, etc.*

religion, et que le protestant même le plus médiocre vaut mieux que la sienne. Ce premier pas, certes, doit coûter moins au protestant qu'au catholique : une fois fait, il ne sera pas fort difficile, même à un aveugle, de voir à laquelle des deux il convient de se rallier.

LES VARIATIONS

ET LES

MÉTAMORPHOSES DU PROTESTANTISME, PRÉLUDES DE SON AGONIE.

Plus les années s'écoulent, plus on voit le protestantisme remplir de gré ou de force les destinées qui lui ont été prédites, et s'avancer d'un pas rapide vers le terme fatal de l'incrédulité où il s'anéantira. On peut juger de son avenir par son état actuel comparé à ce qu'il était il y a trois cents ans. La prétendue réforme, à sa naissance, reconnaissait Luther, Calvin, etc., pour ses pères; elle soutenait, à quelques variantes près leurs doctrines; elle admettait certains dogmes fondamentaux, tels que la Trinité, la Divinité de Jésus-Christ et autres encore, parmi lesquels figura toujours comme un des plus importants celui où le pontife romain était qualifié d'antechrist. Ces doctrines fondées sur le sable mouvant de la raison humaine, ne prouvaient

avoir de fixité ; elles éprouvèrent des altérations de plus en plus nombreuses à mesure que, sur les pas des sociniens, qui avaient paru même avant la mort de Luther et de Calvin, les sectes commencèrent à pulluler de toutes parts, et se mirent à réformer la réforme, c'est à dire à la ronger, à la dévorer, en lui enlevant l'un après l'autre la plupart des dogmes, tant vrais que faux, qu'elle avait vus ou cru voir dans l'Écriture sainte, et que les nouvelles venues n'y voyaient pas. A la suite de ces divisions intestines s'éleva le philosophisme moderne, qui pénétrant dans le cœur de la réforme par la porte du principe protestant, acheva de la ruiner et de la dissoudre, tellement qu'il n'y a plus guère, pour la plupart des sectes nées du protestantisme et pour la philosophie elle-même, qu'un dogme fondamental, celui d'une commune aversion contre l'Église mère quelles ont abandonnée. Tel est aujourd'hui entre elles le vrai point de contact, telle est leur reste; car elles n'ont plus ni symbole, ni confession de foi *obligatoire* ; triste mais inévitable résultat du principe d'examen privé, résultat qui se fait particulièrement sentir en Angleterre, en Allemagne et à Genève.

Dans cette ville, jadis métropole du pur calvinisme, et aujourd'hui simple capitale de

canton, ce fut la *vénérable compagnie* des pasteurs (tel est le nom que prennent ces messieurs) qui donna, il y a près de cent cinquante ans, le signal de la défection et de l'apostasie. Dès le milieu du dix-huitième siècle elle avait déjà fait tant de pas dans la route qui conduit à l'incrédulité, que Jean-Jacques Rousseau ne craignit pas de porter aux ministres de Genève le défi de s'expliquer sur ce qu'ils croyaient ou ne croyaient point. « On leur demande, dit il, si Jésus-Christ est Dieu, ils n'osent répondre : on leur demande quels mystères ils admettent; ils n'osent répondre. Un philosophe jette sur eux un coup d'œil rapide, il les pénètre, il les voit ariens, sociniens ; il le dit, et pense leur faire honneur; mais il ne voit pas qu'il expose leur intérêt temporel. Aussitôt, alarmés, effrayés, ils s'assemblent, ils discutent, ils s'agitent, et après force consultations, délibérations, conférences, le tout aboutit à un amphigouri où l'on ne dit ni oui ni non, ou bien oui et non tour-à-tour sur les mêmes objets selon le besoin du moment. » Ce sont là des variations d'un nouveau genre, dont les deux synodes, tenus, l'un à Genève en 1835 l'autre à Lausanne en 1838, nous offriront des traits dignes de la tour de Babel, transportée des rives de l'Euphrate sur celles du Rhône.

Au synode de 1835 il s'agissait de célébrer un jubilé pour le troisième centenaire de la réforme et de l'Église établie et organisée dans Genève par Calvin : rien n'y fut épargné de ce qui pouvait rallumer le fanatisme protestant contre l'Église catholique. Ainsi l'on grava sur le marbre une inscription qui commençait par ces mots : *La tyrannie de l'antechrist à Rome ayant été abattue*, etc. Mais comme il faut que toujours l'iniquité se démente elle-même, tandis qu'on élevait ce monument on rejeta la proposition d'en accorder un au vainqueur de l'antechrist romain, à Calvin, et ce qu'il y eut de plus outrageant pour lui, c'est qu'en couronnant un discours composé pour le jubilé en l'honneur de ses confrères d'apostolat dans Genève, on ne daigna pas faire mention du véritable père de la reforme.

Autre incident remarquable. — Comme les membres du synode avaient renié leur patriarche, ils furent reniés à leur tour par leurs propres frères, et avec un mépris qui dut leur être d'autant plus sensible qu'ils se l'étaient attiré eux-mêmes. Ces frères dissidents, connus sous le nom de Momiers, s'étaient séparés depuis plusieurs années avec éclat d'une Église qui, en abjurant Calvin et ses doctrines, était devenue arienne, socinienne, déiste,

etc. ; et la vénérable compagnie, oubliant le grand principe du droit qu'a tout protestant de trouver tout ce qu'il veut dans la Bible, avait condamné, anathématisé, excommunié les momiers. Tout à coup la scène change ; on propose dans le synode d'offrir la paix à ces schismatiques, à ces excommuniés, de les inviter à une réunion fraternelle, sans abandonner ni modifier leurs opinions et leurs croyances, mais en reprenant leur rang parmi les pasteurs s'ils étaient pasteurs, et leurs places dans les assemblées religieuses selon la liturgie genevoise. Cette proposition devient une pomme de discorde jetée au milieu du synode. Ce n'est pas qu'on la repousse ; au contraire, on sacrifie tout, même le *dogme*, à la paix; et cependant, pour le mode d'exécution, autant d'opinions diverses que d'orateurs ; ils ne peuvent s'accorder sur ce qu'ils veulent ni sur ce qu'ils ne veulent pas; et le synode désappointé, après une prodigieuse dépense de paroles sentimentales adressées durant un jour entier à ces rebelles momiers, termina sa séance avec la honte de les laisser plus obstinés que jamais à ne vouloir avoir rien de commun avec des mécréans, ennemis de la divinité de Jésus-Christ. A la verité il s'en dédommagea l' instant d'après par une autre séance d'un nouveau genre, c'est à dire par un banquet soup-

tueux où tous les convives, orateurs ou auditeurs, parvinrent à noyer leurs chagrins dans de copieuses libations entremêlées de chants bachiques. Inutile d'ajouter qu'une bonne partie des frais occasionnés par les fêtes du jubilé, qui se prolongèrent pendant plusieurs mois, retomba sur les catholiques du canton.

Les ministres genevois n'avaient que trop mérité le refus insultant qu'ils venaient d'essuyer de la part des momiers. Ce n'était plus assez pour eux de dissimuler leur pensée en matière de doctrine comme Jean-Jacques le reprochait à leurs prédécesseurs; devenus plus hardis par les progrès de l'incrédulité, ils avaient levé le masque depuis quelques années, en plaçant, de concert avec le conseil d'état, à la tête de l'enseignement public de la théologie protestante un déiste déclaré. Celui-ci, de vive voix et par écrit, s'était hautement prononcé contre des dogmes révérés dans tous les siècles, et spécialement contre ce qu'il appelait la *manie athanasienne*. Cette pretendue manie, on le sait, fut l'invincible fermeté de saint Athanase à defendre le le dogme fondamental du christianisme, la divinité de Jésus-Christ, attaquée par l'impie Arius, et vengée par le concile de Nicée il y a plus de quinze cents ans.

L'exemple de Genève fut contagieux pour ses voisins: les ministres du canton de Vaud, infectés à leur tour du poison de l'incrédulité, ne voulurent pas rester en arrière de leurs aînés; et dans le synode dont nous allons parler on entendit sans surprise, comme sans désapprobation, l'un des membres réduire hautement tout son *Credo* à deux articles, Dieu et le jugement. Ce synode se tint à Lausanne en 1838, sous les auspices du conseil d'état. Voyons ce qu'il sut faire d'utile et d'honorable pour la réforme.

1° Sans doute il n'y avait plus alors d'Église protestante ou réformée dans le pays, puisque la première opération des trente-deux ministres vaudois, membres du synode, fut de travailler à rédiger un plan d'Église *nationale*. Or, que de contradictions, que d'absurdités dans un projet de cette nature! Une Église à créer 1800 ans après celle que Jésus-Christ a établie; une Église nationale, bornée à un ou deux cantons suisses, et par conséquent étrangère à celle dont il est dit: *Je crois la sainte Église catholique;* une Église qui, en conservant à tous ses membres le droit inaliénable d'examen et de jugement privé, aura pourtant une profession de foi, une discipline, une liturgie commune, le tout assez élastique pour se prêter aux change-

ments que le temps amenera dans les opinions religieuses de la majorité du peuple vaudois; une Église enfin qui, en attendant et pour assurer son bien-être temporel contre les événements futurs, soumettra humblement son mode d'existence à des magistrats laïques, au conseil d'état du canton. Tel était le projet : quelle fut l'issue de la discussion ? Sur trente-deux voix seize pour et seize contre; choisissez. Plus tard la majorité inclina pour l'adoption.

2° Autre point mis en délibération : il s'agit de définir l'Église. Toute société bien organisée peut se définir et déclarer à quelles conditions on y entrera. Il n'en est pas de même de l'anarchie ; elle ne peut dire ni ce qu'elle est ni à quelles conditions on lui appartiendra c'est le cas du protestantisme. Les vénérables membres du synode reconnaissent que le catholicisme est fortement constitué, il a un moyen sûr de fixer la foi de ses enfants dans les controverses qui s'élèvent, et que c'est le baptême qui donne entrée dans son sein. Pour le protestantisme c'est différent: comment définir, de manière à ne pas choquer les oreilles pies, un être purement négatif, c'est à dire un composé de retranchements et de négations ? Aussi dans leur projet d'Église nationale nos rusés docteurs glissent-ils légèrement sur ce point. Ce n'est pas tout :

quand il s'agit des conditions d' admission à faire partie de cette Église, ils passent sous silence le baptême, reconnu par eux comme sacrement; et pour quelle motif? ils ne s' en cachent pas, c'est pour fraterniser avec les anabaptistes, et ne pas les exclure de leur Église, le tout, disent-ils, par *tolérance et charité*. Le lendemain ils font volte-face: sur trente-deux voix trente et une maintiennent et jurent la confession helvétique, qui se montre partout fort peu tolérante, et qui condamne sans pitié les anabaptistes.

3° Encore un point non moins extraordinaire que les précédents. La question est: *Faut-il un symbole?* Quelle absurde question! direz-vous; n'avons nous pas, et depuis 1800 ans, notre symbole des apôtres? Pas si absurde, repondrai je; nous l'avons nous autres catholiques, mais pour messieurs les protestants il en va tout autrement: ils ont là-dessus, comme sur tout le reste, une liberté que nous n'avons pas. D'abord si, après 1800 ans, ils s'aperçoivent que le symbole des apôtres n' est pas dans leur Bible, les voilà en droit de le biffer. Libres alors de recomposer chacun leur foi; ils peuvent bien se demander: Faut-il un symbole, une confession de foi? S'il en faut une, la ferons-nous *variable*, pour l'ajuster à notre principe d'examen et de jugement

privé, et aussi pour nous ménager une ressource dans l' avenir ? La ferons-nous *invariable*, pour n'avoir pas à la refondre tous les jours au gré du public ou des particuliers aux-quels elle aurait cessé de convenir? Enfin sera-t-elle règle de foi ou seulement règle d'enseignement? A tant de questions le sens commun , le bon sens répond par d' autres questions : S'il vous faut une nouvelle confession de foi, qui la fera, et à l'usage de quelle secte ? Il y a parmi vous des milliers de sectes; chacune aura-t-elle la sienne? Si une confession de foi ne peut changer , que devient votre principe? Si, en vertu du principe, elle peut changer demain, à quoi bon la faire aujourd'hui? Si elle n'est pas règle de foi, que réglera-t-elle ? ne devra-t-elle être que règle d'enseignement? Mais alors pourquoi enseigner ce que ni celui qui parle ni celui qui écoute n'est tenu de croire? Voilà bien des difficultés : comment nos trente-deux docteurs vont-ils s'en tirer ? Toutes ces objections on été faites par quelques-uns d'entre eux dans le synode ; ce ne sera donc pas sans connaissance de cause que le synode prononcera. D'abord la confession de foi helvétique, quoique combattue et désavouée par ces messieurs sur plusieurs points du *dogme*, est maintenue quant au *dogme* par trente et une voix ; en-

suite elle est declarée essentiellement *variable* par vingt et une voix; enfin elle est conservée, non comme règle de foi, mais comme simple règle d'enseignement. Il était difficile d'accumuler plus d'inconséquences en moins de mots.

Au milieu de ces discussions s'éleva la question embarrassante de savoir comment feraient les ignorants, les enfants surtout, pour user du droit de libre examen. Quelques membres du synode répondirent que dans le jeune âge il convenait de soumettre ses croyances à l'autorité, mais qu'après seize ans on en savait assez pour ne plus s'en rapporter qu'à soi-même. Les autres ne répondirent rien, et ce furent les plus sages; leurs confrères n'avaient déja que trop compromis le principe protestant.

Autre incident curieux. — A l'occasion du penchant que le synode montrait à introduire les laïques dans l'enseignement et le gouvernement de l'Église nationale, le grand conseil reçut une pétition où on lui représentait que la réforme protestante ayant retranché le sacrement de l'ordre du nombre des sept reconnus par l'Église catholique, messieurs les ministres de la réforme n'avaient aucun caractère sacré qui les distinguât des laïques, et ne pouvaient être eux-mêmes que des laïques; que d'ailleurs la Bible était faite pour les fem-

mes aussi bien que pour les hommes, qu'elles avaient aussi bien qu'eux la raison, le jugement, la capacité, la pénétration, la science du gouvernement, le talent de la parole, et de plus le secours de l'Esprit saint pour entendre la Bible et y trouver la parole de Dieu; que rien donc ne devait les empêcher d'interpréter la Bible en public comme en particulier, de monter en chaire au moins pour les personnes de leur sexe, de se réunir en synodes et d'y présider, etc. Une pareille pétion n'était probablement qu'une plaisanterie, mais cette plaisanterie avait son côté sérieux; et c'est à quoi le synode de Lausanne, s'il eût été interpellé, n'aurait rien trouvé de solide à répondre. Bien plus, si la majorité du peuple vaudois, ou seulement le conseil d'état s'avisait un jour (et en bons protestants ils en ont le droit) d'adopter ou de créer une de ces sectes fanatiques où les femmes sont les oganes les plus ordinaires de l'Esprit saint, que feraient messieurs les ministres? Ils obéiraient, ils céderaient la moitié des chaires à leurs femmes. Oh! la charmante église! (1)

En attendant qu'elle paraisse, voilà qu'au mois de mars 1839 le conseil d'état, devenu

---

(1) *Voyez* l'ouvrage intitulé: *La Réforme en travail d'une Eglise*. Lausanne, 1838.

quelque chose de plus qu'un concile général, rejette la confession helvétique et le projet de loi qui admettait les laïques dans le gouvernement de l'Église. De cette nouvelle décision suit ou la séparation de l'Église et de l'État, ou l'asservissement de l' Église recevant de simples laïques sa profession de foi. Que vont faire les ministres du canton, eux qui avaient tous, moins un, reconnu la confession helvétique ? Soyez tranquille, d'avance ils y ont pourvu en ne la déclarant pas règle de foi. Le grand conseil la rejette aussi comme régle d'enseignement, et décide que le catéchisme et la liturgie seront revisés... Par qui ? on ne le dit pas. Dans quel esprit ? on le devine , l'esprit philosophique.

Nous avons vu la défection accomplie au centre du protestantisme. Est-ce qu'aucune voix ne s'élevera contre des variations qui , de cré ou de force, le poussent à l' apostasie et au de là? Il y en aura, et c'est de la France que ces voix , tout impuissantes qu' elles sont, essaieront de se faire entendre. Tout récemment, en effet, quelques ministres protestants français, ne sachant quelle digue opposer à l'incrédulité, fille de la liberté de penser, obligèreut un candidat ministre à jurer, la main sur la Bible, entre autres articles , de *tenir secrètes les confessions qu'on lui*

ferait en décharge de conscience. Voilà donc les protestants français qui commencent à se confesser ! les voilà qui reprennent ce *joug intolérable*, ainsi qu'ils l'appelaient, après s'en être tant moqués, après s'être tant félicités d'en être affranchis ! Que leur manque-t-il encore pour être catholiques ? une seule chose, croire sur l'autorité de l'ancienne Église, au lieu de croire sur leur propre autorité ou sur celle de Luther et de Calvin.

Dans la même vue d'arrêter, s'il se pouvait, le torrent qui menace d'emporter les restes du protestantisme, d'autres ministres français ont exigé des jeunes candidats aux places de pasteurs le serment de prêcher plusieurs dogmes qui les rapprochent de l'Église catholique, entre autres ceux de *la foi opérant par la charité* et de *l' insuffisance de la foi sans les œuvres,* tant niés par les pères du protestantisme. Mais de quel droit et en vertu de quelle autorité ont-ils créé un tel serment ? N'était-ce pas là renier, renverser le grand principe du droit d'examen privé ? Je me trompe, il y a pour eux une ressource ; c'est d'alléguer que le serment de *prêcher* n'est pas celui de *croire*, et que les nouveaux pasteurs sont parfaitement libres de ne pas croire un mot de ce que leur serment les oblige de prêcher. Bel expédient, qui mettra

fort à l'aise leur conscience d'abord, puis celle des auditeurs, libres de leur côté de croire tout le contraire de ce qu'on leur aura prêché, mais qui ne retardera pas d'une minute la mort des sectes protestantes ! Bossuet a rempli cinq volumes de leurs variations il y a près de deux siècles ; aujourd'hui il y aurait de quoi en remplir des centaines.

Un trait assez curieux dans les variations récentes des libres penseurs du protestantisme, c'est le tour de force qu'ils ont fait en sautant à pieds joints pardessus la doctrine catholique pour passer du prédestinianisme, qui ne laissait rien à la liberté de l'homme, au pélagianisme, qui attribue tout à ses forces naturelles. D'autres tours de force également hardis ont eu lieu dans ces derniers temps de la part de deux ministres. Le premier, plus entreprenant qu'aucun de ses devanciers, a prétendu repétrir la prétendue réforme, faire un tout des milliers de sectes qui l'avaient réduite en poudre, et leur attribuer le caractère de l'unité, *una fides*. Oui, l'unité de la foi proclamée par saint Paul il la trouve dans une multitude incroyable d'erreurs, ou si l'on veut d'opinions, qui en se combattant se détruisent nécessairement les unes les autres. Au reste, nous avons vu plus haut (*Profession de foi du Protestantis-*

me) l'absurdité d'une si étrange assertion. Le second ministre, encouragé par la hardiesse du premier, a tiré parti de cette singulière *unité* qui multipliait à l'infini le nombre des prétendus croyants, et a revendiqué pour les sectes réunies le privilége de la *catholicité*. Nous ignorons à quels sophismes il a eu recours ; mais ce que nous savons bien c'est qu'il n'aura pu poser sa thèse et essayer de l'établir qu'en bouleversant toutes les idées du christianisme, qu'en déclarant membres de cette Église catholique de nouvelle espèce tous ceux qui admettent l'unité de Dieu, les déistes, les juifs, les mahométans , tous les hommes enfin, excepté les athées d'abord , puis les idolâtres, tels que sont évidemment les papistes, les disciples de l'antechrist romain, de cet antechrist successeur du prince des apôtres, à qui avaient été faites les divines promesses de vérité dans l'enseignement et de perpétuité jusqu'à la fin des siècles,

Ces singulières prétentions, aussi contraires à la raison qu'à la Bible, n'ont pas fait fortune; elles ne serviront qu'à mieux constater la solidité de cette pierre contre laquelle toutes les erreurs et tous les mensonges vont se briser tour à tour depuis dix-huit siècles , sans avoir jamais pu ni ébranler l'édifice dont elle est la base et le fondemement, ni altérer

en rien la doctrine, la morale, la hiérarchie de l'Église de Jésus-Christ, ni suspendre les conquêtes qu'elle ne cesse de faire sur l'infidélité, grâce à la mission qui lui a été donnée de porter la parole du salut à tous les peuples de la terre. Diverses sectes protestantes, piquées de ses triomphes, se sont mises en frais depuis quelques années; elles ont envoyé au loin des missionnaires de leur façon c'est à dire des espèces de facteurs ou de commis, avec femmes et enfants, chargés de répandre partout force Bibles tronquées, travesties plutôt que traduites; et, sous ce masque de zèle, beaucoup plus particulièrement chargés, 1° de veiller à des intérêts de commerce ou de navigation; 2° de calomnier les missionnaires catholiques, de les exclure, s'il se pouvait, des lieux où ceux-ci tenteraient de s'introduire, dans la crainte que leur désintéressement une fois connu n'appelât sur eux toute la confiance des peuples, qui le compareraient avec la sordide cupidité de leurs adversaires. Mais quel a été le fruit de ces indignes manœuvres? Les prétendus missionnaires protestants en attirant quelques infidèles à la connaissance d'un seul Dieu n'ont su leur donner une religion qui ressemblât tant soit peu au christianisme; tandis que partout où pénètrent les missionnaires catholiques ils se font écou-

ter des sauvages les plus féroces et les plus abrutis : ils en font des hommes, puis des chrétiens instruits, fervents, capables non seulement de vivre en vrais disciples de Jésus-Christ mais aussi de souffrir et de mourir pour la foi qu'ils ont embrassée.

On ne confondra pas ici les ministres protestants de la France avec ces aventuriers missionnaires, envoyés au loin par les sociétés bibliques, moins encore pour gagner des partisans à leurs sectes que pour mettre des entravers à la propagation de la foi catholique. C'est aux premiers seulement que nous rappellerons ce que leurs pères ont eu la bonne foi d'avouer dans un mémoire présenté à Louis XVI en 1773.

« Nous ne dissimulerons pas, disaient-ils, que dans le parallèle que nous faisons quelquefois de votre Eglise avec la nôtre, malgré les abus introduits parmi vous, les grands traits sont à votre avantage. Vous étiez certainemente avant nous puisque vous remontez jusqu'au siècle des apôtres ; et nous, nous n'avons pas encore trois siècles d'existence, puisqu'en 1515 vos ancêtres et les nôtres communiaient à la même messe, célébraient la Pâque ensemble et vivaient dans une parfaite unanimité de sentiments. De plus, la chaîne de la tradition, dont Pierre et Paul ont attaché le pre-

mier anneau à l'Église de Rome, s'est tellement perpétuée parmi vous, que si les Irénée, les Grégoire, les Cyrille, les Athanase, les Chrysostôme revenaient aujourd'hui sur la terre, ils ne reconnaîtraient que dans l'Église romaine la société dont ils étaient membres. »

Écoutons maintenant les soupirs tout récemment échappés aux docteurs d'Oxford, à ces hommes si accrédités dans l'Église anglicane. « Les catholiques, disent-ils, ont conservé une Église visible, gardienne des sacrements, et ils ont ainsi l'avantage de posséder un instrument adapté aux besoins de la nature humaine, auquel Jésus-Christ a ensuite attaché sa grâce et ses bénédictions. Nous voyons les bons effets que leur zéle sait en obtenir.... L'antiquité, l'universalité, l'unité de leur Église les élèvent au dessus des modes changeantes du monde et des nouveautés religieuses du jour. A la vue d'un système si beau et si bien ordonné nous ne pouvons nous empêcher de soupirer en pensant que nous sommes séparés de cette Église. » (*Traités pour le temps présent*).

C'est à des hommes si francs dans leurs aveux et dans leurs regrets que nous proposerons les Dilemmes et les Questions qui suivent, en les invitant, non pas à y répondre, mais à les peser avec impartialité, et, s'ils ne

trouvent rien qui les réfute solidement, à tirer eux-mêmes une conséquence inévitable, savoir qu'il n'y a bientôt plus pour eux à choisir qu'entre ces deux extrêmes, le catholicisme et l'incrédulité. S'ils ne fuient pas la lumière, s'ils veulent achever de s'éclairer, ils consentiront encore à relire la Lettre que M. Laval, jadis leur confrère, leur écrivit en abjurant, il y a quelques années, le protestantisme pour entrer dans le sein de l'Église catholique romaine, et les Questions qu'il leur adressa en 1837.

DILEMMES ET QUESTIONS

PROPOSÉS PAR D'ANCIENS ET DE NOUVEAUX CONTROVERSISTES AUX MINISTRES DES SECTES PROTESTANTES.

DILEMMES.

1° Les Églises luthérienne, calviniste, anglicane, etc., etc., sont ou anciennes ou récentes. Si elles sont anciennes, où étaient-elles cachées avant Luther, Calvin, Henri VIII? avaient-elles alors des pasteurs, des docteurs, des prêtres ? où étaient leurs temples, leurs assemblées, leur culte ? Pourquoi n'en est-il resté aucun acte, aucun vestige dans toute la durée des quinze premiers siècles ? Si ces Églises sont récentes, elles ne viennent donc pas de Jésus-Christ, qui à établi son Église mille cinq cents ans avant qu'il y eût un luthérien, un calviniste, un anglican au monde.

2° Les Églises protestantes avant Luther, Calvin, etc., étaient ou visibles ou invisibles.

Si elles étaient visibles, qui est-ce qui les a vues? de quels hommes, de quelles nations se composaient-elles? où fallait-il aller pour les entendre, pour s'y réunir, pour s'y affilier? Si elles étaient invisibles, à quel signe pouvait-on reconnaître celle qui eût été la véritable Église, et la distinguer des autres, qui toutes aussi prétendaient l'être? Ou bien dira-t-on que toutes ensemble, avec leurs doctrines contradictoires, n'en étaient pas moins l'Église de Jésus-Christ? Ne serait-il pas plus simple d'avouer franchement que si elles étaient invisibles, c'est qu'elles n'existaient pas?

3° Ou les Écritures sur lesquelles s'appuient les protestants sont la véritable parole de Dieu écrite, ou elles ne le sont pas. Si elles ne le sont pas, que prouveront-elles en faveur de leur prétendue réforme? Si ces Écritures sont la véritable parole de Dieu, d'où les ont-ils tirées, de qui les ont-ils reçues? car enfin la parole de Dieu n'est pas née avec eux. Ils les ont donc trouvées dans les mains de l'Église catholique romaine dont ils étaient nés les enfants. Cela posé, je demande de nouveau :

4° Ou cette Église catholique, dans laquelle Luther et Calvin ont trouvé la parole de Dieu écrite, était alors la vraie Église, ou elle ne l'était pas. Si elle était alors la vraie Église, Luther et Calvin ont donc eu tort de

la quitter; si elle ne l'était pas, comment Luther et Calvin ont-ils su que l'Écriture qu'ils en ont reçue était l'Écriture sainte? comment ont-ils pu se glorifier de posséder la pure parole de Dieu ?

5° Ou les Églises protestantes ont eu des saints, ou elles n'en ont point eu. Si elles n'en ont point eu, elles ne sont pas l'Église de Jésus-Christ, qui doit être *sainte* et enfanter des saints ; si elles en ont eu , qu'elles nous les montrent, qu'elles nous en donnent les noms, ceux par exemple, de leurs fondateurs; qu'elles nous disent quelque chose de leur vie édifiante, de leur bienheureuse mort , de leurs miracles, etc., etc.

6° Ou les ministres protestants d'aujourd'hui ont conservé la doctrine de leurs premiers docteurs , ou ils l'ont abandonnée. S'ils l'ont conservée, pourquoi en rougissent-ils maintenant ? pourquoi n'osent-ils plus la prêcher ? s'ils l'ont abandonnée , quelle autre doctrine lui ont-ils substituée, et dès lors de qui descendent-ils ?

7° Les ministres protestants d'aujourd'hui, en abandonnant la doctrine de leurs premiers docteurs , ou se sont rapprochés des catholiques, ou s'en sont éloignés de plus en plus. S'ils s'en sont rapprochés, qui les empêche de faire le dernier pas pour se réunir avec eux

dans une même foi? s'ils s'en sont éloignés davantage, voient-ils ou ne voient-ils pas que c'est là marcher droit à l'incrédulité, c'est à dire à l'absence de toute religion, puisque toute religion suppose des croyances et un culte?

8° Ou les ministres protestants reconnaissent encore des dogmes fondamentaux, ou ils n'en reconnaissent plus. S'ils en reconnaissent encore, qu'ils les montrent; s'ils n'en reconnaissent plus, qu'ils déclarent nettement que pour être dans la vraie religion il n'est plus besoin d'admettre la nécessité du baptême, ni celle de la grâce, ni la divinité de Jésus-Christ, ni la sainte Trinité, etc., mais qu'il suffit à chacun de croire tout ce qu'il veut hormis ce que croit l'Église catholique.

9° Ou les sectes innombrables, nées du protestantisme dans ces derniers siècles, sont toutes également fondées sur la vérité, sont toutes à la fois la religion de Jésus-Christ, ou il n'y en a qu'une seule qui ait la vérité pour elle, et qui soit la vraie religion. Si toutes sont également vraies, donc des propositions contradictoires (*Jésus-Christ est dans l'Eucharistie, Jésus-Christ n'est pas dans l'Eucharistie. — Jésus-Christ est Dieu, Jésus-Christ n'est pas Dieu.*) peuvent être également vraies, ce qui est absurde. Si parmi tant de sectes opposées entre elles il n'y en a qu'

une de vraie, elle doit s'appuyer sur des preuves telles qu'aucune autre secte ne puisse les faire valoir pour elle-même. Or c'est à quoi ne parviendront jamais ni les luthériens contre les calvinistes, ni les calvinistes contre les luthériens, ni les uns et les autres contre les anglicans, contre les sociniens, les méthodistes, les rationalistes, contre aucune des milliers de sectes qui déchirent le protestantisme. Donc il n'y a pas de motif valable d'en préférer aucune aux autres; donc il faut chercher la vérité ailleurs que dans le protestantisme.

Donc aussi, si l'on compte pour quelque chose son sort éternel, il faut se tenir attaché ou revenir à la seule Église qui ait des caractères de vérité que nulle autre n'a et ne peut avoir 1° L'*Unité* : l'Église romaine seule ne propose à ses enfants qu'une même foi et un même pasteur pour tous les lieux, pour tous les temps. 2° La *Sainteté* : l'Église romaine seule a produit dans tous les siècles, et produit encore des hommes dont l'éclatante sainteté est attestée par des œuvres miraculeuses opérées par eux pendant leur vie et après leur mort. 3° La *Catholicité* : l'Église romaine seule est en possession incontestable de ce titre de *Catholique*, qui la distingue de toutes les sectes ; elle seule a parlé et parle encore à tous les climats, à toutes les nations ; elle

seule a toujours compté et compte encore partout de nombreux enfants, de beaucoup plus nombreux qu'aucune des Églises hétérodoxes, toutes frappées de stérilité. 4° L'*Apostolicité* : l'Église romaine seule remonte évidemment, par une chaîne non interrompue et toujours visible de pasteurs, jusqu'aux apôtres. Quelle secte, quelle Église séparée de l'Église catholique romaine peut ou pourra jamais présenter de pareils titres de noblesse, de majesté, de divinité !

Répétons donc, pleins de joie et de reconnaissance, après nos ancêtres, après tous les siècles chrétiens, transmettons à nos descendants et à tous les siècles à venir le cantique de notre foi : *Credo unam sanctam, catholicam et apostolicam Ecclesiam...*

QUESTIONS

On demande aux ministres protestants ;

1° S'il n'est pas vrai que le protestantisme est divisé en un trentaine d'Églises, ayant chacune sa profession de foi particulière ?

2.° S'il n'est pas vrai que rien au monde n'est aussi sérieux qu'une confession de foi, puisque le salut en dépend ?

3.° S'il n'est pas vrai qu'une confession de foi où l'on trouverait cet article, *Peut-être*

sommes-nous dans l'erreur, serait une confession de foi absurde ?

4.° S'il n'est pas vrai qu'une confession de foi suppose l'infaillibilité dans ceux qui l'ont dressée, et doit nécessairement poser ce principe : *Hors d'icelle point de salut ?*

5,° S'il n'est pas vrai que la plupart des Églises protestantes ont conservé le *Credo* (le symbole des Apôtres), où l'on trouve : *Je crois à l'Église universelle ?*

6° S'il n'est pas vrai que dans leur liturgie l'on excommunie *ceux qui font des sectes pour rompre l'union de l'Église ?*

PLAN

DES PREUVES DE LA RELIGION.

PAR

HOUDARD DE LA MOTTE.

Je trouve du plaisir et de la douleur dans le monde. Chacun en est la preuve à soi-même.

J'y trouve aussi l'idée du juste et de l'injuste : toutes les sociétés roulent sur cette idée. Partout et en toutes langues on dit : vous avez bien fait ; vous avez mal fait ; c'est agir en honnête homme ; c'est agir en fripon.

Nous ne nous donnons ni le plaisir ni la douleur ; nous ne nous sommes point donné non plus l'idée du juste et de l'injuste.

Or l' idée du juste et de l'injuste suppose une loi et en même temps une liberté.

Une loi, percequ'il ne saurait y avoir de justice qu'autant que l'on suit ou que l'on viole quelque règle.

Une liberté, parceque ce qui est nécessaire est sans choix, et que le juste et l'injuste suppose un choix à faire.

On ne saurait ni louer ni blâmer la pierre de tomber et la flamme de s'élever.

Une loi suppose nécessairement un législateur, et la liberté entraine nécessairemet le mérite et le démérite.

Le mérite et le démérite ont une liaison naturelle avec la douleur et le plaisir.

Selon ces idées, je demande à tout homme, en supposant qu'il eût à distribuer le plaisir et la douleur, s'il n'appliquerait pas le plaisir aux justes et la douleur aux injustes, et, toujours à proportion, les plus grands plaisirs aux plus justes, et les plus grandes douleurs aux plus injustes.

Telle est, sans contredit, l'idée de la justice distributive, imprimée dans tous les esprits.

Il faut donc conclure que c'est là la conduite du législateur; autrement nous ne le regarderions que comme un tyran insensé qui punirait ceux qui lui obéissent, pour ne récompenser que les rebelles.

L'intérêt et la raison obligent donc l'homme à bien étudier la loi qui lui est imposée,

et à s'y conformer dans l'espérance du bonheur comme il doit éviter de l'enfreindre dans la crainte du malheur.

Avant toute loi écrite, l'homme devait être fidèle à certains principes qu'il trouvait dans son cœur, et qu'il n'y a pas mis : c'était sa lumière et sa loi. Voilà l'état de la loi naturelle.

Nouvel état : Dieu veut se manifester davantage à l'homme et lui donner une loi écrite comme le déploiement et la perfection des prmières. Que devait faire l'homme ? s'assurer que c'était Dieu qui parlait, pour se soumettre à ses ordres.

Je me suppose témoin des merveilles que Dieu fit en me révélant ses volontés. Il change à son gré les lois de la nature, pour me prouver qu'il en est le maître. Je fais ce raisonnement : Ou c'est Dieu qui parle, et je dois lui obéir ; ou c'est Dieu qui prête toute sa puissance au mensonge, et en ce cas ce serait lui qui serait le coupable: ce qui renverse absolument l'idée que j'en ai et qu'il m'a donnée lui-même.

Mais je n'ai pas été témoin des miracles et de la révélation ; j'entends dire seulement qu'il en a fait : mon intérêt et ma raison m'obligent alors de m'en éclaircir s'il y en a quelques moyens, et il y en a.

Les faits se prouvent de deux manières : ou en frappant les sens qui en sont témoins, ou par la force des témoignages qui les attestent.

Cette force des témoignages peut être telle qu'elle tienne lieu des sens mêmes.

Mais, dit-on, ces fait sont surnaturels, et par là moins croyables. Ils sont éloignés pour nous, et par là encore moins croyables.

Il n'en est pas ainsi. Les faits surnaturels n'ont pour juges que les sens, aussi bien que les faits naturels ; et les sens sont aussi sûrs pour les uns que pour les autres. Un peuple qui a passé la mer à travers ses flots divisés est aussi sûr de cette merveille que de l'état ordinaire des mers.

Les faits éloignés, naturels ou surnaturels se prouvent également par la force des témoignages, Il faut raisonner là-dessus de la distance des temps comme de celle des lieux.

On vient d'élire un pape à Rome. Les habitants de Rome en sont assurés par leurs sens ; ils l'ont entendu proclamer, ils l'ont *adoré* (1). La nouvelle s'en répand uniformément

---

(1) Ce mot *adoré*, qui est la traduction littérale du latin *adorare* de la Vulgate, n'a pas un autre sens ici que dans mille endroits de l'Écriture où il n'exprime qu'un acte de respect et de vénération. Un exemple suffira ; *Abaham adoravit populum terræ.* (*Genèse*, chap. 22, verset 7.)

dans toute. l' Europe. Nulle contradiction. Tous les témoignages s'accordent ; j' en suis aussi persuadé que si je l'avais vu.

Il en est de même de la distance des temps. César est assassiné à Rome en plein sénat ; les Romains seuls l' ont vu ; mais toute l'histoire dépose de cet événement sans aucune contradiction. Le fait est arrivé jusqu'à nous d'histoires en histoires ; nulle raison d' en récuser aucune. Je suis encore convaincu du fait comme si je l'avais vu.

Voilà l'état de la religion. Elle est arrivée à nous par les témoignages ; il s'agit d'en examiner la force.

PREMIER EXAMEN : *L'ancien Testament qui prépare l'Évangile.* — Il s'agit de voir si, depuis Moïse, les faits et les témoignages peuvent avoir été altérés.

SECOND EXAMEN : *Jésus-Christ vient établir la loi de grâce.* — Il prouve sa doctrine par ses miracles ; il les consomme par sa résurrection ; la résurrection est prouvée par le témoignage des apôtres qui ont conversé avec lui, et en présence de qui il est monté au ciel. Ils ont tous versé leur sang pour soutenir non une spéculation où l'esprit est sujet à s'égarer, mais un fait sur lequel leurs sens n'ont pu se tromper. Ils prouvent leur propre témoignage par des miracles, et même ils en

communiquent le don aux autres. Nul intervalle de la résurrection de Jésus-Christ au premier établissement de l'Église. Saint Paul écrit des lettres à plusieurs assemblées de fidèles déja fondées. La date de ses épîtres est incontestable ; rien ne la dément. Les miracles se perpétuent ; la conversion même des peuples en devient un nouveau témoignage. Enfin, sans intermission, sans interruption, la lumière arrive jusqu'à nous.

Quel embarras reste-t-il encore ? Plusieurs sectes se partagent sur la doctrine, et crient toutes : *Je suis l'Église*, mais peut-on s'y méprendre ? Jésus-Christ a dit aux apôtres : Allez, prêchez; qui vous écoute, m'écoute.... Je suis avec vous jusqu'à la consommation des siècles. Chercherions-nous cette autorité divine dans les sectes qui se sont séparées du tronc, ou dans la succession immédiate du ministère apostolique ?

Pourrait-on blancer ? Si je cherche cette autorité parmi les sectes qui avouent leur séparation, je n'ai plus de règle. Mon discernement particulier va décider de ma doctrine ; autant de têtes, autant de dogmes. Mais en m'en tenant à ce corps visible de pasteurs, successeurs des apôtres, je n'ai besoin que d'une humble docilité pour les en croire.

Il faut donc croire et pratiquer ce que l'É-

glise visible enseigne. Il faut opérer le salut dans le tremblement et dans l'espérance.

Dans le tremblement, puisque celui qui me donne ici des douleurs passagères pour m'éprouver peut me fixer dans un état malheureux si je viole ses lois.

Dans l'espérance, puisque celui qui me donne des plaisirs passagers pour me soutenir dans la vie présente peut me fixer dans un état heureux si je suis fidèle à sa grâce.

Je suis parti de principes certains, et toutes ces conséquences ont la même certitude si elles en sont bien tirées ; mais il suffirait que de toutes les religions qui sont répandues dans le monde la Religion chrétienne fût seulement la mieux prouvée pour obliger l'homme en conscience à la suivre, parcequ'il y a un mépris évident de la vérité à ne point préférer ce qui en a le caractère à ce qui ne l'a pas.

En un mot c'est une discussion historique que l'étude de la Religion : et si les témoignages qui la prouvent ont toutes les conditions nécessaires pour certifier un fait, on n'est plus reçu à la combattre par des objections philosophiques. On n'aurait pas opposé ces objections aux miracles, si on en avait été témoin ; il ne faut pas non plus les opposer aux témoignages des miracles, s'ils sont incontestables.

FIN.

NOTE

De quelques ouvrages philosophiques proposés aux personnes qui suivent ou propagent le scepticisme moderne. (1)

OEuvres complètes de Mr De Bonald, et principalement : L'essai analytique sur les lois naturelles etc. un vol. in-8° — Du divorce au 19me siècle etc. un vol. in-8° — Démonstration philosophique du principe constitutif de la société, un vol. in-8°.

OEuvres de Mr Le Comte de Maistre, 9 vol. in-8° — mais surtout :

1° Les soirées de St Petersbourg, 2 v. in-8°.

2° Le livre du Pape 1 v. in-8°.

3° Considérations sur la France 1 v. in-8°.

Recherches de la vérité par Mallebranche, nouvelle édition 4 vol. in-12.

Le déisme réfuté par lui même ou examen, en forme de lettres des principes d'incrédulité répandus dans les divers ovrages de J. J. Rousseau ; par l'abbé Bergier, 1. vol. in-12.

---

(1) La plupart de ces ouvrages se trouvent chez Adrien Leclerc Rue Cassette N° 29 à Paris.

Le premier volume de L'indifférence en matière de Religion par Mr De Lamennais.

Observations sur le contrat social de J. J. Rousseau; par Berthier, un vol. in-12.

Recherches philosophiques sur les premiers objets des connaissances morales par Mr de Bonald. 2 vol. in-8.

CATALOGUE

D'OUVRAGES PROPRES A RAMENER LES INCRÉDULES ET LES SECTAIRES, ET A SOUTENIR LA FOI DES ENFANTS DE L'ÉGLISE CATHOLIQUE. (1)

Le Fénelon de la Jeunesse, suivi d'une Lettre sur l'existence de Dieu, sur le Christianisme et sur la véritable Église, 1 vol. in-18.

Traité de l'existence de Dieu, par Fénelon, 1 vol. in-12.

Méthode abrégée d'étudier la Religion et d'en démontrer la vérité, br. in-12.

Pensées théologiques, par dom Jamin, 1 vol. in-12.

Démonstration évangélique, par Duvoisin, 1 vol. in-18.

Autorité des Livres de Moïse, par Duvoisin, 1 vol. in-12.

Autorité des Livres du nouveau Testament, par Duvoisin, 1 vol. in-12.

Conférences de Frayssinous, 3 vol. in-12.

La Foi justifiée de tout reproche de contradiction avec la raison, 1 vol. in-12.

Accord de la Foi avec la Raison, 1 vol. in-12.

(1) La plupart de ces ouvrages se trouvent chez Poussielgue-Rusand, rue Hautefeuille, n. 9, à Paris.

La Religion chrétienne autorisée par les anciens auteurs païens, par Colonia, 1 vol. in-8.
La religion catholique considérée comme nécessité sociale, par Battur, 1 vol. in-8.
De l'Action du Clergé dans les sociétés modernes, par Rubichon, 1 vol. in-8.
Plaidoyer religieux, ou le Dogme de la Confession, attaqué par un vieil officier, et défendu par un jeune avocat, 1 vol. in-18.
Lettres d'Atticus, 1 vol. in 12.
Du célibat ecclésiastique, par Jager, br. in-12.
Abrégé du Génie du christianisme, par Châteaubriand, 2 vol. in-12.
La Dévotion réconciliée avec l'esprit, par Lefranc de Pompignan, 1 vol. in-18.
L'Ame affermie dans la foi, par Baudrand, 1. vol. in-12.
Questions sur l'Incrédulité, par Lefranc de Pompignan, 2 vol. in-18.
Histoire du Protestantisme, 1 vol. in-18.
Histoire de la Révolution religieuse à Berne, par Haller, 1 vol. in-8.
Lettres sur l'Histoire de la Réforme en Angleterre, par Cobbett, 1 vol. in-12.
Lettres aux Ministres anglicans sur le même sujet, par Cobbett, 1 vol. in-12.
Voyage d'un jeune Irlandais à la recherche d'une religion, par Th. Moore, 1 vol. in-8.
Catéchisme de Controverse sur le Protestantisme, par Scheffmacher, br. in-12.
Lettres de controverses sur le protestantisme par le P. Scheffmacher, 4 vol. in-12.
Variations des Églises protestantes, par Bossuet, 5 vol. in-12.
Exposition de la Doctrine de l'Église catholique, par Bossuet, 1 vol. in-18.
La Symbolique, par Moëlher, 2 vol. in-8.
Influence de la Réformation de Luther sur la croyance, etc., par Robelot, 1 vol. in-8.
Excellence de la Religion catholique, ou Correspondance, etc., par Milner, 2 vol. in-8.

Discussion amicale sur l'Église anglicane, etc., par M. de Trevern, 2 v. in-12.
Dissertation sur les Églises protestantes, par de la Luzerne, 2 vol. in-12.
Lettres aux Protestants d'Orthez, par M. d'Astros, 2 vol. in 8.
Antiquités de l'Église Anglo-Saxone, par Lingard, 1 vol. in-8.
Mélanges de Controverses religieuses, par Lingard, 1 vol. in-8.
Dialogues sur le Protestantisme, par de Saint-Victor, 1 vol. in-8.
Dialogues sur le Protestantisme, par d'Exauvillez, br. in-8.
Le Ministre protestant aux prises avec lui-même, 1 vol. in-12.
Motifs qui ont ramené à l'Église un grand nombre de protestants, br. in-12.
Motifs invincibles d'attachement à l'Église catholique romaine, br. in-12.
Vies de Calvin et de Bèze, par Bolsec, br. in-12.
L'ombre de Calvin à la vénérable compagnie des pasteurs de Genève, br. in-8.
L'ombre de J.-J. Rousseau à l'Ombre de Calvin, br. in-8.
Recueil de Conversions remarquables,, 1 vol. in-12.
Tableau de conversions récentes, 1 vol. in-12.
Mes Souvenirs, Précis de ma Conversion, par Mme Canning-Spencer, br. in-32.
Lettres sur l'Italie, par M. de Joux, 2 vol. in-8.
Lettre de Mlle de Joux à sa sœur, sur les motifs de sa Conversion, br. in-8.
Lettre de M. Laval à ses anciens confrères les ministres protestants, br. in-12.
Lettre de M. Haller à sa famille, au sujet de sa Conversion, br. in-8.
Le christ devant le siècle.
Un prêtre ou la societé an 19me siècle.
Le Christianisme présenté aux hommes du monde par Fénelon-ouvrage mis en ordre par M. Dupanloup 4 vol. in-18.

TABLE DES MATIÈRES.

pages.

Au Lecteur bénévole. 1
Première Série. 5
Seconde Série. 17
Résumé des deux séries 32
Conclusion et Profession de foi du catholicisme. 39
Profession de foi du protestantisme. 45
Conversation entre un Catholique et un Protestant. 57
Observations sur le principe d'où naissent les égarements de l'esprit et du cœur humain relativement à la religion. 71
Plans de pacification entre le Catholicisme, le Protestantisme et le Philosophisme. 93
Dissertation sur le nombre des Élus, sur les Hommes qui vivent en dehors du Catholicisme ou du Christianisme, et sur ce qu'on appelle l'Intolérance de l'Église catholique. 114
Notions abrégées sur la Vie privée et publique des principaux auteurs de la prétendue réforme du seizième siècle. 130
Luther. id
Zuingle. 140
Calvin. 143
Notions abrégées sur l'Église anglicane. 149
Henri VIII. id

pages.
Edouard VI. 157
Elisabeth. 161
Principales sectes nées dans l'Église anglicane. 170
Princes successeurs d'Elisabeth. 172
Parallèle entre les Institutions du Catholicisme et les Destructions opérées par le Protestantisme. 193
Célibat du Sacerdoce catholique. 194
Etat Religieux. 204
Confession et Communion. 213
OEuvres d'expiation. 229
Communion des Saints, 234
Centre d'unité et de gouvernement, 238
Variations et Metamorphoses du protestantisme, préludes de son agonie. 257
Dilemmes et Questions proposés par d'anciens et nouveaux controversistes aux ministres des sectes protestantes. 277
Plan des preuves de la religion par houdard de la motte. 284
Note de quelques ouvrages philosophiques proposés aux personnes qui suivent ou propagent le scepticisme moderne. 291
Catalogue d'ouvrages propres à remaner les incrédules et les sectaires, etc. 292

FIN DE LA TABLE.

CCC 367 SBN

Digitized by Google

BIBLIOTECA